en exclusivité 1

■ la météo

Ensoleillé. Moins froid. 0 et 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL. LXIV - NO 36 | Montréal, mardi 13 février 1973 | 15 CENTS

La commission Gendron recommande:

Une langue officielle: le français

Deux langues nationales: le français et l'anglais

● Aucune modification au bill 63 d'ici trois ou cinq ans

● Plusieurs mesures pour assurer la priorité du français

par Claude Ryan et Pierre-L. O'Neill

Dans le rapport abondamment documenté qu'elle a remis le 31 décembre dernier au gouvernement Bourassa, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec, que présidait le professeur Jean-Denis Gendron de l'université Laval, affirme que le gouvernement québécois possède la plénitude des pouvoirs législatifs requis pour assurer l'épanouissement de la langue française au Québec.

Elle recommande au gouvernement québécois d'user de tout le poids de son autorité et de ses ressources pour que le français devienne à toutes fins utiles la langue prioritaire, voire commune des Québécois.

Mais elle conseille en même temps au gouvernement d'user "avec économie" de ses pouvoirs afin d'éviter que soient annulés certains privilèges dont jouit la minorité anglophone dans le secteur scolaire et dans l'accès aux services publics.

Telles sont les grandes lignes des deux premiers livres, comportant pas moins de sept cents pages, du rapport, dont LE DEVOIR a pu prendre connaissance ces derniers jours. Le rapport comprend en tout trois livres. Le premier livre traite du français comme langue de communication dans les activités de travail et de consommation; il se divise en deux parties. Le second livre traite des droits linguistiques; il a été rédigé en anglais par le professeur Edward McWhinney dans un style hautement juridique. Le Devoir a établi au cours des derniers jours une version française de ce texte difficile sur lequel achoppent, avons-nous appris, les traducteurs du gouvernement. Quant au troisième livre, traitant des immigrants, il nous a été impossible à ce jour d'en obtenir une copie. Les commissaires, selon ce que nous avons appris, ne sont pas particulièrement heureux de ce texte dont ils furent saisis trop tard pour en faire l'étude approfondie qu'ils eussent souhaités. La rumeur veut que le gouvernement ne soit pas trop pressé d'en faire la diffusion tant qu'il n'aura pas été, conformément au voeu de certains commissaires, sensiblement retouché.

Au terme d'une longue enquête qui a nécessité quatre ans de recherche, d'audiences publiques et de délibérations, et au cours de laquelle ils ont consulté de nombreuses sommités juridiques tant au Canada qu'à l'étranger, les cinq membres de la commission Gendron concluent à l'unanimité que l'Etat québécois, après un siècle d'atermoiements et de décisions souvent contradictoires et fragmentées en matière linguistique, doit maintenant se doter d'une politique d'ensemble. Ils proposent à cette fin:

1) que le français devienne, par proclamation législative, la seule langue officielle du Québec;

2) que le français et l'anglais soient tous les deux reconnus comme langues nationales des Québécois;

3) que le gouvernement institue sans délai un vaste train de mesures principalement incitatives visant à faire du

Voir page 6 : Une langue

■ **Demain, le rapport sur les droits linguistiques.**

L'historique de la commission

La commission Gendron est créée le 9 décembre 1968 par l'arrêté-en-conseil 3958 qui confie aux cinq commissaires un mandat d'un an et un budget de $100,000.

●

Les commissaires mandatés pour "faire enquête sur la situation de la langue française au Québec" sont M. Jean-Denis Gendron, président, Mme Madeleine Doyon-Ferland, MM. Edward McWhinney, Nicolas Mateesco-Matte et Aimé Gagné.

●

Le mandat stipule que la commission doit faire enquête et rapport "sur la situation du français comme langue d'usage au Québec et pour recommander les mesures propres à assurer les droits linguistiques de la majorité aussi bien que la protection des droits de la minorité, et le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité, à la fois sur les plans éducatif, culturel, social et économique".

●

Les audiences publiques entreprises le 29 septembre 1969 ont duré plus de huit mois. Elles ont permis à la commission d'entendre quelque 174 mémoires en public, en plus d'une quinzaine entendus à huis clos.

●

La grande majorité des mémoires soumis à la commission le furent par des citoyens ou des entreprises anglophones. Le boycottage des travaux de la commission qu'ont pratiqué une quinzaine d'associations québécoises prônant l'unilinguisme français n'explique ce fait qu'en partie.

●

Les comptes publics révèlent qu'au cours de l'exercice 1968-69, la commission a obtenu des crédits de $30,000 et a effectué des dépenses de $17,521.27. En 1969-70, les crédits ont atteint $820,000 et les dépenses $331,683.62. Au cours du dernier exercice couvert par les comptes publics, celui de 1970-71, la commission a dépensé $999,799.99 à même le budget d'un million qui lui avait été accordé.

●

Le 7 juin 1972, en réponse à une question du député créditiste Fabien Roy, de la Beauce, le premier ministre Bourassa révélait que le coût total de la commission Gendron serait d'environ $2.3 millions au 31 décembre 1972, c'est-à-dire à la déposition du rapport final.

●

Le 31 juillet 1970, la commission avait rendu public un budget de recherche qui, totalement réalisé, aurait entraîné des dépenses de l'or-

Voir page 6 : L'historique

Le bill 63: attendre la preuve qu'il n'y a pas d'autre option

Dans le rapport dont LE DEVOIR s'est procuré une copie, la commission Gendron recommande au gouvernement de n'apporter, pour l'instant, aucune modification à la loi adoptée en 1969 et visant à "promouvoir la langue française au Québec" (bill 63).

En préconisant "l'économie dans l'usage du pouvoir", la commission explique qu'il lui apparaît plus sage de donner un délai d'une durée de trois à cinq ans à la réalisation des interventions communautaires qu'elle recommande dans les secteurs de la langue de travail, de la langue officielle et de la langue nationale.

"Si, ce délai écoulé, et après vérification objective et scientifique, ces interventions ne devaient produire les résultats attendus, alors seulement la commission trouverait le gouvernement justifié de conclure qu'il n'a pas d'autre option que de légiférer positivement en regard du système scolaire qui existe au Québec, "de manière à renforcer et étendre le fait français au Québec."

Auteur de cette tranche du rapport sur les droits linguistiques au Québec, le commissaire Edward McWhinney précise: "Une telle intervention de la part du gouvernement dans le domaine de l'éducation pourrait très bien impliquer une révision, par la législature québécoise, du droit que revendiquent actuellement plusieurs immigrants venus prendre résidence au Québec, de pouvoir opter librement pour l'éducation de leurs enfants entre les écoles françaises et les écoles anglaises."

A cet égard, M. McWhinney souligne encore que la revendication que formulent les immigrants ne définit ni un droit, ni un droit acquis, mais reflète simplement un privilège qui pourrait très bien être l'objet de restrictions, de limitations, et même d'une abolition pure et simple par la législature québécoise si celle-ci devait un jour considérer que cela s'impose ou est indiqué en vue de l'intérêt public.

Dans l'immédiat, le rapport tend à démontrer que l'essentiel pour le gouvernement du Québec est de faire en sorte que tous les services requis soient disponibles à l'intérieur du système scolaire du Québec afin de mettre en oeuvre le double objectif d'une politique linguistique, et de le faire, suivant l'expression bien connue de la Cour suprême des Etats-Unis, "avec le maximum de diligence voulue".

Le rapport reconnaît que le sentiment des commissaires est qu'il serait peut-être plus facile, à long terme, de réaliser ce double objectif de la politique linguistique par la création au Québec d'un système scolaire complètement unifié et intégré, offrant un programme complet d'enseignement sur une base complètement bilingue, française et anglaise. "Les membres qui nourrissent ce sentiment sont conscients qu'une telle transformation dépasserait, dans l'immédiat, le champ des ressources disponibles."

Et le rapport ajoute aussitôt: "Ils n'en pensent pas moins qu'à long terme, une telle intégration du système scolaire tendrait à éliminer ces fruits de division et de fractionnement qu'un système d'écoles jumelles ou séparées a tendance à perpétuer au sein d'une communauté, que les critères de division des écoles et des enfants soient la langue, la religion, la race ou la couleur."

Mais au-delà de ces perspectives, la commission ne recommande, "à ce moment particulier", aucun changement substantiel dans l'organisation fondamentale du système d'enseignement qui existe actuellement dans la province de Québec.

"Les mesures susceptibles d'être prises en relations avec la langue dans le champ de l'enseignement, fait valoir la commission, ne nous apparaissent pas comme des fins en elles-mêmes, mais plutôt comme un ensemble de moyens, parmi bien d'autres moyens tantôt reliés les uns aux autres, tantôt alternatifs, tantôt opposés les uns aux autres, qui peuvent servir à la réalisation d'une politique globale de la langue au sein de la communauté".

Pour ces fins, la commission Gendron est d'avis qu'il faudrait d'abord faire l'essai loyal des mesures d'affirmation linguistique qu'elle recommande dans le domaine de la langue de travail et dans celui des langues officielles et nationales.

Les revenants

143 Américains libérés réclament de pleins cornets de crème glacée

BASE DE CLARKE (AFP) – L'arrivée, tard dans la nuit d'hier sur la base de Clarke, aux Philippines, du groupe de vingt-six prisonniers venant du Sud-Vietnam a mis un terme au premier des quatre échanges de prisonniers de guerre qui, après les manifestations de la journée d'hier, constitue le résultat le plus spectaculaire et, à ce jour le plus concret, d'un accord de paix signé il y a quinze jours seulement.

En tout, cent quarante-trois prisonniers de guerre américains, dont huit civils, ont retrouvé la liberté hier et renoué avec des habitudes et un mode de vie que certains ne connaissaient plus depuis huit ans. (voir aussi page 8).

A l'hôpital de Clarke où tous, sauf un civil resté à Saigon sur sa demande, vont vivre pendant 3 jours, l'ice cream a été le mets le plus demandé au repas du soir. Nous avons rêvé d'ice cream pendant des années, a déclaré un pilote. Beaucoup ont pris de l'ice cream avant, pendant, et après les plats principaux, a déclaré le major Marian Fortune, chef diététicien de l'hôpital. Dans les avions qui les ramenaient de Hanoi, la provision de cigarettes américaines a été vite épuisée. Et dans le groupe venant du Sud-Vietnam, un prisonnier au moins a appris dans l'avion que ses compatriotes avaient été dans la lune.

Les prisonniers du Nord, dans leur quasi-totalité officiers aviateurs,

Voir page 6 : 143 Américains

À consulter:
Nos annonces classées
Page 10

Le gouvernement canadien laissera flotter le dollar en dépit de la crise monétaire

OTTAWA (PC) – Le dollar canadien continuera de flotter en dépit de la nouvelle crise monétaire sur le marché mondial et de l'intention appréhendée des Etats-Unis de négocier une dévaluation de leur monnaie, a indiqué, hier aux Communes, le ministre des Finances, M. John Turner.

Pour sa part, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a dit que le gouvernement a déjà fait savoir à Washington, qui aurait la tentation d'imposer une nouvelle surtaxe commerciale, la position du Canada sur le marché mondial des échanges commerciaux.

Il a précisé que notre pays ne contribue pas au déficit commercial des Etats-Unis et, bien plus, le Canada est aussi lui-même dans une position déficitaire dans son compte courant.

C'est le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, qui a amené les ministériels à établir la politique d'Ottawa face à ce que plusieurs qualifient déjà de nouvelle crise monétaire suite à la mini-réunion de Paris, en fin de semaine, sur cette question.

Le leader conservateur a relevé une déclaration attribuée au président du Conseil économique consultatif du président Nixon selon laquelle le gouvernement américain envisage sérieusement la possibilité de lever une autre surtaxe spéciale sur le commerce afin d'amener ses partenaires commerciaux à réévaluer leur monnaie de façon à alléger le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis. M. Gillespie a signifié que des hauts fonctionnaires de son ministère sont entrés en contact avec leurs homologues du Pentagone récemment, comme de telles rencontres ont lieu régulièrement.

Le ministre a ajouté, cependant, que la position du Canada sera clairement et fortement exposée aux Américains en tenant compte des difficultés du Canada.

En ce qui regarde la nouvelle crise, M. Gillespie a précisé qu'Ottawa cherchera à proposer une solution aux problèmes des Etats-Unis en consultation avec les autres pays concernés, ceux de l'Europe de l'Ouest et le Japon, notamment, au lieu de poursuivre des discussions bilatérales avec Washington.

Au mois d'août 1971, le gouvernement américain avait levé unilatéralement une surtaxe de 10 pour cent sur les importations, ce qui avait provoqué un fardeau assez sérieux sur les épaules des compagnies canadiennes qui exportent une bonne partie de leurs marchandises chez nos voisins du Sud.

Le gouvernement canadien avait même fait adopter par les Communes une législation spéciale visant à venir en aide aux firmes touchées par cette mesure de Washington qui poursuivait un double but: forcer les partenaires à réévaluer leur monnaie, ce que fit le Japon, et contribuer à faire fondre le déficit commercial des Etats-Unis.

Le président de la Chambre de commerce du Canada, M. A. John Ellis, a présenté hier matin le mémoire annuel de l'organisme qu'il dirige au premier ministre Trudeau. (Téléphoto CP)

Les Communes en bref

OTTAWA (PC) – Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchel Sharp, a donné l'assurance hier aux Communes que le Canada s'occupera de faire revenir, à ses frais, les deux prisonniers canadiens qui se trouvent encore au Vietnam, MM. Marc Cayer et Oppel. Répondant à des questions de M. John Diefenbaker, le ministre a toutefois ajouté qu'il ne savait pas encore à quelle date précise ces deux Canadiens seraient libérés et pourraient revenir au pays.

Militaires

M. Peter Reilly (PC – Ottawa ouest) a voulu savoir pour quoi les militaires canadiens qui se trouvent actuellement au Vietnam, au sein de la Commission internationale de surveillance du cessez-le-feu, touchaient un traitement moins élevé que les délégués civils du ministère des Affaires extérieures.

Le ministre de la Défense nationale, M. James Richardson, a répondu que les militaires au Vietnam recevaient une solde supérieure de $150 à $160 par mois et que la parité du traitement avec les diplomates pourrait être discutée lors d'un accord final sur la participation canadienne à la Commission.

Pickering

Le député conservateur de St-Paul's, M. Ron Atkey, a demandé hier au ministre des Transports ce qu'il adviendrait des milliers d'acres de terrain déjà exproprié pour le futur aéroport de Pickering, dans la région de Toronto, si la majorité des gens s'opposaient au projet.

M. Jean Marchand a répondu qu'il faudrait peut-être attendre le résultat des enquêtes en cours avant de décider de ce qu'il adviendrait de ce terrain.

Un prélude au débat sur le budget Turner

OTTAWA (PC) – Les débats relatifs à un projet de loi déposé par le gouvernement pour demander $1.29 milliard de crédits supplémentaires constitueront cette semaine une véritable répétition générale pour l'opposition conservatrice, en vue de l'attaque serrée que mènera le parti de M. Stanfield, la semaine prochaine, contre le budget du gouvernement libéral.

Le projet de loi porte sur le financement de programmes qui ne sont pas couverts par les $16.5 milliards votés l'année dernière par le Parlement.

La plupart des questions traitées dans le bill ont déjà été abordées la semaine dernière, cependant, après que les conservateurs eurent forcé le gouvernement à entamer un débat sur le rapport du comité des prévisions budgétaires en général.

Par ailleurs, le leader conservateur aux Communes, M. Gerald Baldwin, a déclaré que son parti n'était pas opposé en principe à ce bill et qu'il ne tenterait pas de faire obstacle à son adoption. Les conservateurs insisteront néanmoins à interroger le gouvernement sur certains points du projet de loi.

Les députés devaient toutefois procéder aujourd'hui à un vote rapide sur le rapport du comité.

Les conservateurs ont eu tout le temps de dire ce qu'ils en pensaient et les néo-démocrates y sont déjà favorables.

Le leader libéral aux Communes, M. Allan MacEachen, devait déclarer de son côté que ce serait ensuite le tour du projet de loi sur les crédits supplémentaires. Le gouvernement aurait préféré que l'adoption du bill se fasse rapidement de manière à éviter d'autres retards dans la mise en oeuvre de programmes tels que celui des travaux d'hiver.

Le bill comprend en effet une demande de $350 millions pour un programme de travaux d'hiver d'une durée de trois ans, de même que l'affectation de $454 millions au chapitre des fonds versés pour renflouer la caisse de la Commission d'assurance-chômage.

M. Baldwin a prédit que le débat prendra de "deux à trois jours". Les conservateurs souhaitent en effet étudier certains points de détail qui n'avaient pas été incorporés au rapport du comité.

L'un de ces points concerne l'octroi d'une assistance financière à des agriculteurs de Peace River, en Alberta, à la suite des pertes qui ont été subies par leurs récoltes à la suite des neiges précoces.

Le NPD, pour sa part, fera vraisemblablement porter les débats sur une critique des points mineurs du programme, alors que le Crédit social s'attachera vraisemblablement à demander que des sommes plus élevées soient accordées à ces programmes.

Quant au débat sur la prorogation de la suspension de la peine capitale, il prendra le reste de la semaine, à moins que les libéraux ne modifient leurs priorités. M. MacEachen a déjà déclaré qu'une fois terminé le débat sur la peine capitale, il souhaiterait voir les Communes passer à l'examen de divers projets de loi sur le logement, les investissements étrangers et l'assurance-récolte.

Ces débats devront cependant être interrompus ou remis, lundi prochain, pour faire place au syspense du budget que doit présenter M. Turner.

Le ton batailleur dont ont fait usage les conservateurs la semaine dernière, et qu'ils garderont sûrement cette semaine, est un indice significatif de l'assaut qu'ils se préparent à lancer contre le budget du gouvernement libéral minoritaire.

Les postiers voteront à compter d'aujourd'hui

OTTAWA (CP) – Les postiers canadiens doivent commencer à voter aujourd'hui sur l'entente de principe intervenue récemment entre leurs négociateurs et ceux du Conseil du trésor du Canada.

Les dirigeants syndicaux espèrent que tous les postiers useront de leur droit de vote. Le vote se poursuivra demain et les résultats seront probablement rendus public dès la fin de semaine.

Si les postiers acceptent l'entente de principe conclue il y a trois semaines, ils mettront ainsi un point final à des négociations ardues qui se sont poursuivies pendant plus d'un an.

L'un des co-présidents du Conseil des unions des postes, M. James McCall, a demandé à tous les postiers canadiens d'endosser l'entente de principe. Selon lui, le rejet de l'entente signifierait à coup sûr une très longue lutte à venir.

Quant à M. Roger Décarie, il a invité les quelque 28,000 postiers canadiens à rejeter l'entente de principe. Le président de l'Union des facteurs a fait valoir que les offres monétaires gouvernementales n'étaient pas assez élevées par rapport à la hausse constante du coût de la vie.

L'entente de principe prévoit le versement d'un montant forfaitaire de $400 à chaque postier, ainsi qu'une hausse de salaires de 65 cents l'heure pour une convention collective de travail qui se terminerait le 31 décembre 1974. Actuellement, les postiers gagnent $3.69 de l'heure en moyenne et les facteurs, $3.54.

Dans son mémoire annuel

La Chambre de commerce du Canada opposée au contrôle des prix par le gouvernement

OTTAWA (PC) – La Chambre de commerce du Canada s'oppose à tout contrôle des prix par le gouvernement parce que, d'après cet organisme d'hommes d'affaires, il n'existe pas encore de "crise générale" et qu'il n'y a pas au pays d'unanimité en faveur du contrôle des prix.

L'organisme est d'avis que la mise sur pied d'un comité consultatif des entreprises auprès du premier ministre, une réduction des impôts et un contrôle des revenus, constitueraient les meilleurs moyens de combattre l'inflation au pays.

Dans son mémoire annuel remis au premier ministre Trudeau, hier matin, la Chambre, par voix de son président, M. A. John Ellis, et d'autres responsables, a fait un tour d'horizon des principaux problèmes qui confrontent présentement le Canada.

D'après un sondage mené auprès de 700 Chambres locales il ressort que le gouvernement devrait, en priorité, accorder une attention spéciale aux six questions suivantes: enrayer l'inflation, le chômage, conserver et favoriser l'encouragement au travail, la taxation, les dépenses gouvernementales et la productivité.

En ce qui concerne la montée des prix, la Chambre dit: "Malgré les meilleurs efforts et intentions du gouvernement, il se produira inévitablement des périodes de taux inacceptables de hausse des prix, souligne le document.

"Dans ces situations-là, il faudra résister à la tentation de s'ingérer dans les forces normales du marché pour y imposer des contrôles de prix et de salaires, obligatoires ou volontaires.

"Tout porte à croire que de telles mesures ne réussiront pas tout particulièrement au Canada, sauf en cas de crise réelle et d'unanimité en leur faveur, au niveau national".

La Chambre croit que le Canada devrait suivre l'exemple des programmes de contrôle mis en vigueur aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Elle souligne en particulier l'expression "contrôle des revenus" dans le sens suivant: nous reconnaissons que tous les revenus, y compris les loyers, dividendes et les marges de profit, doivent et devraient être touchés par un système de contrôle efficace et équitable.

D'autre part, l'organisme estime qu'une réduction des impôts, accompagnée par un freinage judicieux des dépenses gouvernementales, s'avère la meilleure approche présentement disponible pour faire disparaître progressivement les pressions inflationnistes.

Dans le monde du travail, la Chambre soutient qu'il est dans l'intérêt public de s'opposer à l'adhésion obligatoire à un syndicat ou à la déduction de cotisations à la source; que les grèves qui menacent la sécurité publique soient interdites par la loi; que tout piquetage soit interdit quand l'objet visé en est l'établissement de droits de négociations.

Le mémoire de la Chambre consacre un chapître au bilinguisme qui constitue, d'après lui, une mesure tendant à raffermir l'unité nationale et à favoriser, par le fait même, une ambiance économique saine.

C'est ainsi que la Chambre incite le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de répandre l'usage de la langue seconde.

Elle souhaite, notamment, que tous les sous-ministres dans la fonction publique fédérale soient bilingues et que les employés du gouvernement dans des agglomérations où coexistent bon nombre des deux principaux groupes linguistiques sachent parler le français et l'anglais.

Dans un autre domaine, la Chambre demande au gouvernement d'adopter officiellement, dans sa version anglaise et française, le chant "O Canada" comme hymne national.

ORPHELINAT ST-ARSÈNE
7321 Christophe Colomb
Montréal 328 (274-5523)
Institution privée, reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation, pour garçons (pensionnaires et externes).
Primaire: 5e et 6e années
Secondaire: I - II - III
Dernière séance de tests d'admission pour l'année scolaire 1973-1974
le 24 février 1973 à 9.30 h. A.M.

Ouvert ce soir jusqu'à 9h. p.m.

PERSONNE N'AIME FAIRE SON
RAPPORT D'IMPÔT
Voulez-vous passer la St. Valentin avec quelqu'un de plus agréable que vos taxes? Alors confiez votre déclaration d'impôt à BLOCK pour un rapport rapide et précis. Obtenez toutes les déductions auxquelles vous avez droit! Voyez sans tarder la succursale BLOCK de votre arrondissement!
Déclarations complètes $5 et plus
GARANTIE
Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.
H&R BLOCK LTEE
Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays
SUD-EST - 679-4370
2177 Chemin Chambly (Longueuil)
303 Centre d'Achat Laurier (St-Lambert)
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
6670 est, Sherbrooke (près Langelier)
8928 Hochelaga (près French)
LaSalle
210 St-Jean (Longueuil)
3555 boul. Taschereau (St-Hubert)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
1277 Schevchenko (LaSalle)
EST CENTRAL - 274-6603
5042 Park (près Laurier)
3430 Bélanger (près St-Michel)
5235 Bélanger (près 42e Ave.)
8019 rue St-Hubert (près Jarry)
6327 Papineau (près Beaubien)
4818 St-Denis (près Gilford)
1332 est, Ontario (près Panet)
Magasin La Baie (Carré Philippe)
5623 Côte des Neiges (près Côte Ste-Cath.
1267 rue Greene (Westmount)
NORD - LAVAL - 747-1810
919 Décarie (Ville St-Laurent)
9305 Pie IX (près Desgrands Prairies)
2484 Fleury (près Papineau)
10583 boul. St-Laurent (près Bourassa)
27 Des Laurentides (Pont Viau)
4111 Lévesque (Chomedey)
1877 boul. Labelle (Chomedey)
16384 boul. Lalande (Roxboro)
Magasins La Raie (Centre Rockland)
La Baie
Centre ville "3e étage"
Rockland "2e étage"
Dorval "Rez-de-chaussée"
Centre Laval "Laval"
OUEST - 486-1942
5785 rue Sherbrooke (près Melrose)
5210 boul. Décarie (près D'Isabella)
3735 rue Notre-Dame (près Atwater)
3645 Wellington (Verdun)
1783 Church (coin Laurendeau)
265, 6e Ave. (Lachine)
1277 Schevchenko (LaSalle)
Magasins La Baie (Dorval)
119 d'Anjou (Châteauguay) P.Q.
332 De La Madona (Mont-Laurier) P.Q.
239 St-Jacques (St-Jean) P.Q.
2005 Girouard (St-Hyacinthe) P.Q.
9 a.m. à 9 p.m. tous les jours - 9 a.m. à 5 p.m. le samedi
(Aucun rendez-vous nécessaire)

Chez LPS, vous apprendrez l'anglais, l'espagnol ou l'allemand.
RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA DUREE ET LE PRIX DE NOS COURS DE CONVERSATION
LPS®
Montréal, Place Bonaventure 878-2821
Québec, 500, Grande Allée 529-0331
RECONNUE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION

la Banque d'Épargne ouvre sa 84e succursale
8410 boul. Langelier, angle boul. Robert, St-Léonard
Avec l'ouverture de cette nouvelle succursale, la Banque d'Épargne poursuit son expansion. Cette nouvelle succursale est munie d'un système électronique "en direct" qui télécommunique le traitement des données comptables. Monsieur Roger Graillon, directeur, et son personnel compétent vous attendent pour vous offrir les multiples services de la Banque d'Épargne, entr'autres:
• LE COMPTE SUPER ÉPARGNE
• LES CERTIFICATS D'ÉPARGNE
• LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
• LES PRÊTS PERSONNELS, ETC...
Tous les jours, du lundi au vendredi, de 10 a.m. à 6 p.m., le personnel de la Banque est à votre disposition.

Roger Graillon, directeur
LA BANQUE D'ÉPARGNE
à la bonne heure on est là... DE 10 A.M. À 6 P.M.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 13 février 1973

Air Canada a accepté la livraison, hier, à Dorval, du premier des dix appareils Lockheed L-1011 qu'elle a commandés à Lockheed Corporation of California. Le président de la Société Air Canada, Gerald Baldwin, à gauche, écoute attentivement les explications sur le fonctionnement de l'avion géant que lui donne le pilote de sa compagnie, Kent Davis, peu de temps après l'atterrissage à l'aéroport de Dorval. (Téléphoto CP)

Les frais de scolarité: l'UQAM donne satisfaction aux étudiants

par Gilles Provost

Avec l'accord du gouvernement et des autres universités, l'université du Québec à Montréal a annoncé hier qu'elle supprimait tous les ultimatums et les sanctions qu'elle avait annoncées contre les étudiants qui n'auraient pas acquitté en temps voulu leurs frais de scolarité.

Parlant au nom du conseil d'administration, le recteur Léo Dorais a pourtant précisé hier soir que les étudiants n'étaient pas dispensés pour autant de l'obligation de payer intégralement leurs frais de scolarité.

Lors de leur inscription, chaque étudiant s'engage à payer ses frais de scolarité, a-t-il rappelé. Les étudiants devront donc faire les arrangements nécessaires avec l'administration de l'institution pour préciser de quelle façon les sommes dues seront acquittées.

M. Dorais a aussi confirmé que l'université a conclu une nouvelle entente avec une institution bancaire pour que les étudiants puissent obtenir des prêts à un taux préférentiel et dont le remboursement sera garanti par l'université elle-même.

Dans ces conditions, M. Dorais s'est fait le porte-parole du conseil d'administration pour espérer que l'UQAM pourrait rouvrir ses portes dès mercredi prochain.

Du côté étudiant, on ne voulait faire aucun commentaire hier soir tant qu'on n'aurait pas en main le texte exact de la déclaration de M. Dorais.

L'UQAM a expliqué son changement d'attitude en indiquant que le ministère de l'éducation lui avait donné l'assurance qu'on tiendrait compte de sa situation tout à fait particulière et qu'on prendrait les moyens nécessaires pour qu'elle ne soit pas pénalisée financièrement par cette nouvelle attitude plus modérée.

Par l'intermédiaire de la Conférence des recteurs et des principaux d'universités, les autres institutions universitaires ont aussi contribué à ce dégel en suspendant indéfiniment l'application du protocole sur lequel elles s'étaient toutes mises d'accord et qui précisait une attitude commune concernant la perception des frais de scolarité.

Ce protocole précisait par exemple que les frais de la session d'hiver devaient être acquittés avant le 15 février sans quoi l'étudiant ne serait pas considéré comme inscrit. Evidemment, l'université aurait pu passer outre à ce protocole qui n'avait pas de valeur contraignante même si les universités l'avaient accepté d'un commun accord. Malgré tout, il y avait quand même un engagement moral que les autres universités ont accepté de lever indéfiniment.

Interrogé sur l'attitude de l'UQAM au cas où un étudiant négligerait de négocier un arrangement particulier avec l'administration pour régulariser sa situation, M. Dorais a répondu que ces arrangements demeurent nécessaires mais qu'on supprime les sanctions annoncées. Il reste quand même évident que l'université ne remettra ni diplôme ni relevé de notes officiel tant que la situation de l'étudiant n'aura pas été régularisée.

Lors d'une conférence de presse donnée au début de l'après-midi, hier, M. Cloutier, ministre de l'Education du Québec, avait déjà annoncé les grandes lignes de ces concessions des universités, précisant que le ministère de l'Education a déjà commencé à réviser le fonctionnement de son système de prêts-bourses et que des améliorations y seront probablement apportées.

Il a pourtant déclaré qu'on ne devait pas s'attendre que ces changements possibles entrent en vigueur dès l'an prochain parce que le processus est très long et que cela créerait de graves problèmes techniques.

M. Cloutier a informé les représentants étudiants de la nouvelle attitude de l'administration universitaire et il a dit espérer que la situation reviendrait rapidement à la normale. Il a aussi souligné que l'arrêt des cours durait maintenant depuis environ trois semaines et que la session risque d'être compromise.

Interrogé pour savoir s'il s'agissait d'un ultimatum, M. Cloutier a répondu

Voir page 6 : UQAM

À l'enquête sur le crime organisé

Le secret entoure le nom d'une compagnie

par Jean-Pierre Charbonneau

La firme Atlantic Pollution Control and Research Company de Montréal serait l'entreprise dont le nom a été gardé secret, jeudi dernier, lors de la dernière séance de l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé.

Le nom de cette entreprise n'avait pas été dévoilé à la suite d'une intervention de Me Frank Shoeffey, l'avocat de M. Robert Steve Johnston, 32 ans, de Montréal, l'un des actionnaires de cette compagnie appelé à témoigner en rapport avec ses liens possibles avec le monde des paris illicites.

Dans son intervention, l'avocat de M. Johnston avait indiqué aux commissaires enquêteurs, les juges Marc Cordeau et Rhéal Brunet et M. Roméo Courtemanche, qu'il était préférable que le nom de la compagnie de son client et celui de ses associés ne soient pas révélés publiquement, car l'entreprise en question "en est une d'intérêt public puisqu'étant reliée à la lutte contre la pollution, elle est au service des Québécois".

L'intervention de Me Shoffey avait été accueillie favorablement par le procureur de la commission, Me Robert Cupper, qui a expliqué s'être entendu préalablement sur cette question avec l'avocat du témoin. Devant cet accueil du procureur de la couronne, les commissaires ont accepté la demande de Me Shoffey.

Selon les renseignements obtenus sur la firme Atlantic Pollution Control and Research Co., celle-ci serait liée financièrement au holding Eric Sullivan and Associates d'Ottawa et tenterait depuis quelque temps d'obtenir des contrats gouvernementaux pour la construction et l'installation de plusieurs postes de contrôle de la pollution de l'air dans la région métropolitaine.

On sait que le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, a déjà annoncé l'installation d'une vingtaine de postes de contrôle anti-pollution sur le territoire de la CUM, s'ajoutant aux 47 déjà mis sur pied par la CUM.

Plusieurs observateurs considèrent que c'est la peur des répercussions politiques possibles, qui auraient convaincu les procureurs de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé d'accepter la proposition de l'avocat de Johnston.

Lors de son témoignage, ce dernier a nié avoir oeuvré dans le "bookmaking" mais, il a toutefois admis avoir négocié avec Gary Ball un prêt pour la compagnie Metro Entreprise. Il a aussi reconnu avoir été gérant du cabaret "Madame Arthur", rue Bishop.

Or, ce Gary Ball, qui incidemment a lui aussi été convoqué devant la commission d'enquête, est justement considéré par la police comme l'un des plus importants preneurs aux livres de la métropole. Il a d'ailleurs déjà été plusieurs fois condamné pour cette activité. Au mois d'avril 1971, il a été condamné à six mois de prison et à $10,000 pour avoir dirigé un réseau de paris clandestins, en 1969. A ce moment, plusieurs membres du réseau opéraient à partir du cabaret Dream Lounge, rue Bishop, qui devait devenir par la suite le club "Madame Arthur".

Trois Montréalais sont accusés à Paris relativement à une affaire de drogues

par Jean-Pierre Charbonneau

Le propriétaire du restaurant Au Vieux-Montréal, Thomas Solarick, et deux complices, Werner Pateks et Nicolas Silvermann, ont été arrêtés en France, il y a quelques jours, alors qu'ils s'apprêtaient à expédier aux Etats-Unis 22 livres d'héroïne pure d'une valeur approximative de $6 millions sur le marché noir.

Les trois Montréalais, âgés respectivement de 38, 30 et 55 ans, ont été appréhendés jeudi dernier dans un hôtel parisien et ont comparu devant le Parquet de la Seine, en fin d'après-midi, samedi.

Selon l'Office central français pour la répression du trafic illicite des stupéfiants, qui a communiqué la nouvelle à l'Agence France-Presse, dès leur arrivée en France, le 4 février dernier, les trois trafiquants, qui étaient accompagnés d'un quatrième homme, Kalev Amon, 34 ans, de Montréal, ont été placés sous surveillance policière. L'office central français avait été informé auparavant par le Bureau américain des narcotiques, de la venue imminente de Thomas Solarick, un individu depuis plusieurs années sur la liste des suspects de la Brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada.

Durant les trois jours qui suivirent leur arrivée en France, les quatre Montréalais ne s'intéressèrent qu'aux galeries de peinture de la Ville-Lumière, où ils achetèrent 30 toiles de peu de valeur qu'ils ramenèrent à leur hôtel sans les cadres. Le 7 février, Amon reprenait l'avion pour Montréal sans s'être livré à quelque transaction frauduleuse. En revanche, le lendemain matin, Patek revenait à l'hôtel au volant d'une voiture de location, sortait une valise du coffre et gagnait sa chambre où l'attendaient Solarick et Silvermann.

C'est alors que les enquêteurs de l'Office central, assistés de policiers de la Brigade mondaine de la préfecture de police (la moralité parisienne), appréhendaient les trois hommes qui commençaient à sortir de la valise 20 sachets d'héroïne de 500 grammes chacun. Avec de la ficelle et du ruban adhésif, ils se proposaient d'enrouler les sachets dans les toiles puis de les expédier aux Etats-Unis.

L'arrestation de Solarick est considéré à Montréal comme un autre coup dur au Syndicat du crime qui, depuis le début de 1972, a dû encaisser plusieurs revers aux mains des enquêteurs de la Brigade des stupéfiants de la GRC. En décembre dernier, l'un des caïds du "milieu" montréalais, et l'un des grands trafiquants de drogue des dix dernières années, Frank D'Asti, a même été arrêté à New York, à la suite d'une enquête de la Brigade des stupéfiants de la GRC.

Selon les informations obtenues, il existe un lien direct entre l'arrestation de Solarick et de ses complices et celles, au mois de juillet dernier, de six individus dont trois Montréalais bien connus du Bureau de recherche sur le crime organisé, Guido Orsini, Santo Mendolia et Tibor Korponay, un Français, depuis lors condamné à 20 ans de pénitencier, un Ontarien et un Américain. Les six hommes avaient été arrêtés en rapport avec une transaction de 20 livres d'héroïne.

Tibor Korponay était, au moment de son arrestation depuis plusieurs mois à l'emploi de Thomas Solarick, au restaurant Au Vieux-Montréal. Selon la police, neuf des 20 livres d'héroïne étaient destinées à une organisation de la Mafia de Détroit, dont l'un des représentants était impliqué dans l'affaire. Le reste de la marchandise devait être livrée à un trafiquant local, bien connu de la Brigade des stupéfiants et spécialisé dans l'approvisionnement du marché canadien.

Par ailleurs, on a appris, hier, que le nom de l'un des complices de Solarik, Werner Patek, était apparu dans les registres de police à la suite d'une enquête sur Solarick, au mois de novembre dernier. A cette occasion, la police avait découvert dans les papiers du restaurateur, le nom Werner accompagné d'un numéro de téléphone. Vérification faite, on s'était rendu compte que le numéro de téléphone correspondait à celui de Georges Patek, domicilié au 620 rue Cardinal, à Montréal.

Accusé de faux et d'usage de faux

Le Dr Loyola Perras, président de la Ligue des propriétaires de Montréal, devra répondre à une accusation de faux et d'usage de faux relativement à la signature de baux pour les appartements qu'il loue à Westmount.

Hier, cependant, le Dr Perras était absent en cour des comparutions mais comme on ne trouvait pas le retour de signification de la sommation de comparaître, le juge Marcel Beauchemin n'a pu que consentir un ajournement au ministère public afin que le plaignant puisse faire signifier de nouveau la sommation au prévenu.

L'accusation est cependant toujours devant la cour, et le président de la Ligue des propriétaires devra comparaître incessamment.

Il s'agit d'un bail portant la signature de la comédienne Monique Miller-Gascon, daté de 1961, indiquant un prix de loyer mensuel de $135 et que le Dr Perras, au titre de propriétaire de l'immeuble sis à 530 Grosvenor, aurait utilisé pour justifier et exiger une augmentation de ses loyers.

Or, d'après les notes de l'enquête instruite à ce sujet, il appert que Monique Miller aurait nié avoir jamais signé ce bail et elle aurait déclaré avoir payé un prix inférieur à $135 alors qu'elle était locataire en 1961 à cet endroit. Des expertises d'écriture auraient ensuite confirmé les affirmations de Mme Miller.

Pour l'instant une sommation devra être signifiée au Dr Perras l'enjoignant de comparaître en correctionnelle afin d'être mis en accusation.

aujourd'hui

A 19h30, l'Association des notaires du district de Montréal organise une conférence d'information sur les travaux de l'Office de révision du code civil, à l'hôtel Reine-Elizabet. Conférencier: Me Yves Caron.

●

A 12h, la Société d'étude et de conférences reçoit Gilles Vigneault, au centre communautaire de l'U de M. 2332 boulevard Edouard-Montpetit.

●

A 12h30, le recteur de l'U de M. Roger Gaudry, est conférencier à un déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal. Il parlera de "la structure de la recherche universitaire au Québec".

●

A 14h, la Chambre de commerce provinciale du Québec et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration inaugurent le projet "Contact" par une conférence d'information, au 1201 ouest, rue Sherbrooke.

●

A 15h, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, et le président de l'exécutif du PQ, M. Pierre Marois, donnent une conférence de presse au secrétariat national du parti, 5675 avenue Christophe-Colomb.

●

A 18h, la Jeune Chambre de Montréal reçoit le maire de Lachine, M. Jean-Guy Chartier, qui traitera de la Communauté urbaine de Montréal, au restaurant Miss Masson, 2825 rue Masson.

●

A 19h, le département des techniques diététiques du Cégep Maisonneuve organise une soirée d'information concernant une nouvelle option professionnelle, au 3800 est, rue Sherbrooke.

●

A 19h30, M. Yvon Dupuis, chef du Ralliement créditiste, est conférencier au dîner hebdomadaire du club Optimiste-Ahuntsic, au restaurant La Barrique, 1345 est, rue Fleury.

●

A 20h, l'Association du comté de Saint-Jean du Parti québécois organise son congrès pour le choix d'un candidat en vue des prochaines élections provinciales, à l'école Forget, 275 boulevard Gouin, à Saint-Jean. Conférenciers: MM. René Lévesque, Pierre Marois, Matthias Rioux et Marc Johnson.

LETTRISME par Mika

Une jeune fille témoigne contre Martha Adams

par Guy Deshaies

Une jeune fille de 19 ans a déclaré hier, en cour, qu'elle s'était rendue à Halifax, durant l'été 1971, pour y faire le négoce de ses charmes sur recommandation de Mlle Martha Adams qui aurait exigé d'elle la somme de $100 en guise de ristourne pour la 1ère semaine.

Mlle Adams subit son procès pour proxénétisme et c'était hier la reprise de l'instruction ajournée avant Noël.

Le témoin a déclaré qu'elle n'était pas la seule prostituée ainsi assignée dans la capitale de la "province royale" sous les auspices de Martha Adams et qu'elle devait en plus remettre la moitié de ses gains à une certaine Eda auprès de laquelle Mlle Adams l'avait recommandée.

La jeune fille a raconté qu'elle avait été présentée à Mlle Adams à l'été 71 par une autre courtisane et qu'il avait été immédiatement question d'Halifax où elle devait être accueillie par les fondés de pouvoir de Mme Eda à un certain hôtel.

Elle a précisé ensuite qu'une fois rendue en Nouvelle-Ecosse Mme Eda avait mis en réquisition ses services sept jours par semaines et 12 heures par jour de sorte qu'elle ne pouvait jouir seule de sa personne que le dimanche après-midi et durant les matinées.

La jeune fille, qui a déclaré être toujours à la disposition de la population mâle moyennant espèces, a révélé qu'elle avait téléphoné à Martha Adams, depuis Halifax, pour lui demander si l'argent avait été reçu. L'accusée lui aurait alors dit: "J'ai reçu l'argent de tout le monde."

De retour à Montréal, cette envoyée spéciale aurait tout de suite téléphoné à Mlle Adams qui l'aurait aussitôt aiguillée vers un hôtel montréalais afin d'y aller, une fois de plus, consentir le prêt de son corps pour $35.00. Puis, la jeune fille déclare avoir mis de côté $10 que Martha serait venu chercher elle-même à son appartement.

Enfin, ce même témoin a déclaré avoir eu l'occasion ensuite à deux reprises de se rendre chez Mme Adams, rue Viau, pour y présenter dans l'intimité sa géographie personnelle à deux "clients".

Me Auguste Choquette s'est attaqué avec véhémence à la crédibilité de ce témoin au point où le juge Savard a dû le rappeler à l'ordre à quelques reprises lorsqu'il tentait d'insinuer que la jeune femme offrait indûment une quelconque collaboration avec la police.

L'an dernier, Mlle Adams, candidate défaite aux élections fédérales du 30 octobre dernier, a été acquittée d'une accusation d'avoir tenu une maison de débauche.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 13 FÉVRIER

M. ROGER GAUDRY
recteur
Université de Montréal
Le sujet: "La structure de la recherche universitaire au Québec"

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h 30
Le public est admis
Renseignements: 866-2861

IDEAL HOME IMPROVEMENTS
DIVISION DE — RÉNOVATIONS BONAVENTURE
TOUTES RÉNOVATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
TERMES FACILES
10 ANS POUR PAYER
■ Salles de jeux ■ Salles de bains
■ Cuisines planifiées
■ Pièces additionnelles, etc.
331-2860
4621 DE SALABERRY

COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
INSTITUTION UNIVERSITAIRE
OTTAWA
ANNÉE 1973 - 1974

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Le Département de Philosophie offre actuellement un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:
- au baccalauréat avec mention en philosophie: B.A. (Ph.)
- au baccalauréat en philosophie: B.Ph.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission: la préparation requise pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des universités canadiennes.

Programme d'études: conduisant aux grades civils, décernés, en vertu d'une charte civile universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario.

1er cycle (3 ans) nouvelle organisation visant à donner sur les **points centraux de la théologie une réflexion sérieuse:**
- DIEU ET L'HOMME (1ère année)
- JÉSUS CHRIST et L'ÊTRE-DANS-LE-CHRIST (2e année)
- L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN (3e année)

conduit au terme de 3 ans au baccalauréat en théologie (B.Th.). On peut s'inscrire pour **une année** et obtenir un certificat d'études en théologie.

2e cycle (2 ans) **objectif: approfondir la formation donnée au premier cycle.** Attention accordée aux questions qui se posent aujourd'hui à l'Eglise. Réflexion interdisciplinaire sur un sujet donné. Initiation au travail plus spécialisée de la recherche par l'acquisition des instruments de travail.

conduit:
- à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
- à la maîtrise ès arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité.

3e cycle de deux années de résidence après le M.Th., conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDE D'ADMISSION: s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

éditorial

Enfin, le rapport Gendron

Si Le Devoir est particulièrement fier de pouvoir offrir aujourd'hui en primeur à ses lecteurs les grandes lignes du rapport Gendron, ce n'est pas pour le seul plaisir de devancer ses concurrents qui déploient tous, depuis le 31 décembre, un zèle fébrile pour se procurer l'un des documents les plus attendus de l'histoire contemporaine du Québec.

Vu la période très longue qui s'est écoulée entre la création de la commission Gendron (9 décembre 1968) et la remise de son rapport au gouvernement (31 décembre 1972), il eut été normal et convenable que le document fût communiqué au grand public en même temps qu'il fut remis au gouvernement. C'est parce que cette exigence n'a pas été respectée et qu'on invoque trop souvent des prétextes commodes pour l'ignorer que nous avons cru devoir combler sans plus de délai une attente légitime des citoyens.

Nous savons, comme tout le monde, que les délais imposés à la commission d'enquête par le gouvernement obligèrent cette dernière à remettre au gouvernement, le 31 décembre, un document qui était loin d'être complètement à point. Nous savons également, de source sûre, que le gouvernement n'a cessé, depuis plusieurs semaines, d'exercer des pressions presque quotidiennes sur la commission pour qu'elle lui remette enfin le texte tout à fait définitif d'un document que le gouvernement désire sincèrement confier le plus tôt possible à l'imprimeur. On a pu, dans d'autres cas, mettre en doute non sans raisons la bonne foi du gouvernement: le cas le plus notoire est sans doute, à cet égard, le rapport de M. Arthur Tremblay sur les relations fédérales-provinciales, que le gouvernement garde en sa possession jalouse depuis des mois alors que ce document appartient bel et bien à tous les Québécois. Dans ce cas-ci, néanmoins, il serait injuste de faire un procès d'intentions au gouvernement. Sa bonne foi et son désir de mettre le rapport Gendron à la disposition des contribuables ont semblé, ces dernières semaines, indéniables.

Entre la bonne foi et l'action, surtout quand le gouvernement est en cause, il y a souvent des distances qui dépassent l'imagination. A supposer, ce qui est loin d'être assuré, que la commission aurait remis au gouvernement, sous sa forme définitive (incluant les traductions officielles), le texte complet du rapport d'ici une ou deux semaines, il aurait fallu encore deux ou trois mois avant que des copies imprimées soient disponibles pour le grand public. Voyant que tout cela pouvait nous conduire à l'été, sinon même à une élection précipitée, nous avons conclu qu'il fallait agir tout de suite.

●

Nous voulions d'abord, en cette affaire, prouver au gouvernement et au public qu'il est possible à une organisation de taille très modeste, pourvu qu'elle soit résolue à agir, de procéder avec une célérité dont les bureaucrates du gouvernement veulent trop facilement faire croire qu'elle est impossible.

En-dedans de quelques jours, nous avons assuré, au Devoir même, la traduction complète du rapport sur les droits linguistiques, qui fut rédigé en langue anglaise par le professeur McWhinney et sur lequel achoppent, avons-nous appris, les traducteurs du gouvernement. Nous comptons de même, au cours des prochains jours, livrer à nos lecteurs le contenu non seulement de cette partie du rapport Gendron, mais aussi de celle, comprenant pas moins de cinq cents pages dactylographiées, qui traite du français comme langue de communication dans les activité de travail et de consommation des Québécois.

Ce petit exploit n'est pas rare dans le milieu du journalisme. C'est à un miracle de cette sorte qu'avec des effectifs très réduits, il faut procéder à peu près tous les jours pour offrir au public un produit qui le renseigne vite et convenablement sur l'actualité de la veille. Le gouvernement dispose de ressources infiniment plus considérables qu'un journal modeste comme Le Devoir. Avec un peu plus de zèle démocratique, il devrait être possible de couper court à des retards impardonnables et nuisibles qui s'accumulent trop complaisamment dans de nombreux secteurs de l'administration publique. Voilà la principale leçon que l'on doit dégager du "scoop" d'aujourd'hui.

●

Le Devoir – on s'en souviendra – fut un peu à l'origine de la commission Gendron. Alors que le gouvernement Bertrand semblait devoir s'enliser dans le tumulte soulevé par le bill 85, nous fûmes les premiers à souligner que l'on ne disposait pas alors des données objectives nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre d'une politique linguistique. Plutôt que de laisser des législateurs mal préparés patauger dangereusement dans ce domaine délicat, nous insistâmes alors pour que l'on procède d'abord à la cueillette d'informations objectives et que l'on fasse un examen complet de la question. Plus tard, alors que le gouvernement Bourassa manifestait des signes compréhensibles d'impatience à l'endroit d'un travail qui menaçait de s'éterniser, nous insistâmes pour qu'on laisse à la commission Gendron le temps de terminer son travail.

Le travail essentiel étant terminé depuis le 31 décembre, il n'existe plus de raison valable pour faire pâtir davantage la curiosité du public. Celui-ci a attendu quatre ans. Les problèmes qui se posaient en 1968, loin de disparaître, n'ont fait, dans plusieurs secteurs, que s'accentuer. Journalistes, associations, entreprises, services publics de toute sorte sont appelés tous les jours à prendre position sur des sujets impliquant la question linguistique. De quel droit seraient-ils privés plus longtemps d'un document à la préparation duquel ils ont tous contribué par l'apport de leurs deniers et de leur propre réflexion?

L'opinion publique est devenue au Québec une réalité extrêmement mobile. Elle reste trop souvent à la merci de n'importe quel démagogue. C'est lui rendre service que de mettre à la portée du public, pendant que les chances d'un débat raisonnable restent considérables, un document comme le rapport Gendron. On s'assurera ainsi qu'aucun homme politique, aucun groupe particulier ne pourra se procurer une avance indue sur les autres secteurs de la population. On fera aussi en sorte que le public ne puisse être pris par surprise par une action soudaine que pourrait déclencher un gouvernement ou un parti soucieux avant tout de son intérêt politique immédiat.

●

Celui qui possède l'information dispose de nos jours d'un avantage énorme sur les autres. C'est pourquoi les gouvernements doivent faire l'impossible, si la démocratie doit continuer à signifier quelque chose, pour partager avec les citoyens les fruits des travaux de recherche qu'ils font accomplir aux frais des contribuables. On avait connu, à cet égard, une politique d'ouverture remarquable dans les premières années de la Révolution tranquille. Sans trop qu'on sache pourquoi, on est retombé, depuis quelques années dans une politique de discrétion excessive qui, sans aller aussi loin que celle du maire Drapeau, prive trop souvent les citoyens de renseignements qui devraient leur être communiqués beaucoup plus tôt.

Les nombreuses fuites survenues ces dernières années devraient inviter les gouvernements à reviser leur politique. Si M. Bourassa, en particulier, veut entendre la leçon qui se dégage de la fuite du rapport Gendron, il n'hésitera pas à conclure qu'il devrait s'empresser de publier le rapport Tremblay sur les relations fédérales-provinciales avant qu'un journal ne se charge encore une fois de l'entreprise à la place du gouvernement. Il y a une limite aux frais indus que les journaux peuvent s'imposer. Il y a aussi une limite aux lenteurs voulues ou impuissantes que les citoyens sont disposés à endurer de la part d'un gouvernement qui dispose, pour se rendre utile, d'un budget annuel de plus de $4 milliards.

Claude RYAN

Déclarées ruines historiques

Le Québec et les artistes

L'accès du plus grand nombre à la culture

par GUY FRÉGAULT

Texte des notes de l'allocution de M. Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles, lors des "Rencontres du Québec", à Montréal dimanche dernier.

●

Au nom du Gouvernement du Québec, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue la plus amicale à tous ceux qui participent aux rencontres du Québec. Je voudrais leur dire combien est utile le dialogue qu'ils poursuivent avec les pouvoirs publics. A ce dialogue, je voudrais apporter une contribution qui, sans être entièrement personnelle – elle est nécessairement marquée par mon long séjour au ministère des Affaires culturelles – ne voudrait cependant pas engager le Ministère.

Le Président de la République française déclarait, il y a deux mois: "Quand on me dit que les Français sont d'abord intéressés par le prix de la vie, par leurs problèmes de logement, par les impôts, je ne les en blâme pas. Cela me paraît lié à des nécessités naturelles dont la négation conduirait quelques-uns à la sainteté et l'immense majorité à la misère. Mais il m'apparaît aussi que, dès lors qu'il a pu satisfaire ses besoins élémentaires, l'homme dépasse les préoccupations purement matérielles et aspire à autre chose, qui s'appelle l'amour, l'art, la générosité, le besoin de savoir, la poursuite de l'inconnu, le désir de créer..."

Cette aspiration à "autre chose" peut s'exprimer par la lecture dans laquelle on se plonge, la musique qu'on choisit d'écouter, l'oeuvre d'art qu'on s'arrête à regarder, le spectacle auquel on veut se faire prendre; en d'autres termes elle peut passer par la consommation de biens culturels. L'ensemble des consommateurs de biens culturels forme le public que l'on qualifie de cultivé, et selon le cadre dans lequel on le situe, ce public apparaît comme nombreux ou restreint. Il est nombreux par rapport aux créateurs qui font des livres, composent ou interprètent de la musique, produisent des tableaux, des sculptures ou des gravures, écrivent ou jouent des pièces de théâtre; il est également nombreux par rapport aux diffuseurs spécialisés de ces oeuvres. Il est restreint par rapport à la masse de ceux qui ne lisent pas de livres et ne vont ni au concert, ni au théâtre, ni au musée. Ces derniers, cependant, achètent des monceaux d'imprimés et d'illustrés, écoutent des millions de disques, sont rivés à leurs transistors et passent beaucoup de leur temps devant le petit écran.

Arrêtons-nous un instant à la lecture. La population québécoise dispose, pour entrer en contact avec le livre, de 164 librairies agréées et de 115 bibliothèques publiques. Les unes et les autres ne sont pas des oasis dans un désert. Ce sont des îles qui émergent d'un océan d'imprimés, aux mouvements réguliers comme des marées. Chaque année, 2,500,000,000 d'exemplaires de magazines, 700,000,000 de livres de poche, 500,000,000 de publications de bandes illustrées, des dizaines et des dizaines de millions d'albums pour enfants et de livres à colorier sont acheminés, à jours fixes et presque aux mêmes heures, vers 100,000 points de vente attirant 200 millions de Nord-Américains, de l'Alaska à la Floride et de la Californie à la Nouvelle-Ecosse en passant, bien entendu, par le Québec. Chiffres hallucinants: ils indiquent bien que, s'il existe deux publics lecteurs, un gros et un petit (et ces deux termes ne veulent, ni l'un ni l'autre, être péjoratifs), il y a chez tout homme un lecteur, et qui, à sa manière, éprouve cette aspiration à "autre chose" que j'évoquais il y a un instant.

Parlerons-nous musique? Chaque semaine ramène quelques milliers de Québécois au concert. Mais les Québécois consomment chaque semaine 250,000 disques, soit 13,000,000 par année; cinq millions de 45 tours, dont la moitié produits au Québec, et huit millions de microsillons, dont 10% produits au Québec. La radio les leur répète. La télévision leur montre leurs vedettes. Parlerons-nous spectacle? Irons-nous du côté des arts plastiques? Ou seulement du côté de l'artisanat? L'artisanat québécois apparaît de plus en plus, notamment dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, comme une préoccupation de ce que j'appellerais la base culturelle; néanmoins, dans cette même région, il s'écoule plus de produits des artisanats orientaux que de produits de l'artisanat québécois.

Devant ces faits, dont l'énormité devrait au moins nous amener à convenir qu'il faut enfin les regarder en face, il s'impose de prendre conscience du phénomène qu'a suscité, dans les sociétés contemporaines, l'utilisation – de plus en plus mécanique, du reste – des techniques de communication de l'image, du son et de la parole que sont l'imprimé, l'illustré, le disque, le cinéma, la bande sonore, la radio et la télévision. Ce qui fait la gravité de ce phénomène, c'est qu'il exclut progressivement le choix: on ne choisit guère sa radio et encore moins sa télévision; on ne choisit guère les magazines qui vous attendent chez le marchand du coin parce qu'un petit nombre de grands distributeurs ont pressé les boutons qui ont finalement acheminé ces publications sous vos yeux. Ces techniques de création et de diffusion de masse répondent, certes, à un besoin: besoin de rêve, d'évasion (mot terrible) et de dépassement, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un dépassement vers le haut. Elles sont porteuses de sensations de plus en plus violentes sinon brutales, d'une mythologie en constante élaboration et d'un conditionnement qui devient une culture: culture uniformisée, sommaire, mais envahissante, faite essentiellement de divertissement, tributaire de fins commerciales, conçue et distribuée à l'échelle internationale.

En résumé, il y a ceux qui forment le "jet-set" de la culture, et il y a les piétons de la culture. Les uns ignorent et dédaignent les autres: ignorance et dédain mutuels.

Vous, les arts et l'Etat. Qu'attendez-vous de l'Etat? Selon la brochure de la Conférence canadienne des arts, les rencontres préliminaires qui se terminent aujourd'hui devraient permettre "aux artistes d'exprimer leurs besoins, leurs préoccupations et leurs aspirations". Une expérience quotidienne de dix ans dans une administration liée à l'action culturelle me porte à croire que les artistes attendent, souvent, de l'Etat une certaine protection et plus de soutien financier, c'est-à-dire des règlements propres à favoriser leur art et des subventions accrues. Sans doute certains, de moins en moins rares, souhaitent-ils en outre la définition d'une nouvelle politique culturelle.

Quels sont les faits? Le budget du Conseil des Arts du Canada s'est, je crois, multiplié par treize en sept ans. Celui du ministère des Affaires culturelles du Québec s'est multiplié par six en douze ans. Un examen des données fournies par les organismes subventionnés révèle pourtant que les besoins de ces derniers restent toujours aussi pressants. Je connais, par exemple, une institution artistique qui, en 1962, demandait 50,000 dollars pour faire sa saison, sans quoi elle allait tomber; aujourd'hui, avec une subvention cinq fois plus élevée, elle a toujours du mal à faire sa saison, et son existence demeure menacée. Y a-t-il lieu de développer encore le rôle de l'Etat-mécène? Faut-il en constater la faillite? Un de mes collaborateurs me remettait, il y a quelques semaines, un mémoire dans lequel on pouvait lire: "Subvention égale mécénat; mécénat égale élitisme; élitisme égale relations du type protecteur à protégé."

D'autre part, tout en distribuant des sous, l'Etat n'est pas resté une simple machine distributrice de sous. Ses services, je peux en témoigner, sont devenus des mécanismes beaucoup plus complexes qu'ils ne l'étaient il y a douze ans. Un effort de réflexion a accompagné le travail administratif. Des politiques se sont définies: celle de l'aide à la création (qui a trouvé sa formule dès 1962-1963), celle de la coopération avec l'extérieur, celle des conservatoires, celle des musées, celle du développement culturel régional, celle du livre, celle des stages, celle des biens culturels; d'autres en sont à des degrés diversement avancés d'élaboration. On a mis sur pied un ensemble cohérent de programmes. Et l'on agit. Au moment où je préparais les propos que je vous livre aujourd'hui, je pouvais dire: cette semaine, Hubert Aquin a reçu la plus haute distinction littéraire offerte par le Gouvernement du Québec; cette semaine, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'un pourcentage du coût de construction des édifices publics sera obligatoirement consacré à leur embellissement; cette semaine, le ministère des Affaires culturelles a décidé d'implanter un septième bureau régional, et il ne reste plus que trois régions administratives à pourvoir d'un semblable établissement; cette semaine, le Conservatoire de musique de Québec donne un concert gratuit au Grand Théâtre, comme il en a donné un la semaine dernière et comme il en donnera un la semaine prochaine; cette semaine, il y a exposition de sculptures à Victoriaville, théâtre pour enfants à Sainte-Gertrude, et des peintres exposent à Cowansville; cette semaine, des activités communautaires et culturelles animées par des délégués permanents du Ministère se déroulent au lac Saint-Jean, en Gaspésie et en Mauricie; cette semaine, le Musée du Québec présente une exposition des artistes de moins de trente-cinq ans, des oeuvres d'Hurtubise sont réunies au Musée d'art contemporain, et l'exposition itinérante de la Bibliothèque nationale est arrivée à Trois-Rivières; cette semaine, l'Office du Film du Québec présente le cinéma québécois à la Foire de Grenoble, au moment où d'autres oeuvres de nos cinéastes reviennent du Festival international du Mexi-

Voir page 6 : L'accès

Le Prix scientifique du Québec

La science, secteur-clé

par CLAUDE FORTIER

• Extrait de l'allocution prononcée par M. Claude Fortier, directeur des laboratoires d'endocrinologie et du département de physiologie de l'université Laval, lors de la présention du Prix scientifique du Québec, qui lui a été remis le 6 février dernier.

L'existence même d'un "Prix Scientifique du Québec" atteste de l'importance que nous attachons au Canada français à l'un des secteurs-clé d'une société véritablement évoluée et productive.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de souligner, à ce sujet, l'ampleur de la révolution scientifique qui a profondément modifié, depuis cent ans, notre connaissance du monde et les rapports de l'homme avec son milieu.

Il y a à peine un siècle, le chercheur travaillait seul. Il avait peu d'équipement et encore moins d'assistance. Ses théories et le résultat de ses recherches exerçaient rarement une influence marquée sur la vie de ses contemporains. Quelques découvertes en astronomie et dans certains secteurs des mathématiques avaient fourni, il est vrai, des applications importantes aux navigateurs, aux constructeurs de ponts et à quelques autres professions limitées, mais le reste de la population n'en bénéficiait pas directement.

Graduellement, avec le passage de la spéculation théorique à l'observation contrôlée, physique, chimie et biologie ont élargi de façon spectaculaire le champ de nos connaissances du monde animé et inanimé. Si vous êtes sensibles à la magie des nombres, les astronomes ont fixé les extrêmes limites de l'univers à dix billions d'années-lumière, les géologues font remonter l'origine de la terre à cinq billions d'années, alors que les physiciens décrivent les caractéristiques de particules élémentaires d'une durée d'un billionième de seconde et que les experts en électronique ont développé des ordinateurs susceptibles d'effectuer plusieurs millions d'opérations de calcul à la seconde. Les biologistes moléculaires ne sont pas en reste, puisqu'ils sont en voie de déchiffrer le code des 22 acides aminés pour tous les organismes vivants en utilisant une combinaison de 4 nucléotides en 64 trinucléotides.

Sur le plan des applications, les résultats du laboratoire ont profondément altéré notre vie quotidienne et ouvert des possibilités qui n'avaient jamais été envisagées. Les prodigieux résultats des programmes spatiaux en fournissent une illustration dramatique et qui risque d'éclipser, de ce fait, des réalisations plus discrètes mais de plus grande importance pour la collectivité.

Dans le secteur de la santé publique, depuis le début du siècle, la durée moyenne de la vie humaine s'est accrue de plus de 20 ans, les épidémies ont été enrayées ou abolies, la mortalité infantile a grandement diminué et la nutrition s'est améliorée. La technique aseptique et l'anesthésie ont révolutionné la chirurgie, dont les tentatives les plus spectaculaires, sinon les plus justifiables ou rentables, si je m'en réfère aux transplantations cardiaques, font fréquemment la manchette des journaux. Sérums, vaccins, antibiotiques, hormones et vitamines ont été isolés ou synthétisés et de nouvelles disciplines, telles que l'hygiène et la médecine préventive ont grandement contribué à accélérer et à généraliser l'utilisation de ces découvertes.

Ceci, pour le bilan positif de la science et de la technologie, mais il y a, hélas, l'envers de la médaille et de combien de maux présents et futurs le scientifique n'est-il pas, inconsciemment peut-être, mais néanmoins directement, responsable, depuis les bombes atomiques et à hydrogène jusqu'aux problèmes, dont la gravité s'accroît à un rythme quasi géométrique, de la pollution de l'environnement, de la surpopulation et de la famine dans le monde et de celui, peut-être non moindre, de la prédominance croissante des faibles, des inadaptés et des vieillards dans notre société; problèmes qui sont à la mesure même de la victoire, combien dangeureuse, de la science et de la technologie sur le cours normal de l'évolution par l'élimination des inaptes.

Je m'en voudrais de terminer ce propos sur une note aussi pessimiste et j'ose espérer que nos successeurs sauront trouver les solutions qui s'imposent à ces problèmes et refermer le couvercle de cette boîte de Pandore qu'ils ont entr'ouverte à leur insu.

Un défenseur du peuple

par PIERRE VADEBONCOEUR

La vérité finit parfois par dégager son image des vanités et des hontes contemporaines. Ce n'est pas une petite satisfaction que de voir peu à peu cette justice de l'espèce la plus haute s'accomplir. Cette admirable vérité de l'homme juste et de la force d'âme perce un jour les bavardages de la presse. C'est ainsi que la véritable figure de Marcel Pepin émerge lentement, à travers les calomnies, les jugements superficiels, les trahisons et la stupidité qui grimacent autour d'elle, et c'est indéniablement la figure d'un défenseur du peuple.

Voilà un homme contre lequel, de fait, presque tout a été essayé depuis sept ans. L'homme défendait le peuple et ne faisait que cela. Depuis sept ans qu'il préside la CSN, il n'a fait, de semaine en semaine, interminables journées, interminables semaines, que soutenir l'effort populaire, que résister à toutes les attaques, qu'assumer les plus lourdes difficultés, qu'affronter les situations les plus angoissantes, que prendre pour lui les tâches les plus lourdes et quelquefois les plus risquées. Il n'en a négligé aucune. Il a fourni à ces fins tout ce qu'il pouvait d'efforts, de travail, de volonté, d'intelligence et de profonde conviction. Et pour une seule pensée, j'en témoigne solennellement: le peuple.

Je ne sais comment on peut appeler cela dans le langage du monde officiel et plus particulièrement dans celui de la clique libérale, mais je pense que dans un langage d'homme, cela peut s'appeler de la grandeur. J'ignore aussi comment les rédacteurs qui passent leur temps à soupeser les cabotins de la scène publique pour leur découvrir quelques mérites et quelques faiblesses, partageant de la sorte les nullités selon une échelle de valeurs et s'habituant ainsi à discuter tout homme comme un quelconque politicien, peuvent de leur côté nommer la grandeur quand elle se montre: c'est un mystère non résolu en effet puisqu'ils ne la voient jamais.

Non seulement ils ne savent pas la reconnaître, mais ils la vilipendent plus que n'importe quoi: plus que le déshonneur, par exemple, qu'ils classent vite en effet. Pendant ce temps, ceux qui font cet accueil à la médiocrité ou à la perfidie doublent leur distinguée prévenance à l'endroit de ces dernières de l'hostilité instinctive qu'ils éprouvent envers les rares hommes qui luttent vraiment pour quelque idéal auquel ils donnent tout. La défense inconditionnelle du peuple, aux yeux de nos spécialistes de l'éphémère, ne semble pas compter parmi les signes éminents auxquels on reconnaît le grand mérite.

La vérité au sujet des chefs syndicaux finira par s'imposer. Le peuple est parfaitement capable de comprendre qu'on fait rarement de la prison pour s'être acoquiné avec les riches, mais qu'on peut très bien se faire foutre dedans quand on a parlé trop haut et trop longtemps contre eux, et surtout quand on a trop agi.

la parole du jour

"Je ramènerai mes brebis de tous les lieux où elles furent dispersées quand survint le jour de brouillards et de ténèbres" – Ezéchiel 34,12

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année; six mois: $19. À l'étranger: $40 par année; six mois: $22; trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: .90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LIBRE OPINION

Une formule inédite de revenu garanti en Grande-Bretagne

par ANTHONY FRAYNE

L'auteur de ce texte est comptable à Montréal. Il a poursuivi des études spécialisées au Royaume-Uni.

●

Le gouvernement Trudeau semble enfin être prêt à faire un effort sérieux pour restructurer le système de sécurité sociale. Dans le discours du trône, le gouvernement a énoncé cinq principes devant guider la formulation d'une nouvelle politique de sécurité sociale et dans son discours aux Communes du 11 janvier, M. Marc Lalonde, en élaborant au sujet de ces principes, annonça que ce domaine de la politique sociale constitue présentement l'une des deux principales priorités du gouvernement (LE DEVOIR, 17 janvier).

M. Lalonde a souligné que les programmes de sécurité du revenu avaient, pour plusieurs raisons, été établis un à un, et qu'il faut maintenant intégrer tous ces programmes dans une seule politique qui recevrait l'approbation des niveaux fédéral et provincial. A cette fin, le gouvernement a suggéré que cette étude s'inspire de cinq principes directeurs:

- un revenu équitable pour tous, c'est-à-dire un revenu annuel garanti pour ceux qui sont incapables de travailler;
- une incitation à travailler;
- un équilibre entre les divers programmes;
- la reconnaissance du fait que les provinces puissent vouloir que les structures varient suivant les besoins sociaux;
- et une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial pour la revision du système.

Il est à espérer que ces principes soient respectés, et que l'un des principaux obstacles, la querelle au sujet des juridictions fédérale et provinciale, soit surmonté.

De Caouette à Castonguay, il y a déjà un grand nombre de partisans du revenu annuel garanti. Mais bien que le revenu annuel garanti soit un excellent point de départ, il ne règle pas le problème du grand nombre de travailleurs à faible salaire. Par exemple, selon les propositions Castonguay, un assisté social dont le revenu augmente d'un dollar verrait son revenu garanti diminuer de $0.70, et les familles ayant un revenu, disons, de $100 par semaine ne recevraient pas d'aide substantielle. Ce qu'il faut, c'est un revenu annuel garanti qui diminue (à la suite d'augmentation du revenu) seulement à un taux comparable au taux d'impôt.

Un Impôt négatif sur le revenu, pleinement intégré au système d'impôt actuel, constitue le prolongement logique du concept de revenu annuel garanti et répondrait à tous les buts que poursuit le gouvernement. Le gouvernement britannique sous la direction de M. Heath vient de prendre des mesures montrant la possibilité de mettre un tel système en vigueur. En plus de fournir un revenu annuel garanti à ceux qui sont incapables de travailler, l'impôt négatif aide aussi toutes les familles qui travaillent et ont un faible revenu, permet au travail d'être source d'avantages financiers adéquats, et simplifie considérablement la bureaucratie de l'assistance sociale.

Sous un système d'impôt négatif intégré tel que proposé en Grande-Bretagne, on alloue à chaque foyer un crédit d'impôt; le montant de ce crédit dépend de la grandeur de la famille et tout revenu est imposable à un taux uniforme. Si le crédit excède l'impôt dû, comme c'est le cas pour les familles à faible revenu, le gouvernement paiera la différence à la famille sous forme d'impôt négatif. Si l'impôt dû est supérieur au crédit, l'employeur déduira la différence comme c'est le cas à présent.

Les chiffres fictifs qui suivent illustrent de façon simplifiée comment le système fonctionne. Supposons que l'on accorde un crédit d'impôt de $20 par semaine à chaque adulte et de $10 à chaque enfant, et que le taux d'impôt sur tout revenu soit fixé à un tiers. Un individu vivant seul et n'ayant aucun revenu recevrait donc du gouvernement $20 par semaine. Pour tout revenu allant jusqu'à $60 par semaine, les crédits d'impôt excéderaient l'impôt dû et le gouvernement donnerait la différence à l'individu. Pour tout revenu supérieur à $60, il y aurait déduction d'impôt.

Dans le cas d'une famille de quatre personnes, deux adultes et deux enfants, le revenu minimum garanti serait de $60 par semaine s'il n'y avait aucune source de revenu, et l'impôt sur le revenu augmenterait ou diminuerait tout revenu de la manière indiquée au tableau.

Salaire hebdomadaire	Impôt sur le revenu	Crédit d'impôt	Revenu ajusté
$ 0	$ 0	$ 60	$ 60
30	10	60	80
60	20	60	100
120	40	60	140
180	60	60	180
300	100	60	260

Le discours du trône mentionne spécifiquement les familles à faible revenu, gagnant le salaire minimum ou à peine plus. Ce sont ces familles qui profiteraient le plus de ce nouveau système. Par exemple, une famille de quatre personnes, gagnant un salaire de $120 par semaine et qui reçoit présentement seulement des allocations familiales, recevrait un impôt négatif de $20 par semaine dans le plan illustré ci-dessus.

Dans le moment, les politiques de bien-être sont un mélange compliqué de plusieurs programmes, entraînent des coûts d'administration élevés, sont difficiles à comprendre et, selon plusieurs, provoquent des abus. Un système d'impôt négatif tel que celui qui est proposé ici intégrerait dans la structure de taxation la plupart des programmes actuels et éliminerait la monstrueuse bureaucratie du bien-être. Il y aurait peu d'abus du système; on ne verrait plus des individus ne pas gagner davantage en travaillant qu'en étant "sur le bien-être". Tout individu, riche ou pauvre, garderait les deux-tiers de chaque dollar gagné.

Les revenus minimum garantis suggérés dans l'exemple ci-dessus n'encourageraient certainement pas les parasites du bien-être; ils ne sont pas suffisants non plus pour éliminer la pauvreté. Les revenus minimum suggérés dans le projet britannique sont même moins élevés, mais les retraités et les chômeurs, c.a.d. les deux groupes composant la majorité de ceux qui dépendent de l'aide du gouvernement, reçoivent un traitement spécial: et les pensions et les prestations d'assurance-chômage feront partie de programmes séparés, seront accordees comme supplément du revenu garanti mais seront imposables comme toute autre forme de revenu. Il en résulte que les pensions et les prestations d'assurance-chômage restent à peu près au niveau où elles sont actuellement.

En laissant les pensions et les prestations d'assurance-chômage dans des programmes séparés, le gouvernement britannique a pu vaincre l'objection apportée le plus souvent contre ce système, soit que le coût en est beaucoup trop élevé.

Les quelques calculs qui suivent indiquent que le Canada pourrait aussi se permettre ce système si on s'en tenait aux montants mentionnés dans l'exemple ci-dessus.

La population est d'environ 22 millions; de ce nombre, un tiers sont des enfants de 16 ans ou moins. Les crédits d'impôt de $20 par semaine pour les adultes et de $10 par semaine pour les enfants s'élèveraient donc à $18 milliards par année. A ce montant il faut ajouter la contribution des impôts actuels aux revenus combinés des gouvernements; mais on doit aussi déduire les prestations d'assurance sociale, dont les allocations familiales et les prestations de bien-être, qui seraient remplacées dans le système proposé. Pendant l'année fiscale 1972-73, on prévoit que l'impôt sur le revenu personnel, au niveau fédéral et au niveau provincial, sera de l'ordre de $13 milliards, et que les prestations d'assurance sociale seront de $2 milliards. Le taux d'impôt doit donc permettre que l'impôt total perçu s'élève à $29 milliards.

On estime qu'en 1972, le revenu personnel est d'environ $82 milliards; pour récupérer $29 milliards on doit fixer un taux d'impôt uniforme à environ 35%.

Soulignons ici qu'il serait bien d'effectuer deux modifications quant à ces calculs. En premier lieu, il semble équitable que le taux d'impôt sur les revenus très élevés soit supérieur à 35%. Donc, au-delà d'un certain niveau, les taux doivent être gradués comme c'est le cas sous le système actuel. Deuxièmement, les crédits doivent être automatiquement ajustés au coût de la vie pour que, avec le temps, ils ne deviennent pas ridiculement bas.

Il est évident que ce système est possible seulement s'il est le résultat d'un programme intégré des gouvernements fédéral et provinciaux. Il peut sembler trop optimiste d'espérer une telle intégration en ce moment. Néanmoins un tel système pourrait représenter le compromis requis pour sortir de l'impasse actuelle. Non seulement le concept de l'Impôt négatif peut-il satisfaire les objectifs que le gouvernement fédéral a énoncés, mais, de plus, comme les crédits d'impôt équivalent à des allocations familiales substantielles et, dans le plan britannique, permettent l'intégration totale des systèmes de taxation et de sécurité sociale, le concept est compatible avec l'esprit des propositions Castonguay.

LIBRE OPINION

Pourquoi je reste

par ANDRÉ GADBOIS

Ex-vicaire à Saint-Jean-Baptiste, l'abbé Gadbois vient d'être nommé vicaire à Saint-Victor. Après "l'affaire Gadbois", il explique pourquoi il a décidé de ne pas quitter l'Eglise de Montréal.

●

Après avoir vécu un conflit ecclésial que les autorités ecclésiastiques ont rapidement privatisé, et un conflit de valeurs que ces mêmes autorités ont tôt fait de rétrécir à un conflit inter-personnel, la tentation est forte pour moi de leur en vouloir amèrement et de débarquer de "leur affaire". Surtout que j'aurais d'excellentes raisons de me désolidariser de ce gros appareil qui s'appelle l'Eglise catholique. D'ailleurs la conjoncture actuelle me rendrait la tâche facile: l'Eglise-institution (appareillage organisationnel fait de chefs, de traditions et de paroles pour véhiculer un Esprit à travers le temps et donnant de cet Esprit un visage officiel) dérape un peu plus rapidement à chaque jour même si des autorités affirment que "le pire de la crise est passé"; et le récent conflit dans lequel je fus impliqué m'a révélé dans ma chair combien l'Eglise-institution est méfiante devant la nouveauté, empêtrée dans ses organigrammes rigides, lente à se convertir dans les faits à la lecture assez juste qu'elle fait des signes des temps, employant parfois en son sein des tactiques qu'elle dénonce dans la société. La tentation est forte de quitter ce système... mais je reste!

L'espérance mise en échec

Je reste d'abord parce que je suis au service d'hommes et de femmes qui portent une espérance et qui veulent la voir se dessiner dès maintenant dans leur vie québécoise. Ils la portent avec moi, je la porte avec eux, et nous la tenons entre nos mains, cette espérance. Présentement elle est mise en échec: par les gouvernements, par certains "leaders", par l'institution-Eglise, par notre société de consommation. Trop attendre d'eux mène notre espérance au suicide, ou à l'esclavage. L'espérance prendra forme ici et se dessinera progressivement à même les projets que nous réaliserons nous-mêmes, car c'est à même notre implication dans ces projets que nous nous changeons. Je reste pour m'impliquer et m'impliquer avec d'autres au nom de Jésus-Christ, pour déceler à travers les lenteurs et les échecs un sens à ma vie, à mes amours, à mes solidarités. "Partir des situations humaines réelles et cheminer avec les hommes qui y sont impliqués, selon leur rythme, leurs moyens et leurs fins propres; libérer les valeurs et les dynamismes latents, mais toujours présents dans tout groupe humain; susciter un processus plus libre et plus rationnel de recherche et d'action en vue d'objectifs découverts par les intéressés." (Grand'Maison).

L'implication d'un homme nommé Jésus me pousse à espérer au-delà de la simple logique humaine et à découvrir où se trouve ma véritable espérance; sans être masochiste, mais simplement attentif à l'imprévu et à l'expérience de mes frères, je crois que c'est dans la mise en échec que se reconnaît la réelle valeur de mon espérance. La croix (celle de la Passion) détachée du combat de Jésus pour la justice et le primat de la personne sur la tradition et la propriété, n'a pas de valeur et n'indique aucune orientation: les spectateurs et les possesseurs de la vérité l'ont fait savoir à Jésus. Cependant, insérée dans la démarche de Jésus qui la voyait venir à travers ses options, ses échecs et la lenteur que lui imposaient les grands de son temps, et qui la reconnaissait seule issue possible pour être fidèle jusqu'à la fin, elle se présente, avec le temps, vainqueur des mises en échec et elle est accueillie par les militants et les pauvres.

L'espérance chrétienne sera toujours mise en échec parce qu'elle est trop dangereuse et trop bouleversante: elle est trop synonyme de justice, d'engagement radical, de partage, de pardon, de vérité, de fraternité, de communauté. Et pour rester dangereuse et dynamique, elle exigera de ses porteurs des ruptures déchirantes, des recommencements constants, une droiture épuisante, une conversion permanente, une attention extrêmement vigilante aux événements de vie qui sont le lieu privilégié de la Parole de Dieu.

Quand l'espérance chrétienne mobilise trop d'énergies et risque de trop bouleverser "le désordre établi", des gens savent faire appel à la soumission, à l'obéissance aveugle et à la résignation pour désamorçer ce qui est en train de s'instaurer. Et quand la résignation a bien fait son travail pour tuer ou neutraliser le dynamisme latent des personnes, des gens sauront faire appel à la violence et au mépris des libertés pour retrouver un monde "nouveau". C'est à travers ces vagues successives que l'espérance chrétienne doit apprendre à nager. Je reste pour me faire serviteur de cette espérance... et tant pis si je suis casé: serviteur d'une institution. L'institution sait bien, elle, que je ne suis pas à son service.

L'Eglise n'est pas la hiérarchie

C'est au coeur des milieux de vie (travail, famille, loisirs, quartier, groupements...) que s'apprennent la vie-ensemble et la solidarité; c'est donc au coeur des milieux de vie que l'espérance chrétienne naît et oriente une vie, et non dans des encycliques ou des messages de Noël auxquels on peut faire dire ce qu'on veut puisque tout le monde en a pour son compte. Je reste pour être au coeur de la vie (du moins, c'est ma volonté) et cela, nulle institution ne peut l'empêcher. S'il s'avérait que l'Eglise-institution m'empêchait d'être au coeur de la vie, je quitterais.

Certes que l'Eglise-institution complique les choses parce qu'elle se croit première responsable du bonheur des hommes et de leur conversion à sa pensée; elle veut plaire à tout le monde pour donner la chance à tout le monde de se convertir. Elle oublie qu'elle n'a pas à convertir, mais à être, et à être témoin de quelqu'un. Heureusement que je connais des hommes et des femmes "bien ordinaires" qui témoignent de Jésus-Christ et qui se mouillent pour que l'espérance qu'ils tiennent de lui s'incarne en des actes et projets qui à leur tour diront l'espérance. A cause de ces chrétiens qui savent faire la différence entre l'Eglise et son appareillage de société organisée, je reste. Et parce que jour après jour ils m'ont appris le dur combat de la solidarité et de l'authenticité, je reste.

Communion et désaccords

Croire en Jésus-Christ aujourd'hui et bâtir une communauté-témoin qu'à cause de lui, tout est possible, et qu'à cause de lui, toute naissance aboutira, sont difficiles. "Où se passe aujourd'hui ce que le Christ a commencé en l'histoire humaine? Son lieu serait-il seulement le passé?" (Maurice Bellet) Malheureusement l'Eglise-institution qui devrait être prophète, n'est pas d'un grand secours dans cette démarche, et même elle est souvent pour moi obstacle par sa façon de s'attacher indûment au passé, d'avoir peur du risque et de l'à-venir, d'étouffer et de "solutionner" des conflits, d'écouter, de réagir, de se préoccuper de principes pendant que des petits sont

Voir page 6 : Pourquoi

POURQUOI L'UNIVERSITE DE MONTREAL?

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

L'anthropologie couvre un ensemble de disciplines dont l'objectif est de décrire et d'expliquer l'Homme à partir des caractéristiques biologiques et culturelles des populations humaines.

Le programme du premier cycle conduit à un baccalauréat spécialisé qui comprend 90 crédits (72 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours au choix).

Durée normale des études : 3 ans.

Renseignements : 343-7076
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

PARCE QUE C'EST L'UNIVERSITE DE MONTREAL!

LE CAMP DE VACANCES POUR VOTRE ENFANT
GARÇONS ET FILLES - 8 À 14 ANS
LE RANCH MASSAWIPPI INC.
Granby, Qué.

s'il adore les animaux . . .
s'il veut monter a cheval . . .
s'il aime la vie sur la ferme . . .
avec une bonne nourriture . . .
avec un très bon personnel

24 chevaux
COURS D'ÉQUITATION TOUS LES JOURS

Taux : 2 semaines $150.
4 semaines $280.
(aucun frais supplémentaire)

INFORMATION :
402, rue OLIVIER, JOLIETTE, QUÉ. — (514) 756-1102

Dans la collection "Présence"
LE TOURISME
LE FAIT - SES VIRTUALITÉS CHRÉTIENNES
ÉBAUCHE D'UNE PASTORALE

Ouvrage publié sous la direction de la Pastorale du Tourisme de la Conférence Catholique Canadienne.

Présentation de Roland Dufour

Les ambivalences du tourisme ■ Loisir et tourisme ■ La mise en valeur du patrimoine artistique, culturel et religieux en rapport avec le tourisme ■ Aspects socio-économique et culturel du sport de la motoneige ■ Fête, célébration chrétienne, tourisme ■ Les aspects théologiques de l'environnement ■ Pastorale du tourisme intégrée à la pastorale d'ensemble ■ Comment assurer la présence de l'Église en milieu touristique ■ Action pastorale auprès des opérateurs du tourisme ■ etc.

211 pages $4.00

En vente partout

FIDES
245 est, boul. Dorchester
Montréal 129, P.Q.
Tél.: 861-9621

423 St. Claude, 878-3959
Le Fado
fine fleur de la gastronomie

VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

LE MARKETING ET VOUS

par Guy-B. Brousseau et Réal Fortin

• Le marketing est un phénomène social qui nous concerne tous.
• Enfin une réponse à toutes les questions que vous vous posez sur le sujet.

En vente partout au prix de $4.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551.

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

suites de la première page

UNE LANGUE

français la langue commune des Québécois au travail.

4) que le gouvernement, par voie de législation ou de réglementation, prenne des mesures énergiques afin d'assurer la priorité efficace du français dans les activités de consommation des citoyens québécois, notamment dans l'étiquetage, l'affichage et les communications de l'Etat et des entreprises destinées à l'ensemble de la population.

La première mesure que préconise la commission viserait à faire du français la langue officielle du Québec, c'est-à-dire au premier chef la langue de l'Etat québécois et, par voie de conséquence, la langue principale des communications de travail et de communication.

Après avoir examiné divers concepts mis de l'avant ces dernières années, tels le concept de "langue prioritaire", de "langue préférée", de "langue traditionnelle", la commission a conclu que la plupart de ces concepts étaient dépourvus de signification juridique claire et concrète. Elle a finalement opté pour deux concepts empruntés à l'expérience suisse, mais qu'elle définit d'une manière immédiatement adaptée aux objectifs qu'elle propose au gouvernement. "Parler d'une langue officielle, écrivent les commissaires, c'est dire, ni plus ni moins, que l'autorité publique, c'est-à-dire l'Etat, a jugé bon, soit sous la forme d'une disposition constitutionnelle, soit sous la forme d'une loi (habituellement la première forme de préférence à la seconde), de faire peser sa puissance au service d'une ou de plusieurs langues reconnues comme la ou les langues publiques de l'Etat... Lorsque le champ d'application d'une décision étatique instituent une ou plusieurs langues officielles n'est pas expressément défini, on peut en induire que cette ou ces langues seront reconnues partout où s'applique le pouvoir de l'autorité publique."

"Par contraste, poursuit la commission, on peut considérer qu'une langue nationale se range sous une catégorie légale quelque peu moindre. Désigner une ou plusieurs langues au rang de langues nationales, sous la forme d'une disposition constitutionnelle ou sous la forme d'une loi ordinaire, c'est simplement conférer à ces langues certains privilèges légaux du point de vue de l'usager. L'Etat leur accorde un imprimatur de type purement facultatif; il ne s'engage pas à déployer les ressources de ses derniers pour le soutien de ces langues".

Suivant la recommandation du rapport Gendron, l'Etat serait appelé à adopter dans un proche avenir une loi sur le statut des langues au Québec. Cette loi serait "le principal instrument de sa politique linguistique". En plus d'instituer le français comme langue officielle du Québec, elle aurait pour objet:

1) de définir le rôle et la place du français et de l'anglais comme langues d'usage dans les institutions et activités jouissant du soutien juridique ou financier de l'Etat québécois;

2) de créer un organisme d'Etat, indépendant des pouvoirs publics et responsable directement à l'Assemblée nationale, dont la fonction consisterait à assurer par des négociations réalisées au niveau de chaque entreprise, l'utilisation graduelle du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail;

3) d'assurer la présence prioritaire du français dans l'emploi public des langues (affichage, étiquetage, etc) sans pour autant empêcher l'usage de l'anglais ou de toute autre langue, une fois établie la priorité du français;

4) d'établir le droit du consommateur d'être servi en langue française, sans pour autant empêcher, si le consommateur le désire, qu'il soit servi en langue anglaise;

5) de définir l'obligation d'une maîtrise convenable du français pour l'accès aux professions et métiers impliquant un contact habituel avec le public, et éventuellement à tous les métiers et occupations;

6) de confier à un grand commis de l'Etat, ou ombusman linguistique, le soin d'entendre toute plainte en rapport avec une infraction aux droits linguistiques reconnus par la loi.

Le citoyen individuel conserverait, sous ce régime, la liberté de communiquer en français ou en anglais avec le gouvernement et ses organismes, de même naturellement qu'avec les entreprises privées. Mais il n'y aurait qu'une langue officielle, le français. Les interventions officielles de l'Etat québécois, lorsqu'elles porteraient sur des sujets ou documents très importants, tels les textes de loi ou les rapports de hauts fonctionnaires de l'administration, se feraient dans les deux langues parlées habituellement par les citoyens. La langue courante de l'administration provinciale serait cependant le français. Contrairement aux citoyens individuels, les entreprises et les sociétés faisant affaires avec le gouvernement seraient tenues de communiquer en français avec les services gouvernementaux.

L'anglais serait reconnu, suivant les recommandations de la commission, comme langue nationale. Mais il s'agirait d'une reconnaissance limitée qui viserait surtout le domaine de l'enseignement – où la commission ne propose pour le moment aucun changement important sauf une accentuation et une amélioration de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles françaises et anglaises – et les rapports individuels des citoyens avec le gouvernement. "Citoyen à part entière, l'anglophone, écrit la Commission Gendron, a droit de recevoir en sa langue les services pour lesquels il est contribuable à part entière". Telle est, si l'on y ajoute le maintien des privilèges (la commission insiste pour souligner qu'il s'agit bel et bien, en l'occurrence, de privilèges sujets à rappel ou à modification, et non de droits au sens fort du terme) des anglophones en matière scolaire, la portée principale du statut de langue nationale qui serait reconnu à l'anglais.

Le second objectif majeur de la commission Gendron vise à faire du français la langue de gestion et de communication interne des établissements et des entreprises. Exception faite des mesures législatives mentionnées plus haut, la commission compte surtout, pour réaliser cet objectif, sur un programme d'action graduée qui serait placé sous la responsabilité de la Commission de la diffusion du français dont elle préconise la création. Le programme se réaliserait en trois étapes majeures. Au cours d'une première étape, on viserait à instituer dans les entreprises le bilinguisme passif, c'est-à-dire un régime où chaque employé francophone serait libre de travailler sans contrainte dans sa langue maternelle et où, en conséquence, il incomberait aux cadres anglophones des entreprises d'acquérir rapidement, par la voie de programmes intensifs dont l'Etat assumerait au besoin une partie des frais, une maîtrise satisfaisante de la langue française. Dans une deuxième étape, on viserait à ce que le français s'implante comme langue commune des échanges verbaux officiels entre francophones et anglophones. On viserait enfin, dans une troisième étape, à obtenir que le français devienne la langue courante des échanges et des travaux écrits.

La commission fixe cependant une condition indispensable pour le succès de ce programme de bilinguisation. En plus de promouvoir l'usage plus répandu du français dans les entreprises, il faudra viser à ce qu'une proportion plus élevée de francophones aient accès à des fonctions de cadres moyens et supérieurs au sein des entreprises. La commission propose à cette fin un triple objectif. Au cours des dix prochaines années, il faudrait, écrit-elle, augmenter de 10% la proportion des cadres francophones dans les catégories de traitements se situant entre $10,000. et $15,000; il faudrait augmenter de 20% la proportion des francophones dans les catégories se situant entre $15,000 et $20,000.; il faudrait enfin augmenter de 10% la proportion des francophones dans les catégories se situant au-delà de $20,000. par an.

La commission Gendron s'est enfin penchée longuement sur le problème de la langue d'usage dans les activités de consommation. La commission reconnaît qu'il lui a été impossible, dans ce secteur, de se livrer à des recherches aussi poussées que celles qui ont servi de point d'appui à ses recommandations en matière de droits linguistiques et de langue du travail. "Nous avons néanmoins cru, écrivent les commissaires, qu'il était plus opportun de formuler une politique de francisation de ce type de communication que de connaître exactement la situation".

Après avoir rappelé au gouvernement fédéral l'obligation qui lui incombe de procurer aux citoyens francophones l'accès dans leur langue à tous les services de l'Etat fédéral et qu'on est encore loin dans ce domaine de l'objectif défini par la commission Laurendeau-Dunton, la commission conclut qu'il ne se pose pas de problèmes majeurs dans l'usage de la langue française au sein des services de l'Etat québécois. Respect des droits de la majorité et protection de la minorité anglophone: tels sont, selon la commission, les deux critères qui devraient guider la politique de l'Etat québécois en matière de dispensation des services aux citoyens du Québec. Au sujet de l'affichage, des publications, du fonctionnement concret des tribunaux administratifs, de la régie des municipalités et des commissions scolaires, des services offerts par les hôpitaux et les agences de bien-être relevant de l'autorité de l'Etat québécois, la commission formule des recommandations qui tendent toutes à assurer l'usage obligatoire et prioritaire du français et à permettre l'usage facultatif de l'anglais.

La commission a également examiné les problèmes qui se posent au consommateur dans le secteur privé. Ses enquêtes lui ont révélé que le nombre de vexations dont pourraient se plaindre les francophones dans ce secteur n'affecte qu'une minorité de citoyens francophones et semble en voie de régression. Elle n'en a pas moins noté, dans plusieurs secteurs de la région montréalaise, des situations qui appellent des correctifs. Elle recommande que le gouvernement proclame par voie législative le droit de tout citoyen d'être servi dans la langue française et décrète qu'en-dedans d'une période de cinq ans, tout employé du secteur privé que ses fonctions mettent en contact régulier avec le public soit tenu de posséder une connaissance suffisante du français. Elle recommande également que le gouvernement prenne des mesures énergiques afin d'assurer que l'affichage public en provenance des sociétés privées respecte la priorité du français et que les compagnies respectent positivement le caractère français du Québec dans la définition de leurs raisons sociales.

Au cours de son enquête, la commission Gendron a constaté que la situation générale de la langue française au Québec n'est pas aussi tragique qu'on l'affirme souvent. Suivant des enquêtes faites pour le compte de la commission, environ 85% des Québécois vivent à toutes fins utiles, en ce qui touche leur travail, en situation d'unilinguisme français. Il en va de même des activités de consommation, à propos desquelles le pourcentage de francophones qui ont éprouvé des vexations dans les grands magasins à rayons, les banques, les compagnies de prêt et les sociétés d'assurance au cours d'une période récente de six mois, ne dépasse guère 13%.

"Il faut cesser, écrivent les commissaires, de conclure que l'ensemble de la main-d'oeuvre francophone doit employer l'anglais au travail. Ce n'est pas ce que notre enquête permet de conclure". Le rapport s'empresse cependant d'ajouter qu'il existe, de toute évidence, "deux Québec", soit la région métropolitaine de Montréal et le reste de la province. Or, autant les travailleurs francophones ne subissent guère de contraintes linguistiques dans le reste de la province, autant la situation se révèle différente dans la région métropolitaine.

Même dans la région montréalaise, les statistiques globales recueillies par la commission ne fournissent pas, au jugement des commissaires, une vue juste de la situation. Les chiffres globaux laissent en effet croire que 22% seulement des travailleurs francophones de cette région utilisent l'anglais dans leur milieu de travail. Une analyse plus serrée révèle néanmoins une situation beaucoup plus préoccupante. La contrainte de l'anglais se fait, en effet, sentir dans des secteurs-clé comme le niveau administratif de l'industrie secondaire, les entreprises financières et les services d'utilité publique. Elle se fait également plus forte à mesure qu'on observe, par-delà les contacts verbaux spontanés qui caractérisent la vie de travail, les activités de travail plus formelles comme la lecture et la rédaction de rapports et de documents ou la participation à des réunions de travail.

"Nous avons toutes les preuves, écrivent les commissaires, que pour les francophones, l'anglais est une langue indispensable. Il faut assurément nuancer cette affirmation et rappeler que la contrainte de l'anglais s'exerce surtout dans quelques secteurs déterminés. Mais il faut noter qu'il s'agit de secteurs de pointe".

A l'aide d'une enquête menée auprès de quelque 2,100 cadres moyens et supérieurs répartis dans 59 entreprises, la commission Gendron a constaté que le régime linguistique très libéral qui existe présentement au Québec favorise le développement de l'anglais au détriment du français. Tandis que les francophones sont obligés d'utiliser largement l'anglais pour les communications de travail, les anglophones sont, au contraire, presque complètement libres d'utiliser l'anglais au travail. Ils détiennent la grande majorité (plus de 70%) des postes-clé au sein des grandes entreprises et font largement prévaloir dans l'administration de ces entreprises la langue anglaise. Dans plusieurs secteurs de l'économie, poursuit le rapport, le français est quasi inutile pour les anglophones. Des milliers d'entre eux peuvent faire toute une carrière au Québec sans éprouver le besoin d'apprendre le français.

La commission Gendron conclut sans hésiter que, pour redresser la situation, une action énergique de l'Etat est nécessaire. "Dans un contexte où il est marginal, affirment les commissaires, il faut donner au français le maximum de chances et de protection en territoire québécois. On ne peut assurer vigueur et dynamisme au français qu'avec le soutient de l'Etat."

Après avoir souligné les pouvoirs très étendus dont dispose le gouvernement québécois en matière linguistique, la commission conclut qu'exception faite de l'article 133 de l'acte de l'Amérique du Nord britannique (qui garantit l'usage de l'anglais et du français dans les débats et rapports du Parlement fédéral et de la législature québécoise, ainsi que dans les cours fédérales et québécoises), il n'existe pratiquement pas de limite au pouvoir de l'Etat québécois en ce domaine. Elle ajoute même qu'au jugement de plusieurs experts canadiens en droit constitutionnel, le Parlement québécois pourrait probablement procéder de sa seule initiative à l'abrogation ou à la modification de l'article 133.

143 AMÉRICAINS

ont à leur arrivée en début de l'après-midi fortement impressionné par leur manifestation de patriotisme et une présentation et discipline que l'on n'attendait pas.

Leur aspect fatigué, leurs visages pâles, les vêtements sans forme gris et bleus, les sourires timides, puis les infirmes et les blessés insistant pour descendre seuls et concentrant toutes leurs forces pour se raidir dans des saluts impeccables face à la foule, à leurs chefs et aux drapeaux, donnèrent vite à la scène une émotion qui fit pleurer plus d'un officier de la base qui n'était venu que pour applaudir. La déclaration du capitaine Jeremiah Denson, le premier descendu du premier avion, donna le ton de l'atmosphère que l'on retrouva à l'arrivée de chacun des trois avions venant du Nord.

Nous considérons comme un honneur d'avoir servi notre pays dans des circonstances difficiles, a-t-il dit. Nous sommes profondément reconnaissant à notre commandat en chef (le président Nixon) et à la nation. Que Dieu bénisse l'Amérique.

C'est dans une atmosphère différente que débarquèrent du C-9 les 26 prisonniers venant du Sud.

On ne sentait chez eux aucune trace de discipline. Beaucoup ont serré les mains de l'amiral Noël Gaynor et le général William Moore qui les accueillaient en mâchant du chewing gum, aucun ne salua militairement les officiers ou le drapeau et plusieurs portaient au cou des colliers amulettes dont un collier fait de morceaux de bambous.

A l'arrivée à l'hôpital, on avait mis une fleur rouge à l'oreille. Aucune rigueur dans leur présentation en contraste avec la conduite stricte des prisonniers venant de Hanoï. Ceux du Sud paraissaient en bonne condition physique et heureux bien que leur libération ait été retardée de douze heures par des difficultés entre les représentants américains et ceux du GRP.

Transportés sur l'aire d'embarquement à l'aube, leurs gardiens les firent repartir dans la forêt alors que venaient de se poser les six hélicoptères chargés de les évacuer. Les problèmes ne furent réglés qu'en fin de journée. Selon l'officier d'escorte, le commandant Chet Hanson, s'ils n'avaient pas la discipline des aviateurs, ils firent preuve d'un esprit plein d'entrain et saluèrent d'un bruyant hurrah le départ de l'avion de Saïgon.

Les prisonniers du Sud avaient conservé les larges vêtements type pyjamas, gris ou vert, donnés par leurs gardiens et aussi les sandales, dont certaines du type Ho Chi Minh en vieux pneus. Tous balançaient au bout du bras, en descendant de l'avion, un sac en plastique contenant leurs maigres affaires personnelles.

Les prisonniers du Nord avaient laissé leur sac dans les avions pour pouvoir, semble-t-il, assurer une meilleure présentation. Mais on remarqua que plusieurs pilotes ont évité de saluer le comité de réception et sont allés directement dans les ambulances pour des raisons qui n'ont pas été expliquées.

Chez les civils, M. Douglas Ramsey, diplomate de l'ambassade américaine à Saïgon capturé le 5 janvier 1966, a paru le plus affecté et a dû être soutenu pour monter dans l'ambulance.

Les officiels qui accompagnaient les rapatriés se sont refusés à donner toute indication sur les conditions d'internement ou les jugements portés par les prisonniers sur ce sujet.

Les prisonniers vont demeurer au moins trois jours à l'hôpital pour des examens médicaux mais d'ores et déjà le médecin chef a indiqué que tous, ceux du Nord comme du Sud, étaient dans une condition physique jugée bonne. Leur première soirée à l'hôpital a été américaine après les ice creams, les steaks, les poulets, french fries (frites) le maïs et les oeufs, mets les plus fréquemment choisis, les prisonniers se sont réunis pour regarder la télévision. Quelques-uns seulement ont pu appeler leur famille. Les autres devront attendre pour le faire d'avoir été plus informés sur les changements survenus chez eux par les officiers d'escorte qui les accompagnent individuellement depuis hier soir.

L'HISTORIQUE

dre de $650,000. Les recherches d'ordre juridique devaient coûter $57,575; les recherches sur la langue de travail, $265,900; celles sur les activités autres que le travail, $56,230; les études sur la situation des immigrants, $126,000; l'enseignement des langues, $53,500; la qualité de la langue, $92,100.

•

Au départ, le président de la commission recevait des honoraires de $150 par jour, tandis que les commissaires percevaient $100 par jour de travail. Le 12 novembre 1969, le gouvernement Bertrand portait les honoraires du président à $200 par jour et ceux des commissaires à $175 par jour.

•

Au printemps de 1972, le gouvernement ne résiste que de peu à la tentation de mettre un terme aux travaux de la commission Gendron. Il consent un délai jusqu'à l'été. Parvenu à cette échéance, il consent à patienter jusqu'au 31 décembre 1972, date extrême. Le 31 décembre 1972, une copie du rapport est remise au premier ministre Bourassa à son bureau de l'Hydro-Québec à Montréal.

UQAM Suite de la page 3

qu'il ne faisait que répéter des propos du recteur de l'UQAM qui estime que la validité des diplômes pourrait être compromise si l'arrêt des cours se prolongeait plus longtemps. Si les cours ne reprennent pas, on devra prendre des décisions très graves dès vendredi, a conclu M. Cloutier.

L'ACCÈS Suite de la page 4

que. Et cette semaine a été tout simplement une semaine comme les autres.

Du travail quotidien et de l'effort de réflexion également soutenus au Ministère s'est dégagé un objectif global, comparable à ce qu'Etienne Parent appelait son "étoile polaire": **c'est l'accès du plus grand nombre a la culture**, c'est-à-dire, concrètement, l'accès du plus grand nombre aux moyens de culture ainsi qu'aux manifestations culturelles et à la créativité. Si bien qu'advenant la possibilité d'engager de plus fortes ressources financières dans l'action culturelle, on doit, très sérieusement, se demander dans quelle mesure ces ressources supplémentaires pourraient être destinées aux organismes traditionnels de création et de diffusion artistique. Voilà une question dont l'importance ne saurait échapper à personne. Il appartient à tous de la débattre: artistes, administrateurs, opinion publique; il appartiendra évidemment aux instances politiques de la trancher.

Les problèmes auxquels je viens de faire allusion – pression des grands moyens de création et de diffusion de masse, financement, répartition des ressources, élaboration des politiques, – se présentent dans toutes les collectivités. Au Québec et, de plus en plus, dans l'ensemble du Canada, ils se compliquent de la difficile coordination de l'action de plusieurs appareils d'Etat. Il y a quatre ans, par exemple, la moitié des compagnies ou groupements de théâtre du Québec étaient subventionnés à la fois par le ministère des Affaires culturelles et par le Conseil des Arts du Canada; un troisième quart l'étaient seulement par le ministère des Affaires culturelles et le dernier quart uniquement par le Conseil des Arts du Canada. Dans ces conditions, il est possible d'avoir une politique abstraite du théâtre. Bon pour les abstracteurs. Est-il, je ne dis pas: facile, mais faisable d'instituer une politique concrète et globale du théâtre susceptible de mise en application? Je pourrais ici multiplier les exemples. Devant une telle situation, plusieurs sont d'avis que, dans le domaine du théâtre, dans celui de la musique, dans d'autres encore et même dans tous les domaines, il est avantageux pour les arts et pour les artistes qu'il y ait plusieurs sources de financement reliées, inévitablement, à plusieurs organismes définisseurs de situation. Autre question qu'il appartient à tous de débattre. Et si l'on répond que la solution est dans la coordination, je dois reprendre qu'il y a chapeau et chapeau, qu'il y a coordination et coordination et qu'il est difficile, concrètement, qu'il y ait coordination efficace sans mécanisme efficace de coordination. Ce qui risque d'ouvrir un autre débat auquel, bien entendu, tous peuvent contribuer.

Comment résumer tout cela?

Si vous voulez que l'Etat se borne à être un mécène, vous ne lui poserez pas la genre de questions que je viens d'esquisser et vous n'aimerez peut-être pas qu'il se les pose. Si vous voulez que l'Etat se pose ce genre de questions, s'efforce avec vous d'y trouver des réponses et, à tout le moins, s'applique à comprendre les réponses que vous apporterez, ne lui demandez pas d'être simplement un mécène. Il est essentiel que les arts se développent et tendent à l'impossible perfection sans la recherche de laquelle ils seraient à peu près insignifiants. Mais, **dans le cadre des responsabilités de l'Etat**, le désir de créer, qui est le tourment et l'honneur des artistes, ne se justifie que dans la mesure où la population peut avoir avec les arts la communication sans laquelle les arts restent pour elle à peu près insignifiants.

Vous avez posé un problème qui s'énonce ainsi: "Vous, les arts et l'Etat." Je vous propose une question qui se formule comme suit: "Le peuple, les arts et vous."

POURQUOI Suite de la page 5

écoeurés par des gros qui ont à l'occasion la générosité de faire une bonne oeuvre.

Je reste pour être en communion avec l'Eglise universelle et locale, et pour ne pas lâchement rejeter sur quelques personnes des erreurs ou maladresses auxquelles j'ai peut-être contribué. Et je reste pour promouvoir des valeurs que je crois méconnues dans MON Eglise.

Je suis en désaccord avec la politique des bingos, avec la façon de nommer les prêtres dans telle paroisse, avec l'actuelle politique de la revue "Eglise de Montréal", avec les notions de justice, de charité et d'obéissance prêchées par certains curés bourgeois qui aiment à "remonter dans l'univers des principes immuables comme le Boeing qui s'élève au-dessus des nuages pour éviter les perturbations." (Grand'Maison) Je ne marche pas avec le peu d'intérêt qu'attachent des ecclésiastiques aux communautés chrétiennes. Je refuse qu'on REDUISE des prêtres à l'état laïc. Je n'aime pas qu'on joue avec les consciences comme on vient de le faire pour l'absolution collective.

Mais je reste pour que la personne humaine ait priorité sur l'institution et les traditions, pour que les communautés chrétiennes ne soient plus des unités de travail facilement maléables auxquelles on fait gober n'importe quoi, pour que la diversité se répande dans notre Eglise et qu'on cesse de la nommer division, pour que des ministères comme la pastorale du baptême et du mariage, l'enseignement de la catéchèse... soient officiellement des ministères et non des tâches bénévoles que de dévoués laïcs accomplissent dans leur temps libre.

La tentation de tout quitter fut très forte. Mais des chrétiens "bien ordinaires" m'ont aidé à voir clair et à accueillir l'imprévu amené par l'Etranger. Je reste! Mon espérance est un peu hypothéquée et sera sûrement moins naïve dorénavant. Cependant je sais maintenant où se trouve mon espérance, et je me sens libre.

Pour certains, je rentre dans les rangs, et cette perception les décevra sans doute. Pour d'autres, il y aura surprise de voir qu'avec de telles idées, je reste: on se serait attendu à une autre orientation. Habituellement on perçoit ce qui fait notre affaire! Pour moi, j'ai appris à faire un peu la différence entre l'homme et l'idée qu'il émet: je reste en communion (c'est ma volonté!) avec les hommes de mon Eglise, mais je me permets de dire ce que je pense et de manifester mes désaccords car je veux les respecter et les aimer.

Le dollar américain est dévalué de 10%

WASHINGTON (AFP-Reuter) – Le dollar a été dévalué de 10 pour cent par rapport à l'or avec effet immédiat sur les marchés de change, a annoncé hier soir le secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. George Schultz.

Le prix officiel de l'or passe donc de $38 à $42.22 l'once.

Par ailleurs, a ajouté M. Schultz, le yen japonais va flotter. D'autres pays pourront par la suite proposer des changements de parité au F.M.I. ou continuer de flotter comme la liver sterling, le franc suisse ou le dollar canadien.

Les Etats-Unis ont donc renoncé à l'engagement de soutenir le dollar sur les marchés des changes.

On a en outre annonce que le président Nixon proposera prochainement au Congrès un projet de législation commerciale autorisant les Etats-Unis à abaisser leurs obstacles tarifaires ou non tarifaires ou à augmenter leurs tarifs douaniers. Les Etats-Unis se réservent la possibilité d'instituer des clauses de sauvegarde.

De plus, les Etats-Unis supprimeront prochainement les restrictions à l'investissement de capitaux étrangers sur leur territoire afin de faciliter le rééquilibre de leur balance de paiements.

A Tokyo, le ministre japonais des Finances, M. Kiichi Aichi, avait déclaré plus tôt que son pays pourrait bien prendre la décision de laisser flotter le yen. "Quelle que soit la décision du gouvernement, elle sera en stricte conformité avec l'intérêt national", a-t-il conclu.

La Commission des services juridiques prête à se défendre

Pour "réfuter des accusations non fondées", la Commission des services juridiques (CSJ) demande la convocation de la commission parlementaire sur la justice.

Il y a moins d'une semaine, le bâtonnier du Québec demandait l'intervention du ministre Choquette et accusait la CSJ de violer l'esprit de la loi 10. La Fédération des avocats et l'Association des avocats de la Province lançaient également des accusations contre la CSJ qui, dans un communiqué émis hier, rappelle qu'elle s'est donné jusqu'à septembre 1973 pour établir une "réglementation nécessaire à l'application de la loi" et une campagne d'information destinée à informer le public et plus particulièrement les personnes économiquement défavorisées de leurs droits, privilèges et responsabilités.

Depuis cinq mois – un temps record, dit la CSJ – la commission a dû voir à la préparation du budget, à l'installation de ses bureaux, à l'embauche du personnel et à une structure de recherche, etc. La CSJ déplore que l'on "distortionne" la réalité, ce qui risque de porter préjudice aux droits des personnes défavorisées.

La CSJ ayant été attaquée sur le défaut de "libre choix" d'un avocat, réplique: "Le libre choix consiste dans l'option que pourra prendre le bénéficiaire de l'aide juridique entre les avocats de la pratique privée et les avocats permanents de l'aide juridique... Le libre choix pourra essentiellement s'exercer quand les bureaux d'aide juridique fonctionneront parallèlement à ceux de la pratique privée," au plus tard en septembre prochain.

Doit-on protéger les honoraires de la pratique privée ou s'en tenir au but premier de la CSJ qui doit veiller avant tout à fournir l'aide juridique aux personnes économiquement défavorisées? La CSJ dit pouvoir réfuter les accusations portées contre elle.

Triple meurtre à Los Angeles

LOS ANGELES (PA) – Trois hommes et une femme ont été trouvés hier la gorge tranchée et les mains liées dans un cinéma de la banlieue de Los Angeles, a révélé la police de l'endroit.

Les cadavres, qui seraient ceux d'employés du cinéma ont été trouvés dans un bureau au premier étage de l'édifice.

Les meurtres auraient été commis après minuit dimanche soir, heure de fermeture du cinéma. La police a été alertée par un parent d'un des employés, inquiet du retard d'une des victimes.

Un coffre-fort a été ouvert qui contenait environ $2,000.

L'identité des victimes, dont l'âge varie entre 18 et 50 ans, n'a pas été révélée.

LE CODE DES PROFESSIONS

Les denturologistes prévoient une hausse des coûts

par Solange Chalvin

Si le projet de loi 266, qui légalisera la profession de denturologiste, était adopté tel quel par l'Assemblée nationale du Québec, il en coûterait deux fois plus cher aux citoyens pour se procurer des prothèses dentaires. Or, il se fabrique présentement au Québec, environ 5,000 prothèses par semaine, a dit hier au cours d'une conférence de presse, le président de l'Association des denturologistes, M. Michel Saint-Louis.

On sait que les denturologistes ont été depuis plusieurs années l'une des cibles préférées des dentistes qui les accusent de pratiquer dans l'illégalité. Face à une reconnaissance officielle imminente de la denturologie, par la loi 266 du Code des professions, des pressions auraient été exercées par les dentistes pour restreindre le champ de pratique des denturologistes.

La nouvelle version du projet de loi 266 enlève aux denturologistes, un droit qui semblait acquis dans la première version, à savoir celui de la prise d'empreintes et d'articulés. Cette restriction oblige le client à se présenter d'abord chez son dentiste pour obtenir une ordonnance, faire prendre des empreintes et des articulés, puis ensuite chez le denturologiste pour obtenir sa prothèse. Est-il besoin de dire qu'il doit payer les deux professionnels? Si la prothèse a besoin de correction et que de nouvelles empreintes sont nécessaires, le processus recommence.

Les denturologistes ne s'opposent pas au fait que le client doive obtenir de son dentiste ou médecin un certificat ou attestation affirmant que ses gencives sont en état de recevoir une prothèse dentaire. Mais l'intervention du dentiste – en dehors des soins purement dentaires et buccaux – devrait s'arrêter là, a-t-on dit au cours de la conférence de presse qui réunissait, outre les représentants de l'Association des denturologistes, ceux de l'Association des techniciens dentaires, ainsi que le département et l'Association des étudiants en techniques dentaires du Cégep Edouard-Montpetit.

Les denturologistes ne réclament pas que les dentistes soient privés de leur droit ou privilège de prendre des empreintes, des articulés ou même de fabriquer des prothèses dentaires, si cela leur plaît. Mais étant donné la pénurie actuelle de dentistes au Québec – pénurie due en grande partie au contingentement dans les universités – (ils devraient être 3,000 pour servir convenablement le public et ils sont environ 1,700 seulement) il devient ridicule d'empêcher d'autres professionnels de faire un travail que refusent la moitié des dentistes, faute de temps ou d'intérêt, disent les denturologistes.

Notons que la loi 266 accordera la reconnaissance légale à au moins 400 denturologiste et qu'environ 35 termineront cette année leurs études au Cégep Edouard-Montpetit. La formation des denturologistes comprend trois années d'études collégiales et une année de stage obligatoire dans un laboratoire. Le département de technique dentaires du Cégep Edouard-Montpetit est le seul endroit où est actuellement donné ce cours au Québec. Il compte 11 professeurs, dont trois sont chirurgiens-dentistes, et 180 étudiants qui accéderont progressivement à la profession.

Les chiropraticiens estiment être mis en tutelle

Les chiropraticiens ont dénoncé avec vigueur hier, le projet de loi 269 qui sera proposé d'ici quelques jours à l'Assemblée nationale pour adoption, dans le cadre du Code des professions.

Il s'agit non pas d'une reconnaissance officielle au Québec de la pratique chiropratique, mais d'une mise en tutelle officieuse de la profession, a dit le président du Syndicat des chiropraticiens, M. Jean-Paul Bergeron, au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier à Montréal.

La première version du projet de loi 269 était moins discriminatoire, a-t-on dit; la seconde version qui a été rédigée, après consultation avec les chiros en commission parlementaire, est plus restrictive et coercitive, ce qui fait dire aux chiros que les revendications de certains médecins ont été mieux accueillies par le sous-ministre des affaires sociales, le Dr Jacques Brunet, que celles des chiros.

Le projet de loi 269 rend en fait légale la pratique de la chiropraxie et établit les règles concernant l'exercice de cette profession au Québec. L'Ordre des chiropraticiens sera administré, selon le bill 269, par un Bureau formé de neuf membres, dont quatre seulement seront chiros. Notons que pour les autres professions régies par le Code 250, les bureaux des corporations comprendront 7 membres de la profession concernée et deux non-membres.

Toujours selon le projet de loi, les chiros ne devront pas porter le titre de "docteur", ce titre étant réservé aux médecins, dentistes et vétérinaires.

Les chiros ne seront autorisés à faire des examens radiologiques que s'ils détiennent un permis de radiologie, lequel sera délivré par l'Office des professions. Or, ces permis, craignent les chiros, seront très difficiles à obtenir, puisqu'ils seront délivrés par l'Office sur recommandation du Bureau lequel sera majoritairement administré par des non-chiropraticiens.

Le projet de loi, a dit de son côté, le vice-président de l'Ordre des chiropraticiens, M. Jean Laroche, limite beaucoup trop le champ d'action des chiros. Ces derniers pourront tout au plus examiner leurs patients et procéder à des manipulations à l'aide des mains seulement; cela exclut l'utilisation de traitements par la chaleur, le froid, l'exercise, la physiothérapie, etc. Notons que ces traitements sont utilisés fréquemment par les chiropraticiens de quatre provinces canadiennes dont les services accessibles au public sont même intégrés à l'intérieur des régimes d'assurance-maladie.

Enfin, dernier grief, le projet de loi 269 ne reconnaît pas de spécialité à l'intérieur de la chiropraxie. Aux Etats-Unis, on reconnaît certaines spécialités comme la "chiropractic orthopedist" ou la "chiropractic pediatrist".

Les chiros tenteront d'ici le 20 février prochain, date d'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée nationale où sera proposé pour adoption le Code des professions, de rencontrer le ministre des affaires sociales, M. Castonguay ainsi que le premier ministre, M. Robert Bourassa.

Les Oscars: "The Godfather" est en tête

HOLLYWOOD (AFP) – "The Godfather" est en tête de liste avec onze désignations pour les Oscars de Hollywood qui seront décernés au mois d'avril. "Cabaret", la comédie musicale basée sur la décadence de Berlin dans les années 1930, vient ensuite avec dix désignations et "The Poseidon Adventure", l'histoire d'un naufrage de paquebot, est troisième avec sept désignations.

"The Godfather" est nommé comme meilleur film de l'année, Marlon Brando meilleur acteur et James Caan, Robert Duvall et Al Pacino, qui font partie de la distribution, sont désignés comme meilleurs acteurs de second plan. Francis Ford Coppola est présent en tant que meilleur metteur en scène pour "The Godfather" à qui vont également des nominations pour le meilleur scénario, la musique, les costumes, le montage et les prises de son.

Parmi les concurrents pour meilleur acteur, on trouve Sir Lawrence Olivier et Michael Caine pour leurs rôles dans "Sleuth," Peter O'Toole ("The Ruling Class") et Paul Winfield ("Sounder").

Les aspirantes au titre de meilleure actrice sont: Liza Minelli ("Cabaret"), Diana Ross ("The Lady Sings The Blues"), Maggie Smith ("Travels With My Aunt"), Cicely Tyson ("Sounder") et Liv Ullmann ("The Emigrants").

Les concurrentes pour meilleure actrice de second plan sont: Jeannie Berlin ("The Heartbreak Kid"), Eileen Heckart ("Butterflies Are Free"), Geraldine Page ("Pete N'Tillie"), Susan Tyrell ("Fat City") et Shelley Winters ("The Poseidon Adventure").

Autres nominations pour meilleur acteur de second plan: Eddie Albert ("The Heartbreak Kid") et Joel Grey ("Cabaret").

Dans le domaine de la mise en scène, à part Francis Ford Coppola pour "The Godfather", il y a: Bob Fosse ("Cabaret"), John Boorman ("Deliverance"), Jan Troell ("The Emigrants") et Joseph Mankiewicz ("Sleuth").

Les meilleurs films étrangers désignés sont: "Le charme discret de la bourgeoisie" (France), "Dawns Here Are Quiet" (URSS), "Love You Rosa" (Israël) "My Dearest Senorita" (Espagne) et "The New Land" (Suède).

Le Français Louis Malle est nommé pour le scénario de "Murmures du coeur" et Luis Bunuel est également sur les rangs pour le scénario du "Charme discret de la bourgeoisie."

Les mises en nomination au titre de meilleur comédien et meilleure comédienne du cinéma américain ont été rendues publiques, hier, à Hollywood. Sont en lice pour la traditionnelle cérémonie de la remise des Oscars, qui aura lieu cette année le 27 mars, les vedettes suivantes : (les photos font voir les comédiens dans le rôle qui leur a valu la mise en nomination) Peter O'Toole ("The Ruling Class"), Marlon Brando ("The Godfather"), Michael Caine ("Sleuth"), Paul Hinfield ("Sounder"), Lawrence Olivier ("Sleuth"), Maggie Smith ("Travels with my Aunt"), Lisa Minnelli ("Cabaret"), Cicely Tyson ("Sounder"), Liv Ullmann ("The Emigrants") et Diana Ross ("Lady Sings the Blues"). (Téléphoto AP)

Une mise en garde de M. René Lévesque contre le "romantisme"

(Presse canadienne) – Le Parti québécois doit avoir "la discipline de se priver des clameurs romantiques", soutient M. René Lévesque, à la veille d'un congrès national où son style d'action, jugé trop électoraliste par certains, sera remis en cause.

Les yeux tournés vers la prochaine échéance électorale qui pourrait se présenter, pense-t-il, à l'automne ou au plus tard dans un an, le président du PQ a analysé ces tensions il y a quelques jours au cours d'une entrevue.

Ces tensions font partie du décor péquiste depuis sa fondation il y a bientôt cinq ans. Elles se sont manifestées avec plus d'acuité ces jours derniers autour de noms comme Pierre Bourgault, Claude Charron et Pierre Marois.

Bourgault, ex-chef du RIN qui s'était donné comme mission, il y a deux ans, d'incarner la gauche au sein de l'exécutif, vient d'annoncer son retrait de la politique active. Il a carrément accusé Lévesque de camoufler les défis les plus radicaux de l'indépendance à des fins électoralistes.

L'enfant terrible du parti, Claude Charron, 26 ans, député de Saint-Jacques, a reproché au PQ et à Lévesque une certaine "timidité" à rejoindre les engagements populaires. Il aurait voulu que le demi-million, ramassé "miraculeusement le printemps dernier, serve davantage à la formation et à l'information politique et moins à la mise sur pied d'une machine électorale "huilée à la perfection". Pierre Marois, président du conseil exécutif du parti, ne revient pas sur les rangs cette fois. Il reste une des têtes d'affiche péquistes et sollicitera l'investiture dans le comté de Laporte ex-comté de Chambly à la fin d'avril. Moins radical dans ses remarques, il a même refusé d'endosser les critiques de Claude Charron. Mais il n'en a pas moins souhaité que le PQ s'oriente "vers un plus grand militantisme, une plus grande participation des membres".

Pour M. Lévesque, la nécessité de politiser les troupes péquistes et l'ensemble de la population est indissociable du travail d'organisation politique vers le pouvoir. "Nous on est un parti de gouvernement, on est pas un parti de nuisance".

Il craint comme la peste le "radicalisme verbal" à la Bourgault. Ce dernier, dit-il, nous reproche de ne pas parler de la "libération" du Québec.

"On est dans un monde où il y a toute une série de fronts-de-libératon-de-tout-ce-que-vous-voudrez. A ce mot de libération s'est malheureusement greffée l'idée de fusil, de terrorisme. Faudrait donc être assez follement romantiques pour jouer avec une série d'expressions qui nous permettraient de nous faire plaisir dans certaines chapelles et qui en fait irait à l'encontre de la mentalité et des réactions normales du Québécois."

A ce radicalisme verbal, selon M. Lévesque, le parti a préféré une forme de radicalisme "concret" bien plus faible politiquement. Il en veut pour exemple le manifeste de l'exécutif, traitant principalement d'options économiques, que le congrès national aura à digérer sous forme de résolutions, dans deux semaines.

"Bourgault lui-même, dit-il, à moins de se contredire curieusement, est conscient du fait que le programme et les attitudes politiques du parti se sont orientés vers un progressisme beaucoup plus précis et beaucoup plus en pointe."

Quant aux critiques portant sur la formation et l'information des membres, le président du PQ reconnaît qu'il y a toujours place à de l'amélioration dans ce domaine.

Il souligne toutefois comme un élément positif le succès certain des Editions du Parti québécois qui réussissent à "faire leurs frais".

"C'est déjà miraculeux, car il ne s'agit pas de bandes illustrées".

L'IPIC demande à Ottawa une subvention de $75,000

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) a demandé ces jours-ci au ministre fédéral de la consommation et des corporations une subvention de $75,000, qui pourrait couvrir les années 1973-76.

L'IPIC consacre environ $175,000 par année à ses activités présentes: cuisines expérimentales, kiosques d'information et publication du "réveil du consommateur" (10 numéros par année) qui atteint 50,000 foyers québécois et dont les articles sont parfois reproduits dans les autres provinces, à titre de service aux consommateurs.

Le président de la Fédération des magasins Co-op, M. J.-A. Dionne, et celui de l'IPIC, M. Claude Beauchamp, ont présenté le mémoire étayant la demande de subvention au ministre Herb Gray, le 8 février.

En fin de semaine à Montréal

La presse étudiante se réunit pour amorcer un regroupement

par Jean-Pierre Proulx

Les représentants des journaux étudiants du Québec se réunissent pour la première fois en fin de semaine depuis la mort de la Presse étudiante nationale (la PEN) en 1968. C'est l'équipe de rédaction du "Trait d'union", du Cégep Maisonneuve, qui a pris l'initiative d'inviter les "confrères" dans "le but d'amorcer une coordination et un regroupement des journaux étudiants du Québec, d'abord d'un point de vue technique".

"L'ère du spontanéisme étudiant est terminée, nous a dit M. Jean-Pierre Ménard, directeur du "Trait d'union". On sent maintenant le besoin de s'organiser. La presse étudiante mène une action éparpillée et est à la merci des administrations locales".

On s'attend à ce que 20 journaux étudiants participent à la rencontre de la fin de semaine. Il y aurait de 30 à 35 journaux de ce type au Québec actuellement.

Un des gros problèmes auquel la presse étudiante a à faire face actuellement, a-t-on expliqué, demeure celui du financement. La situation est particulièrement aiguë dans les cégeps où le journal est financé par les fonds dits "spéciaux" qui sont contrôlés par l'administration. Dans d'autres cégeps, le financement se fait grâce à la cotisation étudiante. S'il y a beaucoup d'étudiants, il n'y a pas trop de difficultés, mais dans le cas contraire, c'est autre chose.

La question du financement a ses répercussions sur le contrôle des journaux. Ainsi, a-t-on dit, "le droit des étudiants à l'information est l'objet d'entraves de la part des autorités des maisons d'enseignement du Québec". On a rapporté le cas du journal du Cégep de Sherbrooke qui a été brûlé par l'administration et celui de Bois-de-Boulogne à qui on a coupé les vivres.

M. Ménard a aussi expliqué que là où l'administration finançait le journal, celui-ci avait tendance à demeurer un journal d'information tandis que ceux qui sont financés par les étudiants avaient un caractère mixte: en plus de l'information, il y a beaucoup de place pour l'expression des opinions.

Au cours du week-end donc, on étudiera diverses questions notamment celles du financement, de la rédaction, de la coordination interjournaux, de la publicité, de la diffusion. On parlera aussi, comme il a été dit, de la "nécessité d'un organisme regroupant tous les journaux étudiants". Il sera notamment question de la "base" d'un tel regroupement, du mode de financement, d'une banque d'information, de la position à prentre face au Front étudiant du Québec, etc.

VENTE!

Ne manquez pas ce célèbre évènement!

COMPLETS FAITS SUR MESURES

Notre Crédo UN AJUSTEMENT PARFAIT

Notre vente de février de COMPLETS FAITS SUR MESURES constitue vraiment un sommet dans le domaine des ventes prestigieuses. Procurez-vous donc dès maintenant le summum de la qualité dans les tissus et le pinacle de l'élégance en fait de confection... Tout cela à un prix incroyablement bas. Venez immédiatement pour obtenir le meilleur choix.

Valeur exceptionnelle à $134. (complet 2 mcx.)

Les cartes de crédit CHARGEX et AMERICAN EXPRESS ACCEPTÉES ou OUVREZ UN compte courant MAX BEAUVAIS.

Max Beauvais de la rue st-jacques

385 RUE ST-JACQUES • 288-9261

(A quelques pas de la station Métro Square Victoria)
Stationnement gratuit: coin St-Pierre et Notre-Dame

Votre DENTIER vous gêne-t-il?

Si votre dentier adhère mal à vos gencives, recouvez à la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

CANADIANA

DEMANDEZ NOTRE DERNIER CATALOGUE!

JEAN GAGNON
760 rue ST-JEAN
B.P. 653 HAUTE VILLE
QUÉBEC 4

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

ÉPARGNEZ POUR VOTRE RETRAITE

Le Plan Epargne Retraite des FIDUCIAIRES vous le permet dès maintenant

TOUTES CONTRIBUTIONS FAITES D'ICI LE 28 FÉVRIER 1973
PEUVENT ÊTRE DÉDUCTIBLES DE VOTRE REVENU IMPOSABLE 1972

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le gérant de la succursale de la Banque d'Epargne la plus près de chez vous, ou envoyez le coupon ci-dessous.

agissez maintenant!

FIDUCIAIRES
de la Cité et du District
de Montréal Limitée

Filiale de la Banque d'Epargne
Tél. 878-3351
1253, McGill College
Montréal 110

Veuillez me faire parvenir s.v.p.
la documentation ayant trait à ce service.

NOM_____

ADRESSE_____

VILLE_____ PROVINCE_____

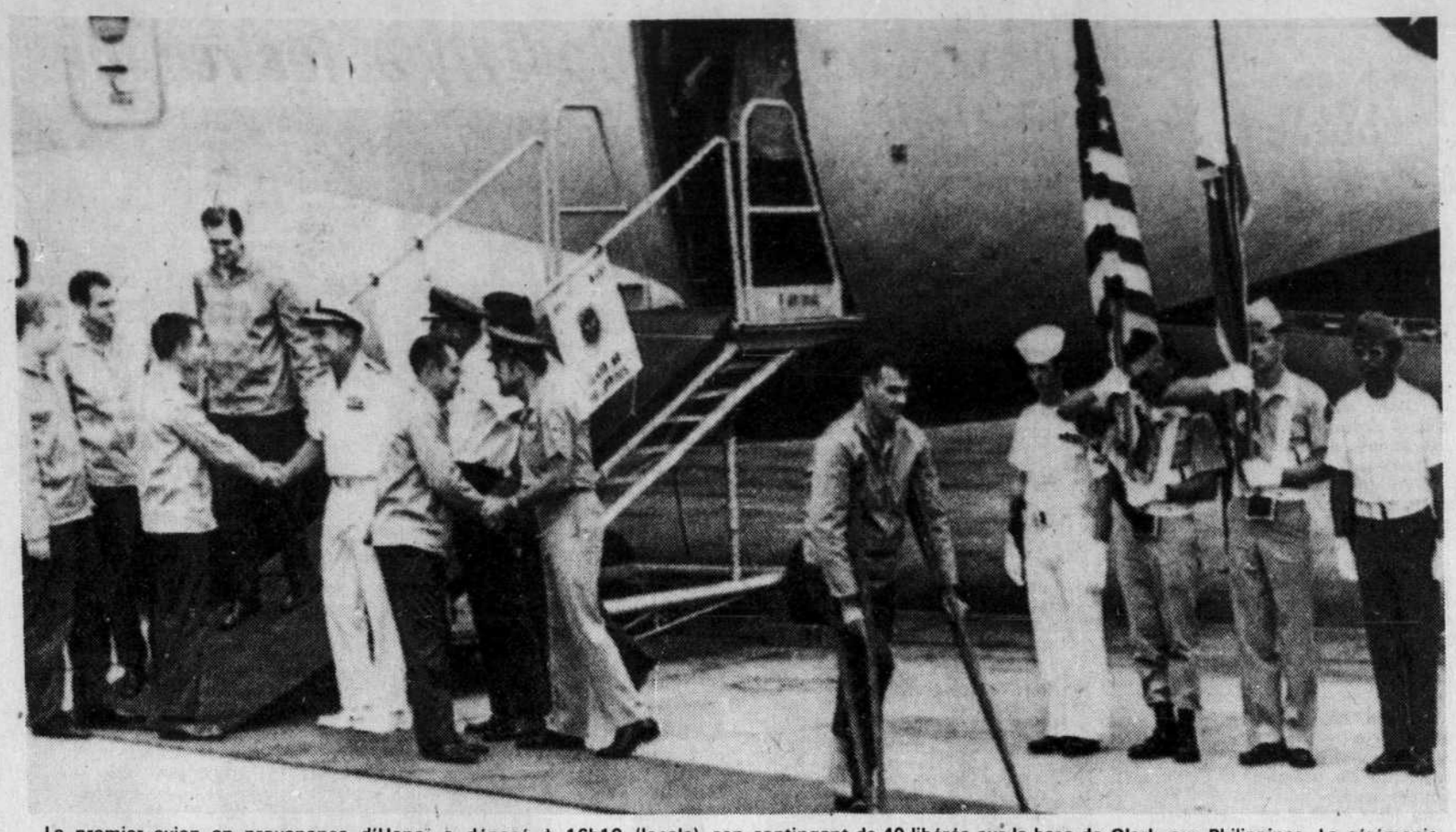

Le premier avion en provenance d'Hanoi a déposé à 16h10 (locale) son contingent de 40 libérés sur la base de Clark, aux Philippines. La cérémonie de réception, exceptionnellement simple et rapide, a été chargée d'émotion. Le capitaine de la marine, Jeremiah Denton, le plus haut gradé, avait pris le commandement du groupe dès leur entrée dans l'avion. (Téléphoto AP)

La guerre de l'Américain a pris fin hier

WASHINGTON (AFP) – Pour la très grande majorité des Américains, c'est hier, 12 février, date de la libération de 143 de leurs prisonniers de guerre, qu'aura vraiment commencé la fin de la guerre d'Indochine.

Des millions d'entre eux ont regardé la télévision pendant une bonne partie de la nuit de dimanche à lundi et, au matin, ils se sont arraché les journaux relatant cet événement sous d'énormes manchettes sur huit colonnes.

Rien de tel ne s'était produit lors de la conclusion des accords de paix le 23 janvier, ni lors de leur signature et de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 27, notent les observateurs.

Il y a 15 jours, les titres des journaux et les analyses très circonspectes que la presse avait consacrés à cette fin de la guerre sur le papier étaient accueillis avec apathie et incrédulité: aujourd'hui, c'est dans un fait concret, le seul qui l'intéresse, le retour des prisonniers, que l'Américain moyen constate enfin que la guerre la plus longue de son histoire est révolue.

"Dieu bénisse l'Amérique et Nixon": cette affiche improvisée, brandie par un pilote libéré à sa descente d'avion à la base de Clark, aux Philippines, c'est étalée à la une de la plupart des journaux de l'après-midi d'un bout à l'autre des Etats-Unis. Pareil enthousiasme eut été inconcevable il y a deux semaines encore.

L'avenir du Sud-Vietnam demeure incertain, le cessez-le-feu est violé quotidiennement et l'aviation américaine continue de bombarder le Laos et le Cambodge, mais, aux yeux de la plupart des Américains, il s'agit là d'événements qui ne les touchent plus.

La libération en cours d'un demi-millier de militaires paraît effacer miraculeusement le souvenir de la mort de millions de Vietnamiens et celle de plus de 46,000 Américains: elle paraît aussi purger brusquement toutes les consciences: elle les unit dans un élan de patriotisme et d'union dont on avait perdu le souvenir depuis la fin de la guerre de Corée, sinon depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Les quotidiens d'hier matin avaient rendu compte avec mille détails de l'attente angoissée du retour des premiers prisonniers, dont l'arrivée aux Philippines était retardée par le mauvais temps au Nord-Vietnam et une querelle malvenue entre Saïgon et le Vietcong. Tous les récepteurs de télévision étaient restés allumés jusque vers trois heures de la nuit et, hier matin, ils ont été rallumés à sept heures.

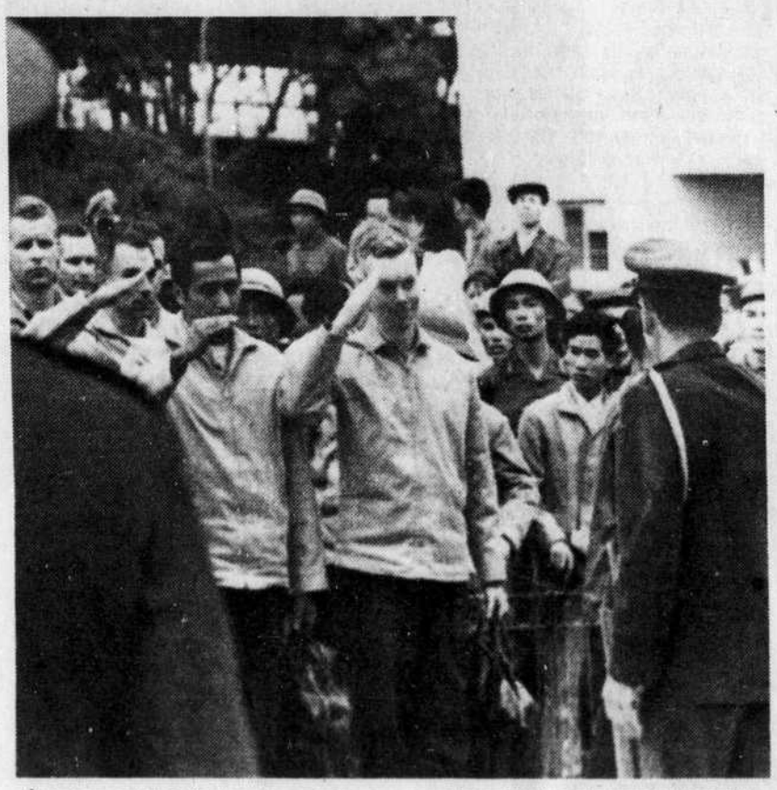

À l'aéroport de Gia Lan, le premier groupe s'apprête à embarquer. Un salut au colonel chargé de relever les noms des candidats à la libération. (Téléphoto AP)

Relâchés aussi rapidement qu'ils avaient été pris

HANOI (AFP) – Jamais, de mémoire de Hanoien, on n'avait vu sur l'aéroport civil de Gia Lam autant de militaires. Rassemblés hier par dizaines des officiers de tous grades, simples soldats, aussi bien de l'armée populaire nord-vietnamienne que de l'armée américaine, des Canadiens, des Hongrois, des Indonésiens et des Polonais de la Commission internationale de surveillance du cessez-le-feu étaient mêlés.

Jamais non plus on n'avait vu autant d'uniformes divers.

Quelques 120 journalistes, photographes, cameramen vietnamiens et étrangers se trouvaient également sur l'aéroport, exceptionnellement fermé au trafic civil et interdit au public. Des dizaines de cadres et de fonctionnaires nord-vietnamiens avaient quant à eux délaissé momentanément leurs ministères pour assister à ce moment historique.

Un peu tendue au départ, l'atmosphère s'est réchauffée rapidement: c'est ainsi qu'on a vu l'équipage américain du second C-130, invité par des militaires nord-vietnamiens, se rendre dans une des rares pièces aux vitres brisées ayant échappé aux bombardements de décembre, pour y prendre une tasse de thé.

Quelques soldats nord-vietnamiens sont allés de leur côté voir comment fonctionnait le poste radio monté sur une jeep par les techniciens américains.

A midi trente (locales), le lieutenant colonel Nguyen Phuong a présenté au colonel Benett les vingt premiers prisonniers, amenés en autocars encore camouflés sur les aires de parking.

Les 115 prisonniers libérés sont ensuite passés un à un devant le lieutenant colonel nord-vietnamien et le colonel américain qui avaient pris place autour d'une petite table, entourés de membres de la CIS. Au-dessus de la table, un parachute vert avait été tendu.

Les formalités ont été simples, les deux officiers vérifiant simplement l'identité des libérés. Il ne restait plus à ceux-ci qu'à se frayer ensuite un passage au milieu de la foule des journalistes et des privilégiés qui assistaient à l'événement, pour embarquer.

L'opération a en tout duré un peu plus d'une heure. Ils ont été relâchés aussi rapidement qu'ils avaient été pris, s'est contenté de conclure en souriant un des responsables nord-vietnamiens.

Hanoï dénonce 2,000 violations

HANOI (AFP) – Plus de deux mille violations des accords de Paris ont été perpétrées au cours des quinze derniers jours par l'administration saigonnaise, a affirmé hier soir le ministère nord-vietnamien des affaires étrangères. Fait inhabituel, cette déclaration n'est par signée du porte-parole du ministère, mais du ministre des affaires étrangères lui-même.

Elle souligne que les autorités de Saigon, couvertes par les Etats-Unis, ont déclenché des opérations combinées avec les forces navales, terrestres et aériennes contre des régions contrôlées par le GRP. Ces actes démontrent que l'administration saigonnaise, entêtée et belliciste, poursuit une politique de force pour s'opposer à la paix, ajoute la déclaration ministérielle. Elle indique en outre que les opérations de police, telles que les rafles et arrestations, se poursuivent au sud, entraînant la mise en prison ou l'internement de milliers de personnes. Elle souligne d'autre part que plusieurs centaines de milliers de personnes vivent toujours dans des camps de concentration et que la population n'est pas libre de circuler et de rentrer dans ses anciens villages pour y travailler et y vivre. Dénonçant la campagne d'exécutions, massacres et tortures qui continue, le ministère ajoute qu'il est clair que l'administration saigonnaise étouffe les droits et libertés démocratiques du peuple afin de s'opposer à la réconciliation et à la concorde nationale.

Et Bao Dai dénonce ce nouveau Yalta

TOKYO (AFP) – Le peuple vietnamien dans son ensemble ne peut se sentir lié par cette espèce d'accord de Yalta conclu entre M. Henry Kissinger et le Nord-Vietnam, a déclaré en substance l'ex-empereur Bao Dai par l'intermédiaire de M. T. M. Bui, secrétaire général de son bureau politique.

M. Bao Dai qui, pour la première fois depuis 17 ans, s'est rendu à l'étranger fait un voyage d'information au Japon et en Asie pour faire connaître sa position sur le problème vietnamien, laquelle se résume en trois points:

1) L'accord concernant le cessez-le-feu est insuffisant, qu'il s'agisse des garanties internationales ou de l'autodétermination.

2) Il existe au Vietnam une majorité silencieuse qui pourrait souhaiter qu'une figure puisse assurer la réconciliation entre les extrêmes et la continuité.

3) L'ex-empereur est décidé à rentrer au Vietnam quoiqu'il arrive.

Quant à la reconstruction du Vietnam, Bao Dai estime que l'aide étrangère doit être fondée sur la paix sociale, elle-même basée sur l'union des Vietnamiens.

La trêve au Laos

l'accord sera signé aujourd'hui

VIENTIANE (Reuter et AFP) – La signature du cessez-le-feu au Laos aura lieu à l'occasion d'une réunion régulière de négociations de paix entre le gouvernement laotien et le Pathet Lao, aujourd'hui.

Selon les sources gouvernementales, le cessez-le-feu interviendra le 16 février.

De même source, on indique que l'une des principales difficultés enpêchant la conclusion d'un accord, la composition d'un gouvernement provisoire, avait été aplanie.

On ignore les modalités de l'accord qui sera signé aujourd'hui mais les observateurs estiment que les deux armées demeureront sur leurs positions respectives dans l'ensemble du pays.

Ce cessez-le-feu mettra fin à une guerre qui a duré plus de dix ans, mais qui est demeurée au second plan en raison du conflit au Vietnam.

Un règlement provisoire, si les armées des deux camps demeuraient sur leurs positions, laissera aux forces communistes du Pathet Lao et du Nord-Vietnam les deux-tiers du pays, le gouvernement contrôlant les centres urbains.

L'annonce d'un cessez-le-feu au Vietnam a sans doute donné une nouvelle impulsion aux conversations en cours à Vientiane qui paraissaient bloquées. Il y a une semaine, le secrétaire général du Pathet Lao, M. Phoumi Vongvichit, et le principal négociateur gouvernemental, M Pheng Phong Savan, avaient repris leurs conversations, apportant un regain d'espoir.

Selon des sources proches du gouvernement, trois problèmes resteraient encore en suspens dans ces pourparlers secrets: l'évocation de l'agression américaine dans des termes qui ne sont pas acceptés par le gouvernement du prince Souvanna Phouma, le refus du Pathet Lao de reconnaître le gouvernement neutraliste du premier ministre et enfin l'exigence de la création d'un conseil politique consultatif qui ne soit pas, comme le souhaitent les autorités de Vientiane une émanation du futur gouvernement mais un organisme mis en place avant sa constitution.

Tout cela doit se faire désormais très vite et devrait être paraphé mardi (aujourd'hui) répétait-on dans les milieux gouvernementaux.

Pas de familiarités avec les Canadiens

SAIGON (PC) – On a demandé aux soldats américains de ne pas fraterniser avec les militaires canadiens au Vietnam, au moins lorsqu'ils sont en uniforme en public.

Bien que rien d'officiel n'ait été déclaré, un officier de l'armée américaine a affirmé qu'on "se passait le mot" à ce propos au Vietnam. L'officier a précisé que les Canadiens faisaient partie de la force internationale de contrôle et qu'ils ne devaient pas faire montre d'une sympathie trop évidente envers les Américains.

Les soldats canadiens, par contre, n'ont pas reçu d'ordre à ce propos.

"On nous a seulement demandé de ne pas accepter de faveurs des Américains", a révélé un officier canadien en précisant que les Canadiens pouvaient avoir quand même accès au mess des officiers à la base de Tan Son Nhut, où sont stationnées les troupes internationales.

Sais-tu que Kissinger est à Hanoï?

HANOI (par l'AFP) – Le black-out continue à entourer le séjour à Hanoï de M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président des Etats-Unis.

A chaque fois qu'ils se rencontrent, les correspondants de presse étrangers échangent une boutade qui devient usée, du type: "Alors, est-ce vrai, Kissinger est à Hanoï?..

Interrogé vendredi après-midi par le correspondant de l'AFP sur la date du départ du conseiller spécial du président Nixon, le département de la presse et de l'information au ministère des affaires étrangères avait renvoyé son interlocuteur au communiqué officiel publié il y a quelques jours et prévoyant ce départ pour mardi (aujourd'hui).

On a appris au même moment par les téléscripteurs qu'une rumeur avait circulé dans la capitale nord-vietnamienne selon laquelle le conseiller du président Nixon ne quitterait en définitive Hanoï que demain, après une prolongation de son séjour de 24 heures.

Selon quelques rares commentaires officieux recueillis à Hanoï, les réunions tenues entre la délégation américaine et les autorités vietnamiennes au cours de ces trois derniers jours se seraient déroulées dans une atmosphère excellente.

De même, la Maison-Blanche a déclaré que l'atmosphère des conversations que le conseiller spécial a actuellement à Hanoï demeure cordiale. M. Nixon a reçu un troisième long message de son négociateur et lui a envoyé une réponse hier matin.

Hier, le conseiller du président Nixon a rencontré pendant deux heures M. Le Duc Tho, membre du Politburo, et les deux hommes ont ensuite été rejoints par les membres de leurs délégations, a précisé M. Ronald Ziegler, porte-parole de la Maison-Blanche.

La retraite anticipée: comment la rendre possible.

Placez un montant d'argent, si minime soit-il, dans un Plan enregistré d'épargne-retraite permettant des déductions d'impôts. Si vous répétez cette opération assez souvent, vous vous serez constitué un revenu supplémentaire pour la retraite, et serez ainsi en mesure de choisir l'âge auquel vous désirez vous retirer. Plus tôt vous commencerez à faire ces placements, plus tôt vous pourrez prendre votre retraite. C'est aussi simple que ça.

En prenant à temps les dispositions voulues, vous aurez les moyens de réaliser tout ce que vous projetez de faire durant votre retraite: passer des jours entiers sur le terrain de golf; voyager en Europe; acheter une nouvelle voiture.

Si cela vous intéresse, remplissez et postez le coupon ci-dessous. Nous vous ferons parvenir tous les renseignements nécessaires.

Veuillez me faire parvenir votre dépliant sur la retraite anticipée et comment la rendre possible.

La Métropolitaine
180, rue Wellington, dép. 616
Ottawa, Ontario K1P 5A3

Nom_____
Adresse_____
Ville_____ Prov._____

La Métropolitaine
Cent ans au service des Canadiens.

DUBO DUBON DUBONNET

DUBONNET BLONDE
Apéritif SEC

DUBONNET BLONDE
est dégusté
• en cocktails (au gin ou à la vodka)
• pour siroter (sur glace, avec du soda)
• nature (toujours très frais)

Le chef de l'État ne doit pas créer le désordre

Mitterrand refuse le débat institutionnel lancé par Pompidou

PARIS (AFP) – En assurant que le premier objectif de la gauche était de gagner les élections, M. François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français a estimé au cours d'une conférence de presse, que le rôle du président de la république n'est pas de créer le désordre, mais d'harmoniser les inévitables contradictions commandées par l'évolution d'un grand peuple. Il a ajouté: on demande son avis au peuple, c'est pour l'écouter.

Répondant au récent entretien télévisé de M. Georges Pompidou, M. Mitterrand a choisi un ton volontairement modéré pour estimer que l'opposition de gauche aurait une attitude démocratique et s'inclinerait, quel que soit le résultat du scrutin des 4 et 11 mars prochain. Il a entendu préserver les chances d'une coexistence entre le président Pompidou et une éventuelle majorité parlementaire de gauche, en déclarant: j'attends de M. Pompidou qu'il se comporte en président de la république et non en chef de parti.

Le premier secrétaire du Parti socialiste ne semble pas avoir voulu suivre sur le terrain où il l'avait attaqué le président de la République. Il a qualifié de mesquine définition des relations entre socialistes et communistes, les déclarations du président, selon lesquelles les socialistes seraient les otages des communistes dans un gouvernement de gauche. Mais il a souligné qu'il n'attachait pas d'importance à l'attitude polémique du chef de l'Etat.

M. François Mitterrand a confirmé l'opposition entre communistes et socialistes sur l'Europe.

Le Parti socialiste, a-t-il dit, souhaite un pouvoir politique en Europe. Mais il est réaliste: il sait que la Grande-Bretagne et le Danemark ne le souhaitent pas. Le problème de la construction européenne se posera en raison des contradictions internes à l'Europe et non en raison des divergences entre le Parti socialiste et le Parti communiste.

Le premier secrétaire a également confirmé que la finalité de la gauche était à terme, après plusieurs législatures de cinq ans, d'aboutir à un changement de structure de la société, de parvenir à une société socialiste.

Les critiques de l'entretien télévisé du président de la république ont émaillé les propos du responsable socialiste. Mais elles s'adressaient davantage à l'homme qu'à la fonction. Tout en reconnaissant que les institutions actuelles sont incomplètes et qu'elles ne tiennent pas compte du cas où président et majorité auraient des politiques opposées, il s'est déclaré respectueux de la constitution, et a souhaité à plusieurs reprises que le président de la république dans sa sagesse applique la constitution dont il est le gardien. Il a jugé à ce propos que l'entretien présidentiel était davantage une menace psychologique qu'une menace politique.

Le souci permanent du premier secrétaire du Parti socialiste de ne pas rouvrir la polémique institutionnelle avec la majorité est généralement considéré comme sa volonté sur le plan de la tactique électorale de présenter l'opposition de gauche comme une force cohérente et décidée à maintenir les libertés démocratiques.

Ce souci s'explique, selon les observateurs, par l'examen des récents sondages qui dénotent que la poussée en faveur de la gauche est apparue au moment précis où ses responsables ont volontairement exclu le thème institutionnel de la campagne électorale. Il n'est pas impossible, selon les mêmes observateurs, qu'en relançant la balle dans le camp de l'adversaire, M. Mitterrand cherche à obliger le président à s'engager encore davantage aux côtés de la majorité sortante. Cette attitude présidentielle est en effet critiquée selon les sondages, par une majorité de l'opinion. Le responsable socialiste a paru en être conscient lorsqu'il a déclaré en conclusion, que les fautes tactiques de la majorité constituaient pour la gauche une aide des plus précieuses.

●

Les candidatures pour le premier tour des élections législatives, le 4 mars prochain, ont atteint la nuit dernière un chiffre record: à la clôture des inscriptions dans les préfectures, 3.140 candidats avaient été enregistrés, soit mille candidats de plus que lors des précédentes élections législatives.

Ce chiffre ne sera probablement pas définitif; en effet, la Corse se prépare elle aussi à établir un record qui risque fort de rester dans les annales politiques. La Corse entend ainsi protester contre l'utilisation des machines à voter dans les deux circonscriptions d'Ajaccio et de Bastia.

Les candidatures, déjà nombreuses, dépassent actuellement les possibilités de vote de la machine. Celle-ci ne comportant que quinze touches et une touche d'enregistrement du vote n'autorise le scrutin que pour quinze candidats.

Journée de troubles à l'université du Caire

LE CAIRE (d'après AFP) – Le calme a été rétabli hier en fin d'après-midi aux abords des universités du Caire et de Aïn-Chams.

A l'université du Caire, où les manifestants ont été dispersés, les forces de l'ordre ont pris position en divers points, à proximité de l'université et surtout près des ponts menant vers le centre de la ville.

Les étudiants ont affiché à l'entrée de la faculté polytechnique les résolutions adoptées lors des réunions qui se sont tenues au cours de la journée. Ces résolutions demandent des procès publics pour les étudiants arrêtés en décembre dernier (environ une centaine), et la levée de la censure. Elles critiquent également l'autorité excessive du parti (l'Union socialiste arabe) et mentionnent des cas de détournement de fonds dans le secteur public.

Les autorités égyptiennes n'ont pris à la fin de cette nouvelle journée de manifestations violentes, aucune décision concernant le maintien ou l'interruption des cours.

Au début du mois de janvier dernier, le président Anouar Sadate avait décidé la fermeture des universités et des instituts supérieurs sur tout le territoire à la suite de semblables incidents.

Hier, les forces de l'ordre, casquées et armées de gourdins et de boucliers, sont intervenues en lançant des grenades lacrymogènes pour refouler le cortège des étudiants qui s'était formé à partir de la cité universitaire.

Les manifestants, au nombre de 4,000 ont riposté à coups de pavés et adopté une véritable tactique d'attaques et de replis pour attirer les policiers près des bâtiments universitaires, sur les terrasses desquels étaient postés des étudiants. A l'intérieur, où étaient retranchés une partie des manifestants, des jeunes gens et des jeunes filles arrachaient les pavés et tentaient de relancer sur les policiers les grenades lacrymogènes lancées dans le campus.

A l'université d'Ain Chams, près d'Héliopolis, les forces de l'ordre sont également intervenues pour empêcher les manifestations. Le trafic vers l'université était totalement interrompu. Aux abords de celle-ci, des étudiants distribuaient des tracts réclamant la libération de leurs camarades arrêtés en décembre dernier.

L'Égypte n'attend rien de Washington

LE CAIRE (AFP) – M. Mohamed Hassan Zayyat, ministre égyptien des Affaires étrangères, a déclaré hier devant l'Assemblée du peuple que les Etats-Unis n'avaient soumis à l'Egypte aucun projet de solution de la crise du Proche-Orient.

Le ministre égyptien, qui faisait un exposé sur la politique étrangère de l'Egypte, a ajouté que son pays ne s'attendait pas à une solution américaine. Les cinq grands doivent respecter la charte de l'ONU et assumer leurs responsabilités dans le maintien de la paix mondiale, a-t-il ajouté.

Parlant de la prochaine offensive diplomatique égyptienne, M. Zayyat a indiqué que M. Hafez Ismail, conseiller du président Sadate pour la sécurité nationale, se rendra dans le courant du mois de mars dans diverses capitales européennes, notamment à Londres où il s'entretiendra avec M. Edward Heath, premier ministre.

M. Zayyat s'est d'autre part félicité de la récente visite au Caire du ministre italien des Affaires étrangères, M. Guiseppe Medici. Il est possible, a-t-il précisé, que l'Italie puisse jouer un rôle positif au sein de la Communauté.

Accord entre Bordaberry et les rebelles

MONTEVIDEO (d'après AP, Reuter et AFP) – Le président Juan Maria Bordaberry a effectué une visite surprise à la base des forces aériennes hier pour y rencontrer les généraux rebelles.

A l'issue de l'entretien, le ministre uruguayen de l'intérieur, M. Walter Ravenna, a déclaré aux journalistes que le président Bordaberry avait la situation en main.

Quant aux officiers rebelles, ils ont diffusé un communiqué annonçant qu'un accord s'était fait sur les points fondamentaux.

Cette vision optimiste des choses n'est pas partagée par le ministre du commerce, M. Luis Balparda Blengio, qui estime, pour sa part, les résultats positifs dans la mesure du possible.

On sait que les rebelles proposaient une véritable mise en tutelle au chef de l'Etat qui, dimanche soir, se trouvait devant l'alternative de se soumettre ou de se démettre. L'intrusion des militaires dans la vie politique avait fait dire que la situation en Uruguay se "péruvianisait".

Par ailleurs, les chaînes de radio aux mains des rebelles faisaient état d'un communiqué signé par le président de la république dans lequel ce dernier reconnait officiellement comme commandant en chef de la marine, le capitaine de vaisseau Conrado Olazabal, dont la nomination avait été exigée par les chefs militaires entrés en rébellion.

La crise avait débuté jeudi soir par une rébellion des commandants en chef de l'armée de terre et de l'aviation, exigeant la démission du ministre de la Défense.

Dans un premier temps, la marine demeurait loyale au gouvernement. Quand le président Bordaberry accepta la démission du ministre de la Défense, les officiers rebelles présentèrent une nouvelle série d'exigences à caractère politique, réclamant de nouvelles orientations économiques et sociales du gouvernement, dont la réorganisation des directions des services publics, la lutte contre les délits socio-économiques, un plan d'action économique comportant la redistribution des terres, ou un contrôle des moyens de production ainsi que la participation ouvrière dans la direction des usines.

Gare aux conséquences de la mort de McKeague

La Main Rouge menace Londres

BELFAST (par l'AFP) – L'organisation extrémiste protestante la Main Rouge a solennellement averti hier après-midi les autorités britanniques que la mort de son chef, John McKeague, qui effectue actuellement la grève totale de la faim et de la soif à la prison de Crumlin Road, à Belfast, provoquerait de nouvelles violences en Irlande du Nord.

Un porte-parole anonyme de la Main Rouge a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que M. McKeague était décidé à poursuivre sa grève jusqu'à la mort.

Ce n'est pas, a-t-il dit, un Sean MacStiofain (l'ancien chef d'état-major de l'IRA provisoire emprisonné près de Dublin qui avait renoncé en décembre à sa grève de la faim).

Il a ajouté que toutes violences provoquées par une issue fatale de cette grève seraient de la responsabilité de l'administration britannique, affirmant que M. McKeague avait été faussement inculpé de vol pour des motifs politiques.

Le porte-parole de la Main Rouge a déclaré que quatre autres prisonniers de la prison de Crumlin Road maintenaient une garde permanente autour du lit de M. McKeague pour empêcher toute éventuelle tentative des autorités de nourrir de force ce dernier.

L'état du prisonnier, a-t-il dit, s'est maintenant détérioré au point qu'il doit être transporté pour satisfaire ses besoins naturels.

D'autres organisations loyalistes ont fait savoir à la Main Rouge, a encore dit le porte-parole, que la mort de M. McKeague ferait une étincelle qui provoquerait une nouvelle flambée de violences que nous ne pourrions pas contrôler.

Le porte-parole a en outre affirmé que M. McKeague ne bénéficiait d'aucun des droits normalement accordés aux prisonniers, et qu'il pourrait être détenu pour le restant de ses jours.

La Main Rouge a été récemment formée par M. McKeague dont la mère est morte en 1970 au cours d'un attentat dirigé par l'IRA contre son magasin, et elle passe pour être responsable d'une grande partie des exécutions sommaires de catholiques à Belfast.

●

L'explosion d'une bombe de forte puissance a détruit hier matin un magasin de chaussures de Donecall Place, en plein centre du quartier commerçant de Belfast.

Il n'y a pas eu de victime, un coup de téléphone anonyme ayant donné l'alarme peu avant l'explosion.

Un dominion indépendant de l'Ulster, suggère Craig

BELFAST (AFP) – La sécession de l'Ulster et la création d'un dominon indépendant de l'Irlande du Nord a été suggérée hier soir à Belfast par M. William Craig, leader du mouvement extrémiste protestant Vanguard, et porte-parole du conseil loyaliste unifié qui regroupe toutes les organisations extrémistes protestantes.

M. Craig a déclaré au cours d'un meeting que les Irlandais du Nord devaient maintenant penser sérieusement à la création d'un dominion indépendant de l'Ulster qui pourrait satisfaire les deux communautés de la province.

Après avoir fait état d'une sensible opposition à l'occupation britannique, il a ajouté qu'une Ulster indépendante devrait néanmoins garder des relations spéciales avec la Grande-Bretagne, notamment dans le domaine de la défense et des affaires étrangères. Il a affirmé que les relations entre l'Ulster et l'Eire seraient nettement améliorées avec la création d'une province indépendante sur une base d'égalité et de respect mutuel.

M. Craig a également suggéré que des relations spéciales devraient être établies avec l'Irlande du Sud mais il a déclaré que les protestants et les catholiques d'Ulster ont beaucoup plus de choses en commun entre eux qu'avec l'entité politique de l'Irlande du Sud.

Parlant de l'héritage britannique de l'Ulster, M. Craig a exhorté la majorité à ne pas penser en termes de prédominance protestante. Il a dit que seule une coopération entre la majorité et la minorité pourrait aboutir à un partage équitable du pouvoir.

Mobutu reçoit Mgr Malula

KINSHASA, (AFP) – L'archevêque de Kinshasa, le cardinal Malula, a été reçu hier sur sa demande, par le général Mobutu Sese Seko, chef de la république du Zaïre.

La radio zairoise a précisé que cette entrevue était en rapport avec la grave affaire des dossiers subversifs constitués par la conférence épiscopale du Zaïre.

A ce sujet, le quotidien Kinois Salongo s'en prend vivement dans un long éditorial à ce "quarteron de prélats". Nos évêques se sont révélés des émules du diable en voulant saper les fondements de notre révolution, ils doivent maintenant battre leur couple et prendre la résolution de se considérer désormais comme des Zaïrois authentiques, ajoute le journal, qui annonce d'autre part que Mgr. Lesambo, président de la conférence épiscopale Zaïroise, a été convoqué à Kinshasa.

Persona non grata, l'ambassadeur d'Irak quitte Rawalpindi

RAWALPINDI (AFP) – M. Hikmet Suleiman, ambassadeur d'Irak, déclaré samedi dernier persona non grata par le gouvernement pakistanais, a quitté hier Islamabad pour Karachi, d'où il prendra l'avion pour Bagdad. Sa femme et sa fille, ainsi que la femme et la fille de l'attaché politique, M. Nasir Saud, quitteront le Pakistan dans quelques jours.

M. Saud, qui est considéré comme le personnage central dans l'affaire de contrebande d'armes soviétiques au Pakistan, aurait quitté Karachi pour Bagdad la semaine dernière. Toutefois, cette information n'a reçu jusqu'à présent aucune confirmation officielle.

L'ambassadeur du Pakistan à Bagdad, rappelé par son gouvernement, n'a pas encore quitté la capitale irakienne.

Une conférence pour examiner les répercussions possibles de la découverte des armes ainsi que les éventuelles mesures à prendre pour renforcer la sécurité de l'Etat a été convoquée par le président Bhutto pour aujourd'hui à Rawalpindi, avec la participation des gouverneurs de quatre provinces, dont ceux de la province frontalière de l'ouest et du Béloutchistan, qui appartiennent au Parti national Awami.

On rappelle que, selon des sources bien informées, le Parti national Awami serait impliqué dans cette affaire de trafic d'armes.

MBFR: toujours rien

VIENNE (AFP) – Aucun élément nouveau n'a marqué, hier, la négociation que poursuivent, depuis treize jours, les 19 délégations des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie que réunissent, à Vienne, les entretiens exploratoires pour une réduction des forces en Europe (MBFR).

Moscou à portée de fusée chinoise

WASHINGTON, (AFP) – La Chine populaire dispose déjà de cinquante fusées balistiques à portée intermédiaire capables d'atteindre de grandes villes sibériennes, écrit l'hebdomadaire spécialisé Aviation Week.

Ce pays aura bientôt déployé une force balistique stratégique destinée à dissuader Moscou de détruire les usines d'armement nucléaire chinoises, précise le périodique américain.

Outre les cinquante IRBM en question (d'une portée de 2.400 à 4.800 kms) cette force de dissuasion repose notamment sur:

1) la mise au point d'un ICBM de 5.-600 kms de rayon d'action. Il se trouve actuellement sur sa tour de lancement à Lop Nor, dans le Sinkiang. Le point d'impact prévu se situera près de Zanzibar, dans l'océan Indien;

2) la construction de nouveaux silos renforcés pour IRBM dans les montagnes de Chine occidentale. Ces missiles, d'une portée de 4.000 kms, pourront atteindre des villes principales d'URSS dont Moscou, Leningrad et Kiev;

3) la construction d'un immense réseau de détection de lancements de fusées en Chine occidentale. Il couvre environ 90 pour cent du dispositif soviétique d'ICBM et d'IRBM.

Les soviétiques, ajoute Aviation Week, ont réagi en augmentant leur activité de reconnaissance au-dessus de la Chine. Il s'agit de la reconnaissance par satellites cosmos et de vols de Mig-25 dotés du même équipement de surveillance que ceux qui furent utilisés l'an dernier au-dessus d'Israël et du Sinai.

Ces trois hommes vendent des plans d'épargne-retraite

Un agent d'assurance

Un représentant d'une société de fiducie

Votre courtier en placement

De qui devriez-vous acheter?

Maintenant que vous pouvez placer jusqu'à concurrence de $4,000 dans un plan d'épargne-retraite enregistré — un tel placement implique une diminution automatique d'impôt de $1,600 si votre taux d'impôt est de 40% — il s'avère plus important que jamais pour vous d'obtenir les meilleurs conseils possibles sur votre placement.

C'est pourquoi nous vous recommandons de communiquer avec votre agent de change ou courtier en placement.

Après tout, son seul et unique métier consiste à s'occuper de placements. Il vous connaît et il connaît le marché. Qui donc pourrait vous conseiller plus judicieusement?

Il vous conseillera peut-être d'acheter des actions CIF (Canadian Investment Fund) — le premier fonds mutuel au Canada dont les résultats témoignent de quatre décennies de croissance soutenue. Ou peut-être les actions plus risquées du fonds Acro vous conviennent-elles encore mieux. Peut-être même vous conseillera-t-il un placement équilibré dans les deux fonds (ce que nous appelons le système de retraite deux-fonds).

Pour de plus amples renseignements, expédiez par la poste le coupon ci-contre. Ou encore, communiquez avec votre courtier en placement immédiatement. Dites-lui que la compagnie Calvin Bullock vous a suggéré de vous adresser à lui.

Calvin Bullock, Ltd.
Edifice C-I-L
Montréal 101, Canada

Veuillez m'envoyer des renseignements supplémentaires sur vos plans d'épargne-retraite DEUX-FONDS, y compris les prospectus détaillés sur le sujet.

NOM

ADRESSE

VILLE ZONE

PROVINCE

Echéance des contributions pour l'année 1972: le 28 février. MLD-2

Calvin Bullock, Ltd., Edifice C-I-L, Montréal 101, Canada.

...du premier goût

Voici Gallia

nouvelle! douce! étonnante!

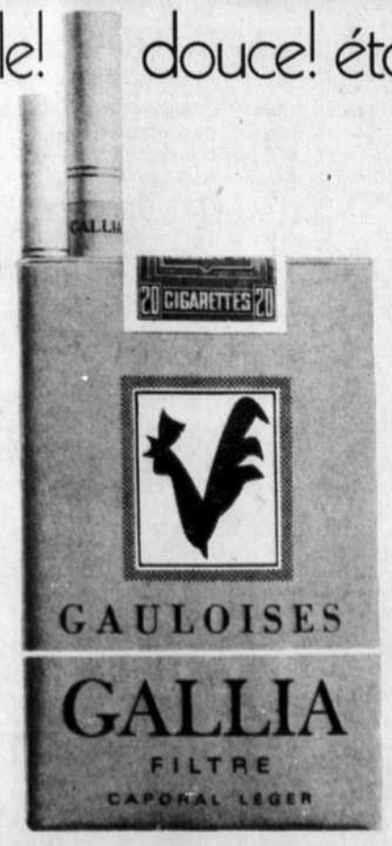

Enfin, douceur et saveur se trouvent réunies dans une cigarette de conception radicalement nouvelle. Essayez-la. Elle est bonne à fumer.

aux 4 coins

PARIS (AFP)—Les deux enfants qui ont avoué avoir mis mardi dernier le feu dans une école de Paris, occasionnant la mort de 21 personnes, pour la plupart des enfants, se trouvent tous deux au centre d'observation pour mineurs de la prison de Fresnes dans la banlieue parisienne. Ils y resteront plusieurs semaines pour y être examinés par une équipe de psychologues. Un tribunal pour enfants statuera ensuite sur leur sort, les jeunes incendiaires n'ayant pas 16 ans. Pour son verdict, le tribunal tiendra compte des conclusions de l'enquête psychologique, le diagnostic de personnalité comptant autant pour sa décision que la gravité du délit lui-même. Il pourra prononcer une peine allant jusqu'à 20 ans de prison. Il pourra également déférer les deux jeunes délinquants à la direction de l'éducation surveillée, où ils seront logés dans des internats professionnels, ou dans des foyers de rééducation ou encore rééduqués en milieux ouvert. Dans le cas où ils seraient condamnés à une peine de prison, ils la purgeront dans un établissement spécial et si elle se prolongeait au-delà de la 23e année, ils seraient alors transférés dans une prison pour adultes.

•

MADRID (AFP)—Les Espagnols ont grandi d'un centimètre et demi en dix ans. Ils mesurent actuellement 1m68 en moyenne contre moins de 1M 67 en 1962. Les habitants des provinces basques sont les plus grands: 1m71 en moyenne, selon des chiffres de l'Institut national des statistiques. Ils sont talonnés par les Catalans et les Madrilènes. Les plus défavorisés par la taille sont les Andalous dont la moyenne se situe aux alentours de 1m67. La presse espagnole a salué ces chiffres comme le témoignage de l'essor économique du pays. Notre alimentation s'est améliorée, écrit l'ABC, les graisses ont cédé la place aux protéines. Le sport n'est plus l'apanage de quelques originaux.

•

ATHENES (PA)—Une statue haute de sept pieds, exécutée en marbre de Carrare et reproduisant Périclè, suscite actuellement la controverse au sujet de la grosseur des mollets du célèbre Grec et de la longueur de sa jupe. "C'est ridicule", s'écrient certains critiques d'art, qui auraient préféré un Périclès affulbé d'une longue tunique. L'armateur grec qui a commandité la statue de l'ancien homme d'Etat, pour l'installer dans un parc public du centre-ville d'Athènes, a menacé de la faire disparaître de cet endroit.

La statue fait voir Périclès en mini-jupe, tenant dans ses mains un rouleau de papyrus. Elle est placée devant le nouveau centre culturel de la ville. C'est l'armateur John Theodorocopoulos qui a commandé la statue à un sculpteur allemand, pour la somme de $80,000.

•

GENEVE (AFP)—Le Conseil oecuménique (COE), qui siège à Genève, a demandé hier à ses 263 Eglises membres de fournir $5 millions pour financer la première étape de son programme de reconstruction et de réconciliation en Indochine. Le Conseil indique dans un communiqué qu'il a besoin d'environ $1.5 million par an pendant les trois prochaines années pour ses programmes au Sud-Vietnam, Laos et Cambodge, et pour l'aide médicale qu'il compte fournir au Nord-Vietnam.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

SOUCY Rolande. A Montréal, le 11 février 1973 à l'âge de 55 ans, est décédée, Rolande Audette, épouse de Marcel Soucy. Elle laisse dans le deuil sa mère Mme Jules Audette, son frère André, sa belle-mère Mme vve J.-Antoine Soucy de Gravelbourg, Saskatchewan, ses beaux-frères Louis de Moncton, N. B. et Henri de Régina, Sas. Les funérailles auront lieu mercredi le 14 février. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire Magnus Poirier Inc. No. 10526 boul. St-Laurent, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

YELLE Joseph. A St-Rémi de Napierville, le 10 février 1973 à l'âge de 81 ans, est décédé, M. Joseph Yelle, époux de Rose-Alma Bazinet et père de l'abbé Jean-Louis Yelle, curé de la paroisse Ste-Louise de Marie-Lac à Longueuil. Les funérailles auront lieu mardi le 13 février. Le convoi funèbre partira du Salon A. N. Ostiguy No 44 rue Chèvrefils, à St-Rémi, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pas de fleurs.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est, Tél.: **276-9067.** 2-4-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

ANIMAUX A VENDRE

FOX-TERRIERS: de race, 6 semaines, $100. chacun. Tél.: **731-2624** soir. 14-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- taxes payées, sundeck

2½ - $140.
3½ - $170.
Tél: 273-4451
J.N.O.

OUTREMONT: sur Bernard, app. 2-4 pièces, réfrigérateur, cuisinière, taxe d'eau payée. $115. chauffés. Libre 1er mai. Pas d'agent. Tél.: **272-8932.** 15-2-73

ARTICLES A VENDRE

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes; 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 19-2-73

PARTICULIER VEND: radio AM-FM, Grundig; enregistreur-cassette avec radio AM-FM; jeu d'échecs entièrement main, tapis africain entièrement main. Tél.: **735-0963** 14-2-73

AUTOS A VENDRE

DATSUN 1972, 1600 CC, 4 portes, standard, 13,000 milles, radio AM-FM, tack-o-m. Tél.: **332-4710.** 17-2-73

AUTOS A VENDRE

CITROËN
Nous sommes spécialistes, réparation générale, estimé gratuit, pièces neuves et usagées pour tous modèles.
Tél.: 669-3825
17-2-73

DATSUN
BALANCE 1972
NEUVE
Berra Automobile Inc,
11,933, Boul. Laurentien, Cartierville, Montréal
Tél.: 332-4710
10-2-73

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE

VOLVO 544	
Parfaite condition	**$1,295.**
VOLVO 1967, 123GT	
Bonne condition	**$895.**
VOLVO 1968, 142S	
Propre	**$1,295.**
VOLVO 1968, 1800S	
Excellente condition	**$2,095.**

up-town Automobiles Itée
400, boul. DÉCARIE,
(Nord boul. Métropolitain)
748-8807 10-2-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipé, logeant 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifugés; 60 milles Montréal, Laurentides, Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: **769-1429** ou **819-472-3552.** 14-2-73

APPARTEMENTS A LOUER

Une ville sous un toit . . .
PORTdeMER
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE
Face au Métro Longueuil
3½, 4½, 5½ pièces
De votre demeure... un panorama magnifique. Dans votre demeure... le calme... la splendeur... la joie de vivre!
VOUS SEREZ RAVI DE NOS PRESTIGIEUX "PENTHOUSES"
L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!
Les commodités... nous les avons toutes! Les avantages... nous les avons tous!

Novelec
RENSEIGNEMENTS:
14-2-73 **679-6010**

BUREAUX A LOUER

275, RUE ST-JACQUES
(coin rue St-Pierre)
Édifice occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels.
- Espace modernisé
- Loyer modique

Veuillez téléphoner à:
M. G. Riopel
842-1701
16-2-73

BUREAU A LOUER

SHERBROOKE EST
Bureau de 4 pièces, chauffées avec air climatisé. Idéal pour professionnels ou commerce import-export
Pour rens: 351-1340
Visites entre 10:00 et 8:00 p.m.
17-2-73

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE: établie depuis 20 ans, située à côté bureau des Affaires sociales et de centres médicaux. Tél: Valleyfield soir **373-4330.** 19-2-73

EPICIER-BOUCHERIE licenciée, établi depuis 60 ans, gros chiffre d'affaires. Cause de vente: maladie. Contactez soir après 6:30 hres Tél.: **819-872-3372.** 19-2-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, Tyrol, 5½, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Semaine. (aussi location été, piscine, équitation). Tél.: **256-6825** ou **1-819-326-5836.** 1-3-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers. fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

BRIQUE, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077** 1-3-73

FEMMES DEMANDEES

EMPLOI D'ETE: Assistante à la programmation. Age 20—30 ans. Camp de vacances — fillettes, 6 à 10 ans. Prévoir et élaborer activités pour campeuses. Travailler en équipe. Expérience avec les enfants. $250. par mois. Tél.: **625-3948.** 17-2-73

STENO-DACTYLO, langue française, dynamique, pour agence internationale. Tél.: **735-4561** poste 31. 14-2-73

FEMMES DEMANDEES

Étude légale
requiert
2e SECRÉTAIRE DACTYLO
Bilingue requis.
Tél: 849-7017
15-2-73

REPRESENTANTES bilingues avec auto. Vente de publicité auprès manufacturiers et grossistes. Nous vous entraînons. Grosse commission. Tél.: jour **389-1673,** soir **331-6788.** 26-2-73

SECRÉTAIRES
Sténo-dactylos, bilingues, possédant au moins 4 à 5 années d'expérience légale.
L'emploi; pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria, Montréal.
S.V.P. communiquer avec M. Smith.
878-4311 14-2-73

HOMMES DEMANDES

HOMME SÉRIEUX, 40 ans et plus pour de courts voyages dans région de Montréal. Pour contacter clients. Doit être bilingue. Nous entrainons. Ecrire par avion à: S.S. Dickerson, Prés. Southwestern Petroleum, Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S..
17-2-73

Compagnie internationale de distribution livres, recherche
REPRÉSENTANT
26 à 35 ans pour territoire Montréal. Salaire de base, voiture fournie, avantages sociaux.
Adresser curriculum vitae à:
CASE 21, LE DEVOIR
19-2-73

SOLLICITEURS
d'environ 30 ans, pour important quotidien du matin.
- 3 soirs par semaine
- Bons revenus
- Expérience de la vente directe.

S'adresser:
M. Bigras
844-3361
(entre 10 a.m. à 4 p.m.)
J.N.O.

FEMMES DEMANDEES

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
RECHERCHE
POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'OUTAOUAIS
UNE SECRÉTAIRE

FONCTIONS :
- Prendre en sténographie les rapports, lettres ou autres textes qui lui sont dictées par son supérieur
- Transcrire à la dactylo ses notes sténographiques ou enregistrement d'un texte à la machine à dicter
- Fournir des renseignements de routine par téléphone
- Recevoir et acheminer les visiteurs
- Tenir à jour le classement des dossiers
- Exécuter toute autre fonction connexe à son domaine

QUALIFICATIONS
- Détenir un diplôme de fin d'études secondaires
- Connaitre la sténographie, dactylographie, disposition des textes, méthodes et usages propres à la tenue d'un secrétariat
- Connaitre la langue française à un degré d'excellence

TRAITEMENT
- $3,500 à $4,500.
Selon les titres et qualifications

POSTES À:
- Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 73 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Eglise (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0373
Poste a . . .
15-2-73

LOGEMENTS DEMANDES

5-6 pièces, ancien, propre, loyer raisonnable, 1er mai ou avant pour couple. Tél.: **388-6020** après 4:30 p.m. 14-2-73

LOCAUX A LOUER

VIEUX-MONTREAL: 2 pas Place d'Armes, nouveau complexe de bureaux, salle de montre. Ambiance fantastique, vitrine Charles Dickens, muraille pierre et brique, fer forgé. Bas prix. Demandez dépliant. Tél.: **844-4427** 17-2-73

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT, haut-deplex, luxueux, détaché, ensoleillé, chauffé, 4 chambres à coucher, salon, vivoir, cuisine-dinette, 2 salles de bains. Tél: **272-0351.** 1-3-73

OUTREMONT: rue Stuart, haut-duplex, 4 chambres, boudoir, salon, salle à manger, dinette, cuisine et abri d'auto. $300. chauffé. Tél.: **274-4958.** 14-2-73

SPACIEUX, dans maison rénovée près métro Berri, reparti sur 2 étages: 4 chambres, grand salon avec cheminée et salle à manger attenante, tapis partout, balcons, chambre froide, garage. Adultes. Tél.: **678-1209.** 14-2-73

OUTREMONT: haut-duplex, 7½ détaché, chauffé, garage, libre en mars. Tél.: **271-0979.** 14-2-73

N.D.G.: bas-duplex neuf, 6½ pièces, avec sous-sol. 2 salles de bains, cuisine moderne équipée, stationnement. Prix $250. Tél.: après 5:30 p.m. **486-6111.** 16-2-73

COTE-DES-NEIGES: duplex de luxe, coin détaché, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, powder-room, garage, $400. Tél.: **737-5333** ou **739-6449** Mme Côté. 15-2-73

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine, McEachran, spacieux 3½, meublé, avec très belle vue de la montagne et parc, électricité, chauffage et taxe d'eau inclus dans le prix. Tél.: **276-7975** 14-2-73

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE, pour étudiante. Tél.: **274-0536** ou **273-0255.** 17-2-73

PERSONNEL

'AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., 1. ès lettres. Tél.: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

CHERRIER: belle résidence, pierre, 3 étages, 17 pièces ou 9 et 8 pièces, meublées, garage, gros revenu, disponible. Propriétaire **521-6906** 14-2-73

OUTREMONT
WISEMAN
COTTAGE, 5 chambres à coucher, plus boudoir au rez-de-chaussée, salon et salle à manger, boiseries-chêne, jolie cheminée, cuisine très spacieuse avec vue sur beau jardin, garage double, salle de jeux et aménagement pour poterie, four à céramique (extra) M.L.S. $45,000. Mme Fortin 934-0514.

FACE AU PARC
COTTAGE "pétant de soleil", jeune et agréable, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bains, cuisine des plus modernes, deux salles de jeux, 2 cheminées naturelles. Propriété très soignée et de bon goût, dans un état impeccable. MLS.

COTTAGE DÉTACHÉ, bibliothèque au rez-de-chaussée, grande salle à déjeuner, cuisine moderne et immense salle familiale, 5 chambres à coucher, salle de bains très moderne, (bain romain). $45,000. Occupation immédiate MLS.

Avec les nouvelles conditions d'hypothèque, ces propriétés peuvent être achetées avec 10% comptant, taux intéressant.

Isabelle Lafrenière
courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
14-2-73

PROPRIETES A VENDRE

OUTREMONT: boul. St-Joseph, près Querbes, luxueux duplex, 2-5½, plus bureau, 3½ pièces au sous-sol. $49,500. Comptant $5,000. Hypothèque 6½%. Tél.: **271-3519** ou **273-0976.** 1-3-73

BROSSARD: Coquet bungalow de 7 pièces, sous-sol très bien fini, foyer au salon, terrain clôturé, patio, B.B.Q., prix $23,500. MLS. Pour plus de renseignements téléphoner à Nicole Curran **672-6450** ou **676-9956.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-2-73

BROSSARD: Bungalow avec entrée split, 7 pièces, planchers en parquetterie, garage. Maison en très bonne condition. Comptant demandé $5,000. MLS. S'adresser à Mme Jeanine Vachon, **672-6450** ou **676-9990** Immeubles Westgate, courtiers. 14-2-73

BROSSARD: Maison exceptionnelle à niveaux décalés. Cuisine de grand luxe, salle à manger séparée, foyer à la salle familiale, Bureau pour exécutif. $50,000. MLS. S'adresser à Mme Jeanine Vachon, **672-6450** ou **676-9990.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-2-73

ST-BRUNO: Tout ce que vous désirez est concentré à l'intérieur de ce spacieux bungalow, brique romaine, 4 chambres, foyer dans salle familiale, situé devant parc, très propre, magnifique terrain 74' x 162'. Faut voir. M.L.S. Nicole Tanguay, **653-2496** ou **653-2568** Immeubles Westgate, courtiers. 14-2-73

MAISON QUEBECOISE à vendre. Tél.: **672-2189.** 1-3-73

PROPRIETES A VENDRE

CENTRE D'OUTREMONT: grande maison familiale rénovée, 5 ou 6 chambres à coucher, cuisine et salle de bain complètes, boiseries et poutres de chêne, sous-sol fini, beaucoup d'atmosphère. Tél.: **273-3789** ou **272-2483.** 14-2-73

POINTE-AUX-TREMBLES: 2 logements de 4 pièces, finis brique extérieure, chauffage central à l'eau chaude, terrain 50' x 100'. Comptant à discuter. Tél.: **642-2913.** 14-2-73

BOUCHERVILLE: bungalow sortant de l'ordinaire! 9 pièces avec garage. Sous-sol fini. Il faut voir pour croire! Intérêts 6¼%. Pour informations Mme J. Lessard, **679-8220** ou **655-7076.** Immeubles Westgate, courtiers. 14-2-73

OUTREMONT
Cottage, rue tranquille, 7 pièces, très propre, cuisine moderne, jardin, garage.
HAUT CHEMIN STE-CATHERINE: belle grande maison familiale, disponible sur demande.
Mme M.A.D. Préfontaine
273-3789
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
14-2-73

SERVICES DOMESTIQUES

JEUNES FILLES venant d'Angleterre et d'Espagne et jeunes femmes, diponibles au pair, comme gardiennes d'enfants, aides-ménagères, logées ou non. Pierre Malouin. **845-4101.** 27-2-73

TAILLEURS

DROLET TAILLEUR SPECIALISTE
HABITS et costumes sur mesures, 351 rue Guizot. Tél.: **388-2532.** 14-2-72

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE

OCCUPATION
— Permanence et plein temps.
— Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
— Rémunération intéressante.

QUALIFICATIONS:
— Mise soignée et bonne présentation.
— Méthodique, alerte, responsable.

CONDITIONS:
Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.

MENTIONNER:
Nom - Adresse - Téléphone - Âge - Emploi actuel
Marque et année du véhicule.

En écrivant à
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

les MOTS CROISÉS du Devoir

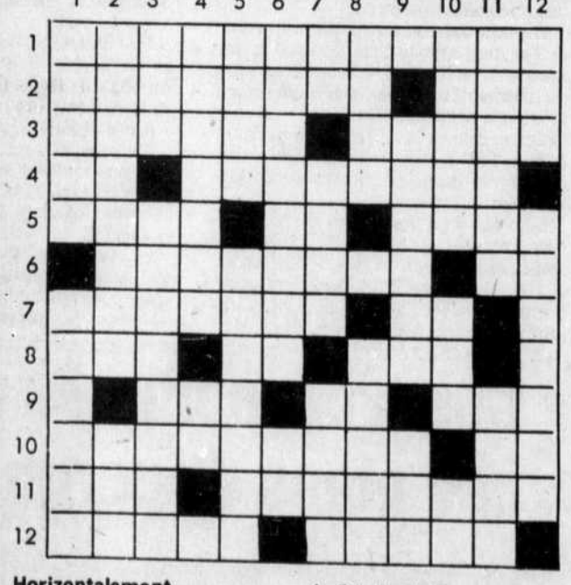

Horizontalement

1—Attitude de ceux qui considèrent les ouvriers comme seuls qualifiés pour diriger le mouvement socialiste (plur).
2—Excroissance anormale sur le tronc de certains arbres. — Adresse.
3—Mignon. — Meut le corps en cadence.
4—Eminence. — Couverte de neige.
5—Entêté. — Six. — Recouvre le corps de l'homme.
6—Torero. — Seul.
7—Outil de maçon. — Eminence.
8—Roue à gorge d'une poulie. — Chemin de halage. — Roi de Juda.
9—Pas ailleurs. — Strontium. — Feuilles du théier.
10—Qui galope (fém). — Patrie d'Abraham.
11—Grand fleuve d'Afrique. — Sévères.
12—Ecolier. — Plante à fleurs jaunes.

Verticalement

1—Chose quelconque. — Visage révélant l'usage de la bonne chère.
2—Aéromètre pour mesurer la densité des urines. — Sorte d'oignon.
3—Groupe d'animaux qui volent ensemble. — Essuie-mains suspendu à un rouleau.
4—Entaille faite sur les côtés des solives et des poteaux pour donner prise à la maçonnerie. — Cobalt.
5—Orateur grec. — Omission de mots qui ne sont pas indispensables pour la compréhension de la phrase.
6—Propre à l'été (fém). — Sert à lier.
7—D'un verbe gai. — Ecrivain français (Prix Nobel, 1947). — Devenu sûr.
8—Couleur bleue extraite des feuilles de l'indigotier. — Bois détruit ou endommagé par le feu.
9—Dans le voisinage. — Ancien bouclier.
10—Au Moyen Age, unité d'exploitation agricole. — Qui n'a point d'éclat. — Thallium.
11—Petite erse. — Conspuée.
12—Sainte. — Le monde entier.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	R	O	I	S	S	U	R	E	■	S	A
2	A	I	G	R	E	T	T	E	■	C	A	P
3	L	V	R	A	I	E	■	N	U	L	L	E
4	S	U	F	■	G	L	A	I	S	E	U	X
5	A	R	■	O	N	E	R	E	U	S	E	■
6	N	E	G	R	E	■	E	■	R	I	R	E
7	D	■	E	B	U	R	N	E	E	N	■	P
8	I	V	O	I	R	I	E	N	■	G	A	L
9	E	R	■	T	I	T	R	E	■	E	R	S
10	R	A	M	E	A	U	■	R	A	R	E	S
11	■	L	I	■	L	E	■	V	U	■	T	E
12	C	E	R	V	E	L	L	E	■	B	E	R

APPARTEMENTS A LOUER

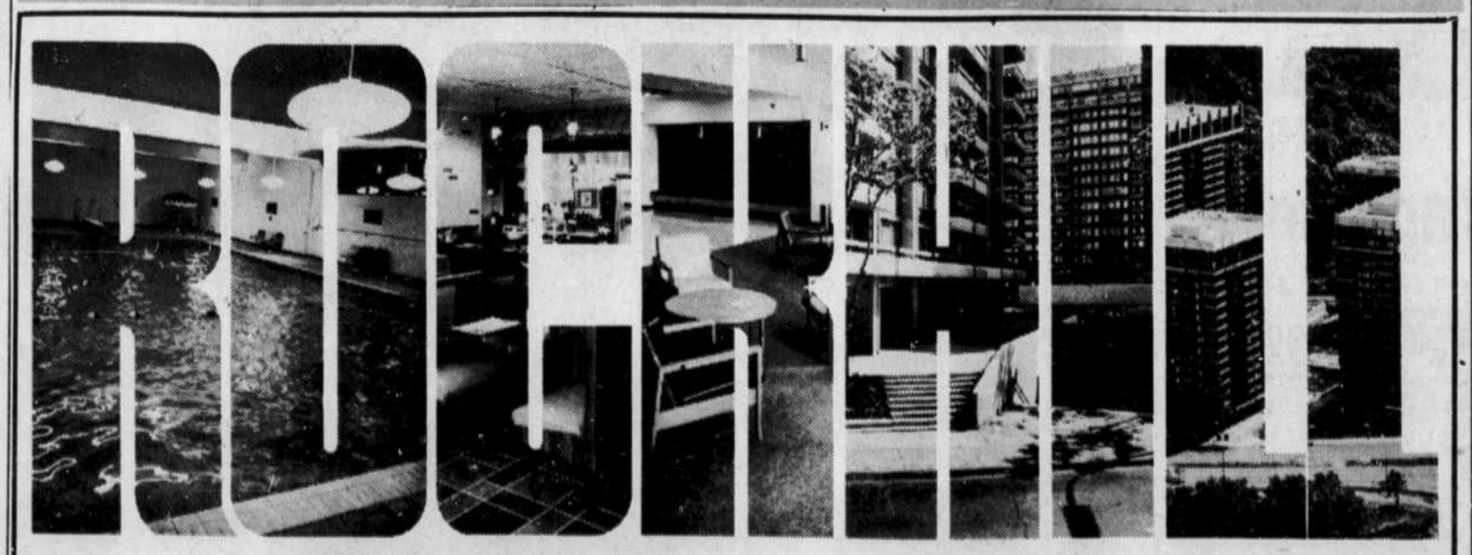

REGARDER, C'EST BIEN... VOIR, C'EST MIEUX!

Avant de vous décider, vous vous devez de visiter le Rockhill 4858 Côte des Neiges

Loyers raisonnables
Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h.
Libre immédiatement
Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers
14-2-73

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Le PQ pourrait s'engager à épauler au maximum le mouvement coopératif

par Clément Trudel

Le coopératisme est un "instrument privilégié de libération économique pour les Québécois". C'est le thème qu'aborde le Parti québécois dans la quatorzième publication des éditions du PQ depuis un an: "Les coopératives... la solution?".

Lancée hier simultanément dans sept centres du Québec, cette brochure présente l'essentiel du débat auquel a donné lieu le colloque de Lévis, les 9 et 10 décembre 1972.

Selon le député de Gouin à l'Assemblée nationale, qui se faisait hier le porte-parole de son parti à la permanence du PQ à Montréal, le Parti québécois, une fois arrivé au pouvoir, favoriserait le mouvement coopératif québécois, au lieu de s'en tenir aux rapports privilégiés actuels entre les pouvoirs et cinq ou six banques à charte, selon M. Joron.

Le député rappelle que l'épargne québécoise constitue à ce jour une masse de $25 milliards, contrôlée aux deux tiers par des non-Québécois. Le PQ travaillerait, par des mécanismes de transfert à établir, à redonner aux Québécois le contrôle de cette épargne.

M. Guy Joron, critique financier du Parti québécois.

M. Guy Joron note que le gouvernement Bourassa est peut-être en train de réaliser la véracité de ce que répètent les péquistes depuis longtemps: nous n'avons pas besoin de capitaux étrangers pour nous développer, sauf en période de projets importants et nul autre que le ministre (libéral) Guy Saint-Pierre l'aurait reconnu la semaine dernière, en soulignant le manque de contrôle qu'ont les Québécois sur les institutions financières dans leur ensemble.

M. Joron est critique financier de son parti à l'Assemblée nationale. Il explique ainsi "l'engouement" du PQ pour le mouvement coopératif dans son ensemble:

Ce mouvement constitue un moyen "rapide et efficace" de contrôler l'épargne québécoise, qui représente actuellement $25 milliards. Au besoin, un pouvoir péquiste se servirait des finances publiques pour aider au "transfert de propriété" de certaines institutions financières vers le mouvement coopératif. C'est aussi une forme d'organisation économique qui est familière aux Québécois et qui garantit la participation et l'esprit démocratique (plus des deux tiers des francophones, au Québec, sont coopérateurs, surtout par leur affiliation aux 1300 caisses "pop"). M. Joron estime que les Québécois sont en danger de dépolitisation si l'on n'arrive pas à les rapprocher des centres décisionnels; d'où l'insistance que mettra le quatrième congrès du PQ – débutant le 25 février – à traiter des questions économiques et de leur impact sur la vie quotidienne des Québécois.

Un tel recours aux structures déjà en place dans le mouvement coopératif permettrait au surplus de revitaliser ou de développer d'autres secteurs d'activité économique où les Québéquois n'ont pas pour l'instant la part qui leur revient. Ce serait le cas de l'industrie agro-alimentaire, notamment, dit M. Joron.

L'insistance que met le PQ à courtiser la formule coopérative en ferait-elle une solution de rechange pour les Québécois qui craindraient le socialisme? demande un journaliste. Le député de Gouin croit que les Québécois ont toujours affectionné les formes d'organisation communautaire et que, en forçant la note, on pourrait arriver à dire qu'ils sont des socialistes qui s'ignorent.

Pour le dernier exercice financier, l'Etat québécois n'a subventionné le mouvement coopératif (en 14 points d'intervention) que pour la somme de $320,000, mentionne le député Joron. Le P.Q. s'engagerait à épauler au maximum le mouvement coopératif, financièrement et par une aide technique et spécialisée.

Ce projet serait évidemment fonction de la "motivation" que montreraient les coopérateurs à prendre la place que leur offrirait l'Etat-à-la-PQ. Il faudra attendre la fin du prochain congrès avant de parler de "programme" péquiste en matière de coopération.

La semaine dernière, le président du PQ, M. René Lévesque, adressait à 3500 coopérateurs une lettre d'invitation au congrès de son parti.

M. Joron dit que le colloque de décembre avait été pensé en vue de sensibiliser le monde "coopératiste" à l'intérêt que porte le PQ à ce secteur de l'économie.

La brochure, tirée d'abord à 30.000 exemplaires, se vendra 50 cents. L'on peut y retrouver des tableuax d'ensemble sur la présence du mouvement coopératif dans l'économie du Québec et noter que c'est peut-être le Québec qui a le plus développé cette formule de coopérative dans le domaine de l'épargne et du crédit.

Dans la RFA, l'on signale que 40% de l'alimentation (détail) relève du secteur coopératif. Des pays comme la Suède, la Hongrie et la Yougoslavie font également une large place à la vie des coopératives.

Au Québec, la question reste posée: qu'entend faire le mouvement coopératif pour arriver à une présence plus significative dans des secteurs comme l'habitation, la consommation, la production? etc.

Cette publication des éditions du PQ (5675, rue Christophe-Colomb, Montréal 326) véhicule parfois des opinions divergentes mais éclaire, par une douzaine de témoignages de leaders de coopératives, tout le potentiel d'expansion: 5% seulement du marché alimentaire est contrôlé par le mouvement coopératif et les Cooprix envisagent d'établir quinze, peut-être 50 nouveaux magasins, à long terme. Le domaine de l'assurance (de tous ordres), de la fiducie resterait encore à consolider, malgré certains gros succès.

La brochure a été rédigée par cinq membres du PQ – les mêmes qui avaient organisé le colloque de Lévis. Elle contient de multiples informations dont le regroupement en fait une "référence"; une bibliographie sommaire oriente le lecteur qui voudrait poursuivre sa réflexion sur le mouvement coopératif.

Un patient sur 3 est allergique aux médicaments

Le Dr William M. McLean, directeur de l'information sur les médicaments à l'Hôpital Général d'Ottawa et professeur de pharmacologie à l'université d'Ottawa, a révélé que l'incidence des réactions néfastes aux médicaments dépassait largement les prévisions des spécialistes.

Prenant la parole devant la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, il a déclaré qu'entre 8 et 30% des patients avaient éprouvé différentes allergies aux médicaments qu'on leur avait prescrits.

On estime que pour faire échec à ces réactions néfastes aux médicaments il en coûterait $300,000 par année aux Canadiens.

Le Dr McLean a affirmé qu'à mesure qu'on découvrait des techniques pour déterminer les réactions aux médicaments, les spécialistes se rendaient compte de l'ampleur imprévue du problème.

Il a suggéré que tous les hôpitaux organisent des équipes de surveillance des médicaments afin de déterminer l'ampleur du problème et d'obtenir les renseignements de base nécessaires à une action d'envergure.

Les pharmaciens d'hôpitaux sont logiquement désignés pour jouer un tel rôle, a-t-il dit, mais les médecins et les infirmiers sont appelés à jouer un rôle de collaborateur.

Un tel système de contrôle est actuellement en opération à l'Hôpital-Général d'Ottawa, a-t-il souligné.

Le couturier Michel Robichaud: le chiffre 13 lui a porté chance

par Renée Rowan

"13" représente un chiffre chanceux pour Michel Robichaud. Il présentait sa première collection aux Montréalais en 1963, un février 13, avec 13 modèles.

Pour célébrer ses dix ans, il jongle de nouveau avec les mêmes chiffres, toujours avec autant de succès.

Il peut difficilement en être autrement quand on a choisi de miser sur la carte de la simplicité et de l'élégance, deux traits qui ont marqué toutes les collections signées Robichaud et que l'on trouve peut-être plus évidents encore dans les 13 modèles qu'il présente ce soir à la presse.

Car pour célébrer ses dix ans, il a invité à son appartement de l'avenue des Pins, là même où il présentait sa première collection, les journalistes qui l'ont suivi au cours de cette première décade.

Michel Robichaud a toujours été "l'enfant choyé" des journalistes. On n'a qu'a parcourir les revues de presse de l'époque pour s'en rendre compte. Journaux et revues ne tarissaient pas d'éloges pour ce jeune couturier de 23 ans qui rentrait de Paris après avoir travaillé avec Ricci et Laroche.

On avait de l'admiration pour son grand talent, mais aussi pour son courage: oser se lancer dans la jungle de la couture canadienne était audacieux. On était aussi fier de lui: c'était un "produit" véritablement de chez nous.

Sous ses allures de sage collégien, on a tout de suite senti chez Robichaud une volonté bien arrêtée de faire avancer la création de mode au Québec. Secondé par sa femme Lucienne, organisatrice née et femme d'affaires, il est décidé à relever tous les défis.

Avec lui, nous avons refait hier le cheminement de ces dix années qu'il qualifie de merveilleuse aventure.

"Notre maison s'est toujours avérée une pionnière, remarque-t-il. Elle a innové en plusieurs domaines, elle a participé à plusieurs événements qui ont marqué le monde de la haute couture et du prêt-à-porter."

Quand, en 1964, Air Canada décide de faire appel à un couturier pour créer une garde-robe pour ses hôtesses, elle choisit Robichaud. Ce fut le point de départ: on ne compte plus ses réalisations dans le domaine des uniformes – celui des hôtesses de l'Expo 67, celui des guides de l'Hydro-Québec, de plusieurs banques et compagnies privées. Quelques congrégations religieuses ont aussi fait appel à lui quand il s'est agi de repenser le costume traditionnel de leurs membres pour en faire un vêtement plus pratique, plus élégant, davantage conforme à la vie moderne.

Le premier, il accepta d'aller faire une incursion dans l'industrie de la couture et du prêt-à-porter. Il signa pour des manufacturiers des collections de fourrure, impers, chapeaux, tricots.

Depuis six ans, Michel Robichaud crée des collections de prêt-à-porter pour Auckie Sanft qui les distribue à travers le Canada.

Il a été le premier couturier québécois à représenter la province dans plusieurs grandes villes d'Europe où l'on a montré ses collections à deux reprises.

Il y aura bientôt six ans, Michel jugeait le temps venu d'avoir pignon sur rue: il ouvrait une boutique très élégante, dans la meilleure tradition parisienne, au 2195, rue Crescent.

Son objectif en prenant cette décision: démocratiser (selon sa propre expression) la qualité pour la rendre plus accessible.

Les modèles-couture de ses premières collections étaient de par leur prix réservés à une clientèle très restreinte – des femmes entre 40 et 60 ans qui pouvaient se permettre de payer $350 pour un tailleur, de $200 à $500 pour une robe.

La nouvelle orientation de la boutique vers le prêt-à-porter a attiré des femmes de tous les milieux

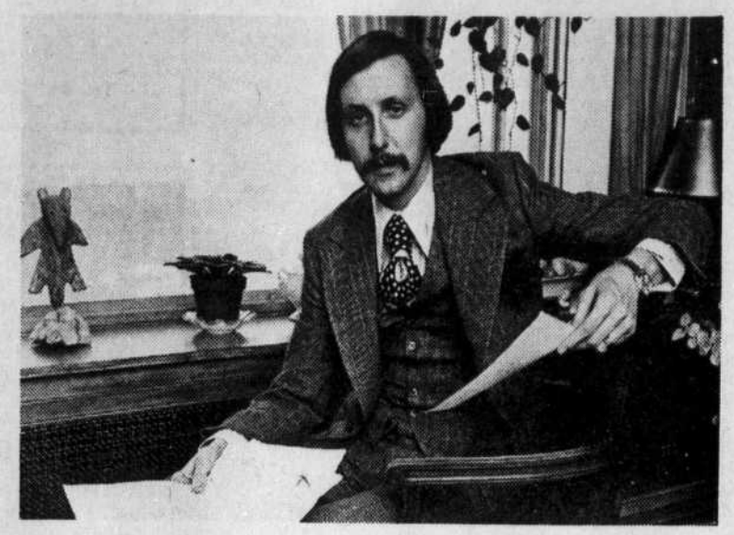

(il n'est pas exceptionnel de voir entrer dans la boutique de la rue Crescent des secrétaires, des employées de bureaux) et de tout âge ("Notre plus jeune cliente a 18 ans; nous en avons deux qui ont 80 ans", souligne Michel). Aujourd'hui, on y peut acheter une robe pour moins de $100; la moyenne de ses prix se situe entre $100 et $150, quelquefois elle atteindra $200, mais rarement.

Alors que l'on vendait cinq robes par semaine avant la période de "démocratisation", aujourd'hui on peut en vendre cinq par jour.

Michel Robichaud fait-il encore des modèles exclusifs haute couture?

Oui, mais de moins en moins, pour quelques clientes seulement, celles de la première heure qui se sont habituées à cette attention personnelle ou qui ont des problèmes de taille. Michel préfère travailler à partir de modèles prêt-à-porter, jouer sur les couleurs, les tissus, en apportant au besoin quelques modifications mineures.

Une chose sur laquelle il est intransigeant, ce sont ses principes de base qui n'ont jamais changé: élégance, souplesse, confort, simplicité. Il a toujours su résister aux modèles spectaculaires pour faire des vêtements simples, mais de lignes parfaites.

La femme a également bien changé pendant ces 10 ans. Elle n'attend plus qu'on lui dise de porter ceci ou cela, note Michel. Elle est beaucoup moins esclave de la mode qu'elle ne l'était. Son goût s'est affermi, elle a davantage de personnalité et ne porte que ce qui lui plaît. Au tape-l'oeil, elle préfère le confort, la liberté de mouvement qu'a toujours préconisée ce couturier.

Dix ans, c'est peu, c'est beaucoup. C'est un début, mais aussi pour Michel Robichaud, un nouveau départ car il restera toujours des défis à relever, une clientèle qui évolue constamment à conserver ou à acquérir.

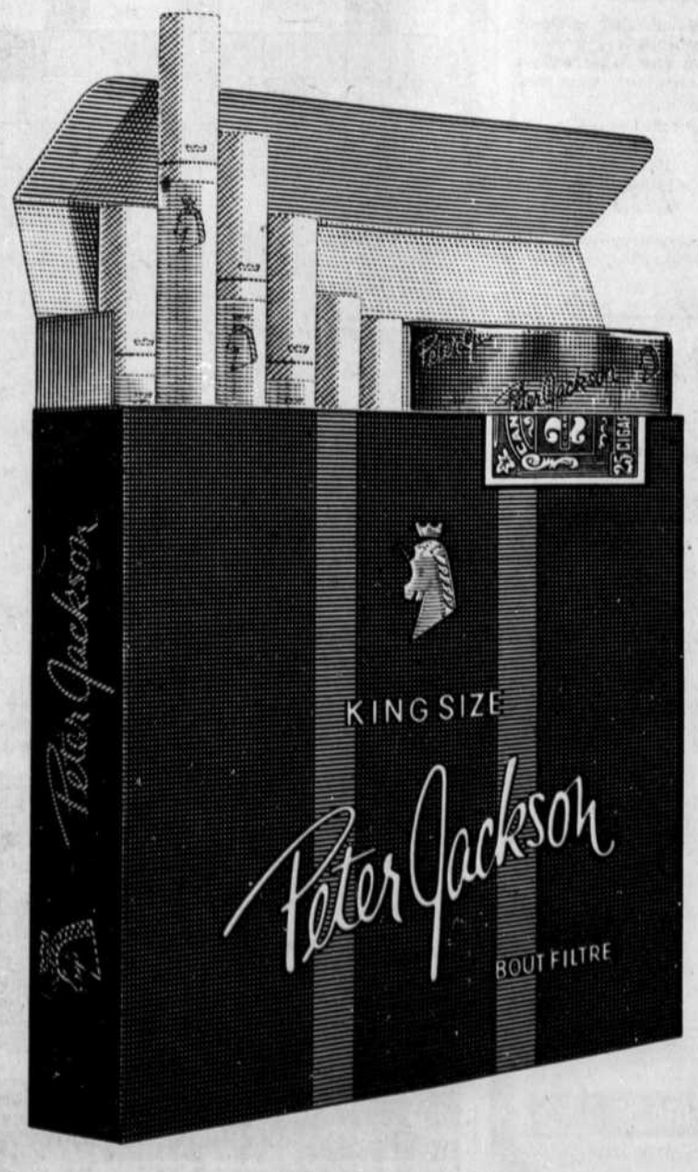

Peter sur toutes les lèvres

Je voudrais bien être à sa place.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Le "Macbett" de Ionesco

La mort, source de toute dérision

par Gisèle Tremblay

Un collage de situations dramatiques qui propose au spectateur de rêver selon son rythme, un au-delà des mots d'où émergent des sons et des couleurs, une apparente incohérence dans les procédés et, à travers l'argument de la pièce (le drame de l'ambition et la violence du pouvoir), une réflexion profonde sur la mort, source de toute dérision.

Telles sont, selon le metteur en scène Jean-Pierre Ronfard, quelques-unes des caractéristiques qui font du "Macbett" d'Ionesco, à l'affiche du TNM depuis quelques jours, une pièce où l'on trouve à la fois le ton typique de l'auteur et l'exploration d'un nouveau théâtre.

C'est la première fois, explique Jean-Pierre Ronfard, que le dramaturge français accorde dans ses pièces une importance aussi explicite à l'univers sonore et visuel et une liberté aussi grande au metteur en scène.

Ionesco, précise Jean-Pierre Ronfard, introduit dans son "Macbett" des éléments de collage – ainsi qu'on entend ce mot en peinture – qui permettent au public d'imaginer lui-même les rapports sans être conduit par un enchaînement logique.

Le propre du collage, poursuit le metteur en scène, est que ses éléments n'ont de valeur que dans leur juxtaposition, non de par un alignement logique. Or, à plusieurs reprises, des personnages qui n'ont rien à voir avec le propos de la pièce y apparaissent comme par hasard.

C'est ainsi qu'à l'acte des sorcières, par exemple (le thème de base est emprunté au "Macbeth" de Shakespeare), alors que c'est la nuit et la tempête, un chasseur de papillon passe en pleine lumière; et à un autre moment, cinq personnages traversent la scène sans mot dire.

Ce surgissement d'éléments étrangers, observe Jean-Pierre Ronfard, nous invite à rêver sur le décalage qui existe entre les comportements humains, ou simplement sur le fait que des gens sont emportés dans une certaine direction.

C'est un type de théâtre, fait d'images juxtaposées et d'appels au rêve, qui ne cherche pas à forcer l'émotion: il propose des choix à l'imaginaire, et à chacun selon son rythme; il exclut les notions traditionnelles de "pièce bien faite" ou de "participation" du public: de là une "pièce proposition", affirme Jean-Pierre Ronfard, où tous peuvent "triper" sur des couleurs, sur des cris, ou même sur ce qui ne s'entend pas.

C'est d'ailleurs la première fois, semble-t-il à Jean-Pierre Ronfard, qu'est signifié avec tant de netteté le désir d'Ionesco d'aller au-delà ou à côté des mots. De ceux-ci, Ionesco joue très bien, comme d'habitude certes, mais il glisse en outre des indications comme: "laisser les couleurs et les sons jouer pendant au moins une ou deux minutes". Tout un moment est ainsi constitué de bruits de guerre: il n'y a plus alors d'action, il y a de la guerre, dit fort curieusement Jean-Pierre Ronfard.

Chaque partie du spectacle (la bataille, les sorcières, la Cour) "embarque" le spectateur dans un climat différent, note Jean-Pierre Ronfard, et il y a une incohérence séduisante qui se construit sur le recours à l'anachronisme et l'emploi de tons empruntés successivement à Shakespeare, à Feydeau, au boulevard, à l'opéra... Il y a une telle utilisation de tous les procédés théâtraux qu'on en arrive à une contestation, à une négation du théâtre, indique le metteur en scène.

Et c'est là, conclut-il, que le choix proprement esthétique traduit le débat foncièrement tragique de la pièce: car il y a un lien indissociable entre la démarche de l'artiste qui envisage la mort de son oeuvre ou de son moyen d'expression (le théâtre) et celle de l'homme conscient qui envisage sa propre mort et essaie de l'intégrer à sa vie.

La double démarche d'Ionesco est une réflexion sur la mort, mort théâtrale et mort charnelle, mais une réflexion où l'on rit, car la pièce est très drôle et même "gamine" dit Jean-Pierre Ronfard: c'est là la sauvegarde. Chez Ionesco, remarque-t-il enfin, "toute action humaine, si tragique soit-elle, est dérisoire": le sentiment tragique engendre la dérision et "un rire clownesque".

"Tagada Tsouin Tsouin"

Un groupe sérieusement pas sérieux au Patriote

Le Patriote à Clémence. Depuis un an ou deux, cette deuxième salle du Patriote semble avoir trouvé sa vocation. Alors que la boîte de la rue Ste-Catherine est depuis longtemps reconnue comme un haut lieu de la chanson au Québec, l'ouverture de la deuxième salle laissait songeur en ce sens qu'elle ne semblait refléter que les visées "expansionnistes" des propriétaires. Pourtant, au fil des spectacles qui y sont présentés, on peut maintenant poser que c'est déjà là un vestige du passé. Après y avoir vu "Ca dit qu'essa dire" de Jacqueline Barrette, la Quenouille bleue, les Carcasses et, depuis quelques jours, la troupe Tagada Tsouin Tsouin, la vocation théâtrale du Patriote à Clémence semble définitivement acquise.

"Hungaria, baisse le store" est une production qui frappe d'abord par son manque de sérieux. Au même titre que la Quenouille bleue, le groupe Tagada Tsouin Tsouin semble dépenser la majorité de ses énergies à faire en sorte que le spectacle soit d'abord l'occasion d'un immense éclat de rire. S'apparentant en ce sens à la revue ou, plus précisément, au "running show" ainsi que le précise le programme, la troupe poursuit une démarche qui semble caractériser de plus en plus un important secteur de la production théâtrale québécoise. Comme si, un peu partout à travers le Québec, des gens avaient décidé de désacraliser le fait même de la représentation théâtrale, on semble prendre un malin plaisir à jeter bas tous les tabous.

Dans les entreprises de ce genre, la représentation n'est plus "fermée": au contraire, on s'efforce même de montrer aux spectateurs que l'on est tout à fait conscient de leurs présences. Dépassant les frontières habituelles de la représentation, le regard de la salle devient même à ce titre un des éléments dominants du spectacle. Certains parlent à ce sujet de provocation ou encore de "manque de respect" ainsi que j'ai moi-même pu l'entendre en sortant du Patriote à Clémence. Pourtant, au-delà de l'aspect un peu facile et "amateur" de tout cela, il faut souligner le profond dynamisme qui se dégage d'une action aussi concrète. Tagada Tsouin Tsouin s'inspire en ce sens de la vague des créations collectives qui submergea le Québec tout entier il y a déjà deux ou trois ans. Réminiscence active, on y retrouvera une sorte d'engouement presque fanatique pour la communication "vraie" et spontanée, de même qu'une présence musicale constante ainsi que dans la grande majorité des productions de cet ordre.

Finalement, on peut se demander si l'espèce de dédain légèrement snobinard que l'on manifeste habituellement face à de telles initiatives ne peut pas s'expliquer par le fait que cela est profondément différent de tout ce que l'on peut voir sur les scènes officielles. Bien sur, il n'y a pas encore de révélation; le spectacle est "mou", truffé de temps morts et même parfois franchement "platte". On y remarquera toutefois un comédien exceptionnel en la personne de Marc Drouin et un accompagnement musical de grande qualité.

En repensant aux trois ou quatre productions du même genre qui ont précédé "Hungaria baisse le store", on peut se demander si, sans le vouloir, la direction du Patriote n'est pas en train de donner ses lettres de noblesse à un "théâtre" différent. A bien y penser, cela serait tout à fait dans les cordes de la maison!

(M.B.)

à la petite semaine

THÉÂTRE

Les vaches maigres...

par Michel Bélair

C'était fatal. Inéluctable même pourrait-on dire à un niveau plus élevé. Après l'abondance qui avait caractérisé le mois de janvier, le nombre et la qualité des productions théâtrales commencent à décroître de façon presque alarmante. Le climat n'est plus sain. Partout on parle d'abandon de production. Les productions Paul Buissonneau ont laissé tomber "Georges et les étoiles de l'est"; plus, on annonce même que "Momans", l'adaptation de "Twiggs" par Michel Tremblay, sera purement et simplement annulée. Des rumeurs circulaient en fin de semaine dernière dans les couloirs de la Conférence canadienne des arts affirmant que le Théâtre des Quat'sous fermait jusqu'à la saison prochaine. Paul Buissonneau, rejoint au téléphone, s'est contenté de pousser un immense et sonore éclat de rire en déclarant que d'était de la foutaise. Bref, l'atmosphère n'est plus au beau fixe. Quelques productions retiennent pourtant l'attention encore cette semaine.

MACBETT, le dernier Ionesco. Au TNM à 20h. et à noter, à 19h le dimanche. Une pièce bizarre. Ionesco l'a écrite en songeant au monde contemporain tout autant qu'à Shakespeare, et presque en désespoir de cause. Cela devrait donner une production qui n'est ni le Shakespeare ni le Ionesco qu'on a l'habitude de voir. A voir pour sa probable étrangeté. Compte-rendu à venir.

JOUALEZ-MOI D'AMOUR, un texte de Jean Barbeau. Au TNM à midi la semaine. Une initiative tout aussi intéressante que le texte de Barbeau lui-même. Pour une des premières fois, Jean-Louis Roux signe la mise en scène d'un texte en joual. Là aussi c'est quelque chose à surveiller. Le sujet de la pièce est passionnant; un Québécois perd ses "moyens" quand il tente de faire l'amour avec une Française... en français. Surtout que le Québécois en question sera Guy Godin. A surveiller. Compte-rendu à venir.

CAPTIVES OF THE FACELESS DRUMMERS de Georges Riga. Au Saydie Bronfman Centre. Horaire irrégulier. D'après ceux qui l'ont vu, c'est là une production importante. Le texte a été remanié et l'action re-située globalement dans un contexte qui n'est plus aussi "primaire" qu'à la création. Ainsi ré-adapté, et ceux qui ont déjà vu la production l'admettront sans peine, il sera peut-être possible de supporter ce qui n'était qu'une suite de jugements rapides sur le Québec vu par un Canadian.
bec vu par un Canadien.

FLATTE TA BEDAINE EPHREME, de Jacqueline Barrette au Port Royal, 20.-30h. Une production décevante et montée trop rapidement. De bons moments toutefois, mais ils ne parviennent pas à faire oublier les temps morts et les facilités qui truffent le spectacle d'un bout à l'autre. L'intention était bonne; la production ne lui rend cependant pas justice.

A SIGNALER: REPRISES
LE THEATRE DE LA MAINTENANCE de Jean Barbeau en matinée à la NCT.
MAISON DE POUPEE d'Ibsen, à 20h à la NCT.
DIGUIDI AH! AH! de Jean-Claude Germain, à 20.30h au Théâtre d'Aujourd'hui.
NEXT et LE RETOUR DU GUERRIER de Terrence McNally, à 20.30 au 4 Sous.
LA VOLUPTE DE L'HONNEUR de Pirandello, au Rideau-Vert, à 20.30h.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans notre supplément arts et lettres de samedi dernier. L'article intitulé "L'évolution Hurtubise au Musée d'art contemporain" était signé Françoise Arès, mais c'est Françoise Legris qu'il aurait fallu lire.

vient de paraître

"Y'a du soleil dans votre assiette", Francine Georget, Paul Berval et Fernand Gignac (Editions de l'Homme, 1972, 142 p.). Recettes favorites d'un groupe d'artistes québécois.

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS DANS CHAMPIONS DU RIRE! LES FOUS DU STADE
POUR TOUS
Moins de 14 ans $1.00
8e SEM
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
FLEUR de LYS 858 STE-CATHERINE EST
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA de PARIS 896 STE-CATHERINE OUEST

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS – 845-7277
POUR RIRE
next et
LE RETOUR DU GUERRIER
de Terrence McNally
AMULETTE GARNEAU
YVON DUFOUR
CLAUDE GAI
VERSION QUEBECOISE
René Dionne
COMEDIE EN COULEUR
A COMPTER DU 18 JANVIER

Lundi soir, 20h.30
"Solange" et "Goglu" de Jean Barbeau
avec DOROTHY BERRYMAN, MARC LEGAULT et JEAN RICARD

TAUREAU 14 ANS
JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME
Production: Office national du film du Canada
Distribution: France-Film
Un film de Clément Perron
Images: Georges Dufaux
Producteur: Marc Beaudet
avec Monique Lepage, André Melançon, Michèle Magny, Béatrice Picard, Marcel Sabourin, Yvon Thiboutot, Amulette Garneau, Louise Portal, André Cartier, Yvan Canuel, Jacques Bilodeau
SAINT-DENIS
1594, ST-DENIS, 849-4211
Taureau: 12.38 - 3.03 - 5.28 - 7.53 - 9.50

La Salle Bonaventure présente
Spectacle russe de VAHÉ DJERRAHIAN
Les russes arrivent! En vedette du 15 janvier au 10 mars. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

Emil GILELS
Le virtuose soviétique
Mozart
Brahms
Debussy
Stravinsky
14 FÉVRIER - 8:30 P.M.
Billets $7 $6 $5 $4 $3. Demi-tarifs sur billets de $6, étudiants et âge d'or. EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & Place des Arts. CHARGEX et Agences 932-2234.
SALLE WILFRID-PELLETIER

Cinémas ODEON
UN FILM DE YVES BOISSET
L'ATTENTAT
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MICHEL PICCOLI
POUR TOUS
en couleurs
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
CE SOIR 7.30 - 9.30

FESTIVAL SERGIO LEONE
Renoir EN COULEURS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
le bon, la brute, et le truand
14 ANS
CE SOIR 8H.
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
en couleurs
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313
CE SOIR 6:00 — 9:00
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
UN FILM DE SERGIO LEONE
"IL ÉTAIT UNE FOIS LA REVOLUTION"
POUR TOUS
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
en couleurs
CE SOIR 8:00

SALLE RESNAIS
3e SEMAINE
un film de Luis Buñuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
POUR TOUS
"Film dont la richesse et la beauté semblent inépuisables..." — LES LETTRES FRANÇAISES
elysée
35 MILTON, 842-6053
SALLE EISENSTEIN
8e SEMAINE
14 ANS
d'ERIC ROHMER
l'amour l'après-midi
ZOUZOU · BERNARD VERLEY

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Berard 277-4145 OUTREMONT

CE SOIR à JEUDI 7:30 et 9:30
savage messiah
en COULEURS
DOROTHY TUTIN · SCOTT ANTONY
verdi 5380 St-Laurent 277-3233
dès ven.: "LA CONDITION HUMAINE"

APRÈS SZINDBAD ET L'AMOUR VOICI
PSAUME ROUGE
POUR TOUS
un film hongrois de Miklos Jansco
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE CANNES 72
v. o., s.-t. f. — couleur
7:00, 9:00
Derniers jours
SANG DU CONDOR
POUR TOUS
un film bolivien de Jorge Sanjines.
PRIMÉ À QUATRE FESTIVALS
DIGNITÉ PUISSANCE ET CLARTÉ
Sous-titres français 7 h
Sous-titres anglais 9 h
Les Cinémas du Vieux Montréal

YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER
SAMI FREY
Commençant Vendredi
un film de CLAUDE SAUTET
César et Rosalie
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

A l'affiche
les films mutuels présentent
14 ANS
LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien
denise filiatrault
une production CARLE LAMY
LAISSEZ PASSER NON VALABLES
BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
LAVAL CENTRE D'ACHATS, LAVAL
GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK
Aussi GRANBY, BEAUHARNOIS
TRACY, DRUMMONDVILLE, VALLEYFIELD
BERRI 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
GREENFIELD PARK et LAVAL 7H. et 9H.

La clinique d'urgence de Sainte-Justine : l'avant-première de la médecine sociale ?

par Solange Chalvin

Blessé au cours d'une partie de hockey, mon fils de 10 ans a été transporté à la clinique d'urgence de l'hôpital Sainte-Justine, par la police. Aussitôt, l'instructeur de l'équipe m'avertissait de me rendre rapidement à l'hôpital.

Accueilli à la clinique par une infirmière de service, on a d'abord cru qu'il y avait fracture du nez. Etant donné l'encombrement de la clinique, on a installé mon fils dans la salle d'attente, en vue d'une radiographie. Il aurait été seul jusqu'à notre arrivée – au moins quinze minutes – si un jeune homme d'environ 20 ans, étudiant en première année de médecine, ne s'était assis à ses côtés pour lui expliquer que nous avions été prévenus, que cela n'était pas grave, que lui-même avait déjà été blessé au hockey, qu'on prendrait sans doute une radiographie de son nez, etc.

Dès notre arrivée, le jeune homme nous a aussi rassurés sur l'état de notre fils, nous disant qu'il verrait le médecin d'ici quelques minutes et nous a offert café ou jus de fruits pour tromper notre impatience.

Cette expérience vécue par d'innombrables parents ne mériterait sans doute pas d'être racontée si nous n'avions découvert là un service d'accueil exceptionnel.

Ils sont huit étudiants et étudiantes de première année de médecine de l'université de Montréal à avoir mis sur pied un service d'accueil exceptionnel à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal. Un premier pas vers la médecine sociale ou sociable ? (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Pendant les deux heures où nous sommes restés, dans cette salle d'attente, mon mari et moi, nous avons vu ce jeune homme aller d'un enfant à l'autre, d'un parent à l'autre, suffisamment discret pour ne pas briser l'intimité, l'angoisse ou le silence des uns, suffisamment efficace pour proposer un illustré à un enfant qui s'ennuie ou sortir de sa poche des marionnettes à gaine pour amuser une fillette de trois ans.

Nous avons appris que tous les soirs de 18h à 22h, heures d'affluence dans les cliniques d'urgence des hôpitaux pour enfants, huit étudiants de première année de médecine de l'université de Montréal, se relaient ainsi et tentent de créer un climat d'accueil chaleureux dans cette salle d'attente qui pourrait sûrement être mieux aménagée, pourvue de fauteuils et mieux aérée.

C'est leur professeur de médecine sociale et préventive, le Dr Albert Roche, qui a invité ces étudiants à offrir ce service au public pour se familiariser avec la médecine sociale. Le Dr Roche avait déjà réussi à implanter un tel service au Children's Hospital depuis un an. Il fonctionne à Sainte-Justine depuis un mois.

Combien d'enfants chaque année sont ainsi amenés à l'hôpital par la police et doivent attendre plusieurs minutes avant qu'un parent n'arrive? Combien de parents seront reconnaissants à ces jeunes de servir de substituts pendant ces minutes difficiles?

De toute façon, l'attente est si longue, autant pour les parents que pour les enfants dans ces cliniques d'urgence, que la présence sympathique et chaleureuse de ces jeunes remplace les quelques mots rapides qui seront échangés avec l'infirmière ou le médecin, tous deux surchargés de travail.

En l'espace de deux heures, l'équipe médicale qui semblait fort restreinte a dû soigner au moins une vingtaine d'enfants. L'un avait un souffle au coeur, l'autre dut être mis dans un incubateur, le troisième avait avalé un stylo. Sans compter quelques cas de rougeole, de grippes, d'affections diverses, et notre fils accidenté.

Merci à X, cet étudiant de première année, dont nous ignorons le nom mais qui nous a permis de découvrir l'avant-première de la médecine sociale.

L'ONU publie des statistiques démographiques sur la Chine

NATIONS UNIES, (N.Y.) – (AFP) – L'édition de 1971 de l'Annuaire démographique des Nations unies qui vient d'être publié contient des innovations et des révélations importantes par rapport à ses 22 prédécesseurs depuis 1948. L'innovation la plus remarquable de cette édition réside dans le fait qu'elle contient des statistiques démographiques relatives à la Chine, celles, entre autres qui établissent que Shanghaï avec 10.820.000 habitants en 1970 est la ville la plus peuplée du monde et que la Chine avec 787.176.000 habitants est en tête des populations du globe. Parmi les révélations, on pourrait mentionner le fait que le Nigeria, la Haute-Volta, Sri Lanka (Ceylan) l'Inde, la république Khmère, la Jordanie et le Pakistan sont les seuls pays au monde où les hommes, statistiquement du moins, peuvent s'attendre à vivre plus longtemps que les femmes. Partout ailleurs, les personnes du sexe dit faible ont une longévité supérieure à celle des personnes du sexe dit fort.

Fondamentalement l'édition 1971 de l'annuaire démographique des Nations unies contient un avertissement des plus sérieux: la population du globe terrestre a atteint, vers le milieu de l'année 1971, 3,706,000.000 âmes et s'est ainsi accrue en un an de 74.000.000 âmes. Cela a correspondu à un taux de croissance annuel de 2% qui, s'il se maintient, fera doubler la population du globe terrestre en l'an 2.006, dans 23 ans.

On trouve peut-être là l'explication d'une autre innovation dans la réédition de l'annuaire: pour la première fois, il donne des chiffres concernant l'avortement à travers le monde.

Dans les 815 pages de l'Annuaire démographique de l'ONU 1971 on peut relever les indications suivantes: Dans le monde actuel, une personne sur deux est asiatique: la population de l'Asie, avec 2.104.000.000 d'âmes représente 56.7% de la population du globe. L'Afrique compte 354 millions d'habitants (9,5% de la population mondiale), l'Amérique du Nord 327 millions (8,8%), l'Amérique du Sud 195 millions (5,3%), l'Europe 466 millions (12,6%), l'Océanie 19,5 millions (0,3%), l'Union Soviétique 245 millions (6,6%).

La Chine est, avec 787,186.000 habitants, le pays le plus peuplé du monde, elle est suivie de l'Inde avec 550,374.000 habitants de l'Union Soviétique avec 245.066.000, des Etats-Unis avec 207.006.000 et de l'Indonésie avec 124.894.000. Le Japon est au septième rang avec 104,661,000, suivi du Brésil avec 95.408.000 et de la République fédérale allemande avec 59.175.000. Viennent ensuite le Nigeria avec 56.510.000, le Royaume-Uni avec 55.566.000, l'Italie, 54.078,000, la France, 51,260,000 et le Mexique 50,830,000.

Shanghaï dépasse en population Tokyo et New York; le gouvernement chinois donne le chiffre de 10.820.000 pour le nombre des habitants de Shanghaï. Les zones métropolitaines de Tokyo et de New York ont respectivement une population de 8.841.000 et 7.895.000 âmes (chiffres de 1970). En ce qui concerne, cependant, l'ensemble de l'agglomération urbaine, New York vient en tête avec 11.572.000 habitants. Sur cette base, et par ordre d'importance, les villes suivantes ont plus de 7 millions d'habitants: New York, Shanghaï, Tokyo, Buenos Aires, Paris, Pékin, Londres, Mexico, Moscou, Los Angeles, et Calcutta.

La Belgique est championne du monde pour la proportion de population urbaine dans la population totale avec 86,8%. (Macao et Malte étant hors concours en raison de populations urbaines à presque 100%). Vient ensuite l'Australie avec une population urbanisée à 85,5%. Les pays dont la population urbaine dépasse 80% sont, par ordre numérique, les suivants: Suède, Israël et Uruguay. Les proportions de la population urbaine aux Etats-Unis et au Canada sont égales: 73,5 et 73,5%. La proportion de population urbaine en Afrique est la plus élevée en Afrique du Sud avec 47,9%.

En matière d'avortement, les législations les plus libérales sont en vigueur dans les pays suivants: Danemark, Hongrie, Singapour, Grande-Bretagne. Le Swaziland est champion du monde pour le taux de natalité avec 52,3 pour mille et les pays suivants ont des taux de natalité dépassant 50 pour mille: Afghanistan, Angola, Dahomey, Liberia, Madagascar, Niger, Pakistan, Rwanda, Arabie séoudite, Togo et Yémen.

Inversement, la République fédérale allemande a le taux de natalité le plus bas du monde avec 12,8 pour mille. Viennent ensuite le Luxembourg avec 13 pour mille et la Finlande, 13,1 pour mille.

L'annuaire affirme que, pour l'ensemble du monde, le taux de natalité est en baisse.

La Suède est championne du monde pour la longévité tant chez les femmes que chez les hommes: la durée moyenne de la vie d'une Suédoise est de 76,5 ans, celle d'un Suédois de 71,9 ans.

La durée moyenne de la vie des Hollandaises est de 76,5 ans, commes les Suédoises. Pour les Hollandais, elle est de 70 ans ainsi que pour les Norvégiens, les Islandais et les Danois.

La mortalité infantile persiste dans sa tendance à la baisse à travers le monde: les taux les plus bas se trouvent en Hollande (11,1 pour mille en 1971), en Suède, en Finlande, au Japon, en Islande, en Norvège, au Danemark et en France. Il reste quelques pays d'Afrique et d'Asie où persistent des taux de 100 pour mille et davantage.

Folio sur Folio

De nouveaux titres viennent de se greffer au catalogue de la collection de poche Folio. Ce sont: "Piège pour Cendrillon" de Sébastien Japriset, "Education européenne" de Romain Gary, "L'amour conjugal" d'Alberte Moravia, "Port-Royal" de Montherlant, "Terre natale" de Marcel Arland, "Le lis de mer" de Pieyre de Mandiargues, "Creezy" de Félicien Marceau, "L'enfant de la haute mer" de Supervielle, "Les âmes fortes" de Jean Giono, "Les racines du ciel" de Romain Gary, et "Mort dans l'après-midi" d'Ernest Hemingway.

Il s'agit bel et bien d'une source intarissable qui reste à la portée de toutes les bourses et des goûts les plus divers.

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens c
9.45 – Les 100 tours de Centour. c
10.00 Minute Moumoute
10.15 En mouvement c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Que sera sera c
12.00 Sébastien et la "Mary-Morgane" c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma: "Le Guerillero" (drame Fr. - It. Esp. 1958) c
4.00 Bobino c
4.30 Nic et Pic c
5.00 Daniel Boone c
6.00 Docteur Dolittle c
6.30 Actualité 24 c
7.30 Les belles histoires des pays d'en haut c
8.30 Docteur Simon Locke c
9.00 Rue des Pignons c
9.30 Témoignages c
10.00 Prenez le volant c
10.30 Téléjournal c
10.55 Nouvelles du sport c
11.00 Appelemoi Lise c
12.00 Cinéma: "Les vacances portugaises" (comédie – Français 1963)

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
8.30 36-24-36 c
8.45 Les bouts d'chou c
9.15 Les "Tannants" de chez-nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Personnalités c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Ligne ouverte c
1.30 Ciné-mardi c "L'appel du silence" (biographie - Français 1936)
3.30 Adèle c
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Mission impossible c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Hawaii 5-0 c
8.30 Symphorien c
9.00 Vedettes vérité c
9.30 Mannix c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 Altitude 755 c
12.00 En pantoufles: "La diablesse" (drame - Mexicain 1955) c
1.30 Le 10 vous informe c
1.35 Fin des émissions c

CBMT 6

8.15 Standby Six c
8.30 Mr. Dressup c
9.00 Mr. Magoo c
9.30 Quebec School Telecasts c
10.00 Canadian school telecast
10.30 Friendly giant c
10.45 Chez Hélène c
11.00 Sesame Street c
12.00 Courtship of Eddie's father c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 One O'Clock report
1.15 Rap Around
1.30 Audubon wildlife theatre c
2.00 The galloping gourmet c
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-In c
5.00 Alphabet Soup c
5.30 Get Smart c
6.00 The Bob Newhart Show c
6.30 Hourglass c
7.30 The little concert
8.00 The Mary Tyler Moore Show c
8.30 The Flip Wilson Show c
9.30 Front page challenge c
10.00 Nature of things c
10.30 The National c
11.22 Viewpoint
11.30 Night report c
11.48 Documentary: "The general".
12.35 Final Report and Weather

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Romper Room c
7.00 Canada AM c
8.30 Hercules
9.00 Yoga c
9.30 Trouble with Tracy c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Home Front c
11.00 The Community c
11.20 The Lucille Rivers Show c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van: "Doctor at large" (comedie 1957)
2.30 Somerset c
3.00 Another World c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or Consequences c
5.30 The New beat the clock c
6.00 Pulse c
7.00 The Paul Lynde Show c
7.30 Headline Hunters c
8.00 The Undersea Worlf of Jacques Cousteau: "Hippo" c
9.00 Here we go again c
9.30 The Ian Tyson Show c
10.00 Marcus Welby M.D. c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Tuesday night feature movie: "I deal in danger" (drame 1966) c
2.00 Sign-off

cinéma

ALOUETTE: "Les pétroleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Opération macédoine" 1.10, 4.25, 7.45.
ARLEQUIN: "Les derniers aventuriers" 12.00, 4.25, 8.55 et "Une fille dans le vent" 3.05, 7.30.
ATWATER: (Cinéma I): "Across 110th street" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ATWATER: (Cinéma II): "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00.
AVENUE: "Pete 'n' Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30.
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
BIJOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La débauche" 2.30, 6.14, 9.58.
BONAVENTURE: "Sexy Susan knows how" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADIEN: "Les putains aussi..." 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 4.25, 8.10.
CAPITOL: "The Getaway" 12.30, 2.40, 5.00, 7.20, 9.45.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25.
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50.
CHEVALIER: "Liberté en croupe" 12.50, 4.30, 8.10 et "Mourir d'aimer" 2.17, 5.57, 9.37.
CINEMA 7e ART: "Le souffle au coeur" 6.15, 10.18 et "Rosemary's baby" 7.56.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady sings the blues" 1.00, 3.30, 6.00, 8.40.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Jeremiah Johnson" 1.10, 3.05, 5.05, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Quiet day in Clichy" 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "Nicolas et Alexandra" 8.00.
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Le bon, la brute et le truand" 8.00 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00.
ELECTRA: "L'horrible vampire sexuel" 1.00, 3.50, 6.45, 9.35 et "Vierge chez les morts vivants" 2.30, 5.20, 8.15.
ELYSEE: (Salle Resnais) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30. (Salle Eisentein) "L'amour l'après-midi" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
GUY: "The love pirate" 12.30, 2.42, 4.54, 7.06, 9.23 et "Yellow bird curious" 1.40, 3.52, 6.04, 8.16, 10.33.
IMPERIAL: "L'aventure d'un producteur de films roses" 12.00, 2.45, 5.40, 8.35, et "Camp spécial nº 7" 1.15, 4.05, 7.00, 10.00.
JEAN-TALON: "Les fous du stade" 6.00, 8.00, 10.00.
KENT: "Walk a crooked path" 1.15, 2.50, 4.30, 6.05, 7.45, 9.30.
LOEWS: "The Mechanic" 10.40, 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.35.
LUCERNE: "Little nurders" et "Made for each other" 6.10.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Il était une fois la révolution" 8.00.
MIDI-MINUIT: "Ah si j'étais resté pucelle" 12.30, 3.10, 5.50, 8.30 et "Jeunes filles au couvent" 1.45, 4.35, 7.05, 9.45.
MONKLAND: "Frenzie" 2.45, 6.10, 9.45 et "Joe Kidd" 1.15, 4.40, 8.15.
OUTREMONT: "Le temps d'une chasse" 7.00 et "La vie rêvée" 9.30.
PALACE: "Posseidon adventure" 12.20, 2.30 4.45, 6.55, 9.15.
PAPINEAU: "Alerte à la bombe" et "Opération Clandestine" 6.15.
PARISIEN: "Quelques arpents de neige" 12.35, 2.40, 4.50, 7.10, 9.20.
PIERROT: "Le chat" 6.00, 8.03, 9.57.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PLACE DU CANADA: "Man of la Mancha"
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sounder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.53, 5.43, 8.35 et "We, a family" 1.30, 4.23, 7.10, 10.00.
RIVOLI: Voir Alouette.
SAINT-DENIS: "Taureau" 12.38, 3.03, 5.28, 7.53, 9.50.
SEVILLE: "The great waltz" 8.30.
SNOWDON: "The Rodyman" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
VAN HORNE: "Gone with the wind" 12.05, 3.55, 7.50.
VENDOME: "Blue Angel" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
VERSAILLES: (Salle rouge) "Les insatiables" et "Alexandra aime ma femme, aimez-moi" 6.00.
VERSAILLES: (Salle bleue) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enfer" 6.05.
VERDI: "Savage Messiah" 7.30, 9.30.
VERDUN: "Quelques arpents de neige" 8.00, et "Les jambes en l'air" 6.30, 9.50.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Le sang du Condor" S.T.F. 7.00 S.T.A. 9.00.
STUDIO B: "Psaume rouge" 7.00, 9.00.
VIDEOGRAPHE: "Y'a du dehors dedans" et "Jazz libre du Québec" 8.00.
VILLERAY: "L'attentat" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT: "Travel with my aunt" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: "Up the Sandbox" 1.00, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.
YORK: "Child's play" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: Films d'animation de Pierre Hébert 7.30 et "La vie criminelle d'Archibald de La Cruz" 9.30.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Relâche.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATREL: "Maison de poupée" de Ibsen 15h45.
LE PATRIOTE: Barbara 21h.
REVUE-THEATRE: "Waiting for Godot" de S. Beckett 21h.
RIDEAU VERT: "La volupté de l'honneur" de L. Pirandello 20h.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Ionesco 20h.
THEATRE DU QUAT'SOUS: "Next" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Cheech and Chong 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Flatte ta bédaine, Ephrème" de J. Barrette 20h30.

Fonction publique Canada | Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

Traitement jusqu'à $15,364

Direction de la qualité de l'eau

Direction générale des eaux intérieures

Ministère de L'Environnement

Burlington (Ontario)

FONCTIONS : Le titulaire planifie, dirige et effectue des travaux de recherche s'intéressant surtout (sans toutefois se limiter à ces sujets) à des méthodes chimiques et physiques d'isoler, d'une façon économique, des concentrations de polluants diluées dans l'eau, par des études portant sur des procédés unitaires. Ces études sont faites dans les laboratoires fédéraux ou dans d'autres laboratoires, en vertu de contrats. En plus de tenir des consultations avec les agents contractuels, le titulaire prend les dispositions nécessaires pour conclure et appliquer les contrats. Il offre aussi une aide scientifique et autre aux spécialistes de l'environnement dans le domaine de l'industrie, ainsi qu'à d'autres personnes intéressées, comme des services d'ingénieurs-conseils, d'universitaires, etc. qui s'occupent de l'assemblage et de l'application pratique de données scientifiques destinées à améliorer ou à sauvegarder la qualité de l'environnement.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Le titulaire doit posséder un doctorat ou un diplôme équivalent en génie chimique, en génie civil ou dans une discipline qui se rapporte aux programmes de recherche; il doit avoir de l'expérience en recherche dans un domaine semblable et faire preuve d'aptitude à planifier, à diriger et à réaliser des projets de recherche scientifique. Pour ces postes, la connaissance de l'anglais est essentielle.

Les intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae circonstancié ainsi qu'une liste de publications et de références, avant le 26 février 1973, à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1 OM7

Référence à rappeler: concours No 73-110-04

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

INGÉNIEUR

demandé pour Thetford Mines et les environs.

Qualifications:
- Doit posséder au moins 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des travaux publics.
- Agé de 27 à 35 ans.
- Doit posséder de l'initiative, avoir maturité.
- Facilité à diriger une équipe.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.
Les bénéfices marginaux sont avantageux.

Écrire et donner curriculum vitae et salaire désiré à:

SEROC INC.,
C.P. 1268,
Sherbrooke, Qué.

LE COLLÈGE ALGONQUIN

recherche un

CHEF POUR UN CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Collège Algonquin recherche un bibliothécaire pour s'occuper du Centre de documentation du campus Colonel By. En août 1973, le centre occupera 16,000 pieds carrés (il en occupe actuellement 1,600).

RESPONSABILITES :
Instaurer et administrer ce centre et aider à fournir une gamme complète de services bibliothécaires et audio-visuels à plus de 1,000 étudiants et de 100 employés (chiffres prévus pour 1973-1974);
- Former et diriger un personnel qui connaisse les besoins variés de tous les étudiants et employés (poste secondaire, recyclage, éducation permanente) et soit prêt à les satisfaire;
- Mettre sur pied une collection importante de média appropriés, imprimés ou non;
- Aider les professeurs dans l'emploi de la technologie pédagogique et la production d'aides audio-visuelles.

EXIGENCES :
Les candidats doivent détenir un diplôme en bibliothéconomie et avoir acquis au moins trois ans d'expérience pendant lesquelles ils auront prouvé leur compétence comme administrateur. Le bilinguisme (français et anglais) est nécessaire. Une expérience acquise dans un collège communautaire ou une université serait un atout marqué.

TRAITEMENT :
Selon la compétence et l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre demande, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA K2G IV8

Concours 10-73

LE COLLÈGE ALGONQUIN

recherche un

DIRECTEUR POUR SON SERVICE D'INFORMATION

LE COLLÈGE:
Le Collège Algonquin des Arts appliqués et de Technologie, situé à Ottawa, dessert les comtés de Renfrew, Lanark, Carleton, Russell et Prescott. Sa population étudiante dépasse les 16,000, si l'on inclut les étudiants qui suivent des cours d'apprentissage et de recyclage. Le Collège comprend sept campus et emploie environ 1,000 personnes aux niveaux de l'enseignement, de l'administration et du soutien.

POSTE :
Le Directeur au Service d'information relèvera directement du Président du Collège. Il sera responsable de la planification, de l'organisation et de l'instauration des programmes et services d'information et de relations publiques. Il devra communiquer efficacement avec tous les niveaux de la communauté collégiale, y compris le Bureau des gouverneurs. Il servira d'agent de liaison avec les média et dirigera l'organe officiel d'information du Collège.

EXIGENCES :
Les candidats doivent posséder la formation, l'expérience des communications et les qualités administratives qui permettront au candidat choisi de coordonner efficacement tous les aspects de la diffusion de l'information à l'intérieur et à l'extérieur du Collège. Le bilinguisme (français et anglais) est essentiel. L'accréditation auprès de la S.C.R.P. serait souhaitable.
Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre demande, en précisant votre formation, votre expérience et vos exigences salariales au

Président
Collège Algonquin des Arts appliqués et de Technologie
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA
K2G IV8

au plus tard le 12 février 1973. Concours 9-73

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

L'Université d'Ottawa est un établissement bilingue en pleine expansion qui comprend actuellement 13 facultés et écoles (environ 10,000 étudiants et 900 professeurs) et 9 services, administratifs (environ 1,800 employés).

DIRECTEUR, CENTRE UNIVERSITAIRE

($12,000 - $17,900)

Le poste :
- Le titulaire du poste sera chargé de la gestion du Centre ainsi que de la promotion et de la coordination de toutes ses activités.
- Dans le cadre de ces fonctions, il préparera tous les contrats de location et assurera l'utilisation optimum des locaux, conformément aux règles établies. Ses fonctions administratives comprendront la préparation du budget et l'administration du personnel.
- Organisera et animera les activités dont il est responsable.

Le candidat :
- Il doit faire preuve de qualités de gestionnaire et d'organisateur et être capable d'établir et de gérer des programmes d'activités répondant aux besoins de la communauté universitaire.
- Il doit avoir trois ans d'expérience dans un établissement scolaire de niveau universitaire et trois ans d'expérience en administration, en plus d'un diplôme de maitrise, de préférence en administration.
- Il doit parler couramment l'anglais et le français.

Il pourra bénéficier du programme complet d'avantages sociaux de l'Université.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur demande sous pli confidentiel à:

M. J.-G. Bourbonnais
Chef, embauchage
Service du Personnel
Université d'Ottawa
Ottawa, K1N 6N5

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

'Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 23 janvier 1973, par lequel Malibu Fabrics of Canada Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre INC. a été enregistré au bureau d'enregis-Division d'Enrégistrement de Montréal le 29 jour de janvier 1973 sous le numero 2403023. Banque de Montréal, le 29 janvier 1973.'

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-026774-73

HAROLD LAMBERT, soudeur, demeurant à 4348, Boul. Lasalle, app. 2, Verdun, district de Montréal,

Requérant

-contre-

HELENE JULIEN LAMBERT, épouse séparée de biens de Harold Lambert, demeurant autrefois à 218, Parc G.E. Cartier, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée HELENE JULIEN LAMBERT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 8 février 1973.

Jean Guy VAUGEOIS
Registraire adjoint

Mes Malo, Croteau & Assoc's
2197 est, Sherbrooke
Montréal 133,
Avocats du requérant

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec, FOURNIR HUIT (8) BATIMENTS PREFABRIQUES, COMPRENANT UN BUREAU MOBILE DE CHANTIER, UN LABORATOIRE MOBILE DE CHANTIER, CINQ (5) BATIMENTS 10' x 28' ET UN BATIMENT 10' x 32' SERVANT AUX SERVICES DE L'AIR, REGION DU QUEBEC, POUR ETRE DELIVRES A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3283), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 28 février 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 6 février 1973.

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Ste-Scholastique, Québec. CONSTRUCTION DE QUATRE (4) PLANS REFLECTEURS EN ACIER GALVANISE ET L'INSTALLATION DE SEIZE (16) BATIMENTS PREFABRIQUES (FOURNIS PAR LE MINISTERE DES TRANSPORTS) INCLUANT TOUS LES TRAVAUX DE BETON CONNEXES REQUIS POUR LE NOUVEAL AEROPORT INTER-NATIONAL DE MONTREAL (MIRABEL) STE-SCHOLASTIQUE, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. (636-3283), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 28 février 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50. fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 6 février 1973.

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'aéroport international de Montréal, Dorval, Québec. FOURNIR SEIZE (16) BATIMENTS PREFABRIQUES, DIMENSIONS VARIANT DE 36 PIEDS CARRES A 120 PIEDS CARRES INCLUANT, ELECTRICITE, CHAUFFAGE ET VENTILATION, REQUIS POUR LES SYSTEMES D'ATTERRISSAGE PAR INSTRUMENTS, SERVANT AUX SERVICES DE L'AIR, REGION DU QUEBEC, A ETE DELIVRE A L'AEROPORT INTERNATIONAI DE MONTREAL, DORVAL, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec (636-3283), seront reçues jusqûà 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 28 février 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal et à l'Asociation de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeois, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Baribeau
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 6 février 1973.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 Janvier, 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TUCCI MONTPETIT INSURANCE BROKERS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montreal le 29ème jour de Janvier 1973, sous le numéro 2403099. Ce 6ème jour de Février, 1973. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-003632-73

RONALD HELMERT HESSEL, mécanicien, domicilié à 750, 45e Avenue, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, district de Montréal,

demandeur

-contre-

HENRI GILLES DESORMIERS, autrefois domicilié à 698, Laflamme, Ste-Dorothée, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à HENRI GILLES DESORMIERS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal le 8 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Bernier, Boucher & Farley
suite 201
2600 est, Boul. St-Joseph
Montréal 405
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

"ASSISTANCE JUDICIAIRE"
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-026852-73

DAME DENISE RENAUD,

Requérante,

-vs-

FERNAND WARREN,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Fernand Warren est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Divison des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, CE 6 FEVRIER 1973

M. JEAN-GUY VAUGEOIS

Me Carole Marsot, avocate,
BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE
DU BARREAU DE MONTREAL
750, Côte de la Place d'Armes
Suite 500
Montréal 126, P.Q.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

APPEL D'OFFRES

73 – 40P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Chef des Services Financier et Administratif, Ministère des Travaux Publics du Canada, 625 avenue du Président-Kennedy, Montréal 111, Qué., (5ième étage), et portant la mention:

"SOUMISSION POUR MODIFICATION AUX FENETRES EXISTANTES, MONTREAL (QUEBEC) – C.A.C. – 1441, RUE ST-URBAIN" seront reçues jusqu'à 15.00 heures (heure de Montréal), le 7 mars 1973.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $50.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre DU RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau du Ministère à l'adresse suivante: 625 avenue du Président-Kennedy, (283-6553 et 283-6656), 5ième étage, Montréal 111, Qué., et on peut les consulter à l'Association des Constructeurs de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal 308 (Québec).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Paul H. Paré,
Chef des Services Financier et Administratif.

AVIS

AVIS vous est donné que le 27 mars 1973, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de Pratique, Chambre 2.16, Place de la Justice, 10 est, rue Craig, à Montréal, à 10 heures de l'avant-midi, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Germain Lafièche et Yvette Méthot, domiciliés tous deux à Anjou, au 6982 avenue d'Antioche, constatées en un contrat de mariage passé le premier jour de février 1973 devant Me Jean Boudreau, notaire.

MONTREAL, ce 9 février, 1973.

Marc-André Patoine,
Procureur des requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-003685-73

COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les villes et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LOKOST ALUMINIUM & CONSTRUCTION LTEE, corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à 1413, Bellevue à Greenfield Park, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à LOKOST ALUMINIUM & CONSTRUCTION LTEE à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron & Forest
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-001325-73

S. GOLDSTEIN (CANADA) LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires à Charlemagne, district de Joliette,

demanderesse

-contre-

FABRICA DE MOVEIS ARTISTICOA LTDA. corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à Rio de Janeiro, Brésil,

défenderesse

IL EST ENJOINT a FABRICA DE MOVEIS ARTISTICOA LTDA à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 février 1973.

CLAUDE DUFOUR
Protonataire adjoint

Mes Liberman, Segall & Finkelberg
suite 401
1303 Avenue Greene
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-054551-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1 Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal,

Demanderesse

– contre –

ABRAM ROJTMAN, autrefois résidant à 4105, Bourret, app. 412, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

– et –

ISAK ROJTMAN, résidant à 283, 55e Rue Est, Brooklyn, New York, U.S.A.

– et –

ABRAM KLEIMAN, résidant autrefois à 1466, Elisabeth, Chomedey, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Défendeurs

– et –

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT A ABRAM ROJTMAN – ISAK ROJTMAN – ABRAM KLEIMAN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3, Place Laval,
Ville de Laval
Avocats de la demanderesse

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que Lewis Skaife Phillips, Architecte, domicilié et résidant au 1190 rue Fort, Appartement 1202, Montréal, fera une demande au Ministre de la Justice du Québec pour changer son nom en celui de LEWIS PHILIP SKAIFE PHILLIPS selon les dispositions de la Loi de Changement de Nom Acte, 13-14 Eliz II, 1965, Chapitre 77.

Montréal, le 31 janvier, 1973.

LEONARD H. WISSE,
Notaire
Procureur du Requérant.

AVIS

AVIS est donné que JOSEPH MICHEL JOCELYN ROY, célibataire, majeur, étudiant, domicilié au 4055, rue Rouen, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de JOSEPH MICHEL JOSLYN FRANKEUR.

Montréal, ce 2 février 1973

Claude Hargreaves
procureur du requérant
5125, rue Du Trianon
suite 230
(Place Versailles)
Montréal 427, Qué.
Tél: 354-1520

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-003633-73

JOHANNES HESSEL, gentilhomme, domicilié à 750, 45e Avenue, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, District de Montréal,

demandeur

– contre –

HENRI GILLES DESORMIERS, autrefois domicilié à 698, Laflamme, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a HENRI GILLES DESORMIERS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 février, 73.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Bernier, Boucher & Farley
suite 201
2600 est, Boul. St-Joseph
Montréal 405
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-001581-73

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal,

demanderesse

-contre-

REGINALD COTE, autrefois résidant et domicilié à 4293, Bréboeuf, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à REGINALD COTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 8 février 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Létourneau & Assoc's
10 St-Jacques
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 12-026 873-73

Dame Maria Gallo, opératrice, épouse séparée de corps et de biens de Angelo Pari, résidant et domiciliée à 7578 rue Boyer à Montréal dit district; Requérante, versus Angelo Pari, opérateur, autrefois domicilié à 5291 rue St-Urbain à Montréal dit district et maintenant de lieux inconnus; Intimé Par ordre de la Cour: L'intimé Angelo Pari est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 8 février 1973

Jean-Guy Vaugeois
Régistraire-adjoint

Mes Nolin, Maranda & Fortier
612 ouest, rue St-Jacques, suite 806
Montréal 101, Qué.

Demande d'abandon de charte

Avis est par la présente donné que la Compagnie Best Ever Food Products Ltd. une Compagnie dûment incorporée et ayant son siège social à Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de Québec, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la section de la Loi des Compagnies de Québec.

A MONTREAL, ce 27e jour de décembre 1972

Harold Granitz
Secrétaire

Demande d'abandon de charte

Avis est par la présente donné que la Compagnie Mc Quaide's Hygrade Ltd. une Compagnie dûment constituée et ayant son bureau-chef à Montréal s'adressera au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de Québec, pour lui demander la permission d'abandonner sa charte, en vertu de la section de la Loi des Compagnies de Québec.

A MONTREAL, ce 27e jour de décembre 1972

Harold Granitz
Secrétaire

AVIS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS est donné par les présentes que GLEN BARRY URCHYN de la ville de Pointe-aux-Trembles, District de Montréal, et résidant et domicilié au 527 99e Avenue, a fait une requête pour changer son nom pour GLEN BARRY GREGG en vertu des dispositions de la LOI DU CHANGEMENT DE NOM.

GLISERMAN ACKMAN CUTLER & BOIDMAN
Procureurs du requérant.

OUTREMONT
vente de terrains
logements pour personnes âgées

Avis public

Soucieuse d'assurer à nos aînés des lieux d'habitation agréables, la Ville d'Outremont a apporté des modifications à ses règlements de zonage et offre maintenant une série de terrains, situés tout près d'une future station de Métro, expressément réservés à la construction de maisons pour personnes âgées.

Marche à suivre

Le Greffier de la Ville d'Outremont acceptera des soumissions pour l'achat des terrains jusqu'à midi, le jeudi 15 mars 1973. Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, fait à l'ordre de la Ville d'Outremont, pour la somme de $5,000. Chaque soumission devra satisfaire les exigences énoncées au cahier des charges publié en janvier 1973.

Terrains offerts:

Parcelle I Partie des subdivisions 205 et 208 au cadastre 39 de la paroisse de Montréal.

• Le terrain, d'une superficie d'environ 53,247 pieds carrés, a quelque 63.1 pieds courants sur l'avenue North et environ 26.3 pieds courants sur l'avenue Glendale.

MISE À PRIX: $185,000

Parcelle II Cadastre 39, paroisse de Montréal, subdivisions 168 (partie); 169; 179 (partie); 180 et parties des subdivisions 181, 192, 205 et 228.

• Le terrain, d'une superficie d'environ 47,605 pieds carrés, a quelque 143.4 pieds courants sur l'avenue Rockland et environ 114.6 pieds courants sur l'avenue North.

MISE À PRIX: $185,000

Parcelle III Cadastre 39, paroisse de Montréal, subdivisions 164 (partie), 165, 166, 167, 168, 176, 177, 178 et 179 (partie).

• Le terrain, d'une superficie d'environ 36,880 pieds carrés, a quelque 169.6 pieds courants sur l'avenue Rockland et environ 153.1 pieds courants sur l'avenue Wilder.

MISE À PRIX: $185,000

Modalités

Dix pour cent comptant à l'adjudication, solde payable dans les 6 mois suivant la signature de l'acte de vente et portant intérêt au taux de 9% l'an à compter de l'adjudication.

Prise de possession à l'adjudication.

La construction d'un immeuble pouvant abriter un minimum de cent personnes devra être entreprise dans les 12 mois suivant la signature de l'acte de vente.

La Ville d'Outremont se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute soumission.

Les formules de soumissions, plans, devis et cahier des charges peuvent être obtenus du *Greffier de la Ville d'Outremont,* 543, chemin de la Côte Ste-Catherine Outremont 153 - Québec.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au Bureau des Permis et Inspection en téléphonant au numéro suivant: 274-9451, poste 25.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DST-73-10030
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 27 février 1973
Région Saint-Laurent
SERVICE D'EQUIPES POUR L'EMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 31 janvier 1973.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DME-73-10037
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 6 mars 1973
Région Mauricie
INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE MILLE DOLLARS ($30,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus proche de DIX POUR-CENT (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 1er février 1973

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-73-10065
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 6 mars 1973
Dépôt Grenville Bay, P.Q.
FOURNITURE D'ENTRETOISES PREFACONNEES DU TYPE RIGIDE POUR CABLE DE 666,600 cm ET 1,033,500 cm

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus proche de DIX POUR-CENT (10%) du total de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant indiqué au paragraphe précédent.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui manufacturent complètement au Canada les produits ci-haut mentionnés et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE-W.E. JOHNSON
Montréal le 1 février 1973.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-73-10062
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 6 mars 1973
Dépôt Grenville Bay, P.Q.
FOURNITURE D'AMARRES COMPRESSIBLES ET DE MANCHONS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 1 février 1973

CITE DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Montreal Bid Depository, jusqu'à midi, jeudi le 1er mars 1973, pour les travaux suivants:

"Amélioration du système de ventilation de la Bibliothèque – Cité de Westmount"

Les plans et formules de devis peuvent être obtenus au Bureau de l'Ingénieur de la Cité, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount 215, à partir de jeudi, 15 février 1973.

Un dépôt de cinquante dollars ($50.00) est requis afin de défrayer les frais des plans et formules de devis, lequel sera remboursé en dedans d'un mois de l'adjudication du contrat, sur retour des plans et formules de devis en bon état, au Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R.B. Seaman
Greffier

CITE DE COTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES

POUR UNE ECHELLE DE SAUVETAGE DE 100'
POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué et adressée à Madame J. O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 14 mars 1973.

Les documents relatifs aux soumissions et tout autre renseignement complémentaire, peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur, 5490 avenue Westminster.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 14 mars 1973, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

Le greffier,
A.E. Kimmel

É-U : bisbille olympique

COLORADO SPRINGS (AFP) – Philip O. Krumm, nouveau président du Comité olympique des Etats-Unis, a entamé son mandat de quatre ans en apportant des changements immédiats et spectaculaires au sein de l'administration olympique américaine. Mais les maux dont souffre l'USOC n'en ont pas été attenués pour autant et le malaise, provenant de dissensions internes, de manque d'unité persiste.

Une large majorité dans les milieux sportifs américains, même parmi ceux qui préconisaient d'urgentes et profondes réformes, estiment que le nouvel élu, un industriel en retraite de 66 ans, ancien président de la Fédération de patinage de vitesse, a agi beaucoup trop précipitamment et qu'au lieu de faire le ménage et s'attaquer d'entrée aux problèmes de personnel, il aurait dû plutôt profiter de l'Assemblée générale quadriennale de Colorado Springs, en fin de semaine, pour tenter de rétablir l'indispensable union du monde olympique américain.

Un faux pas...

Rien n'a été fait notamment pour aplanir le conflit d'influence, vieux de 10 ans, entre l'AAU (Amateur Athletic Union), association omnisport, et la NCAA (National Collegiate Athletic Association), la fédération universitaire qui, pour protester contre l'incompétence des dirigeants de l'USOC, a quitté le mouvement olympique national en novembre dernier en claquant la porte.

Au lieu d'essayer de ramener les universitaires dans le giron du comité olympique et ensuite agir en médiateur avec l'AAU, M. Krumm, lui reproche-t-on, a au contraire prétendu que l'USOC pouvait aisément se passer de la NCAA. "Nombreux sont ceux qui, comme les nageurs Don Schollander et Mark Spitz, étaient déjà des champions avant d'entrer à l'université. Ils sont le produit de nos programmes de jeunes et non ceux de la NCAA dont nous n'avons donc aucun besoin, a affirmé M. Krumm, dont la politique du poing sur la table a surpris, même parmi ses amis.

Giacomin et Villemure

Deux gardiens qui font parler d'eux

Bien qu'ils aient été obligés de faire match nul contre le Canadien dimanche, les Rangers de New York ne sont cependant qu'à quatre points de la tête dans la section Est de la ligue Nationale grâce, notamment, aux récents succès obtenus par leurs gardiens Gilles Villemure et Ed Giacomin.

Le Canadien totalise 85 points contre les 81 des Newyorkais.

Jamais l'utilité de ces deux joueurs n'aura été aussi évidente qu'au cours de la dernière semaine alors qu'ils ont permis aux Rangers de blanchir l'adversaire comme aucune autre équipe n'a pu le faire durant les 24 dernières saisons.

Durnan le champion

Après que le centre Phil Esposito eut marqué pour les Bruins à 5:01 de la période médiane dans une victoire de 7-3 des Rangers sur les Bostonnais, Villemure et Giacomin ont par la suite combiné leurs efforts pour blanchir l'adversaire durant 255 minutes et 53 secondes. Seul Bill Durnan en 1948-49 avait déjà fait mieux en blanchissant l'adversaire durant 309 minutes et 21 secondes.

Pour réussir l'exploit, Durnan avait enregistré quatre blanchissages tandis que le tandem des Rangers en a compilé trois.

A la suite de la rencontre contre les Bruins, lesquels avaient affronté Giacomin, Villemure a blanchi les Flammes d'Atlanta 6-0 le 4 février dernier.

Puis Giacomin a blanchi les Islanders de New York 6-0 mercredi dernier avant que Villemure ne l'emporte par un compte identique contre les mêmes Islanders samedi.

Giacomin a continué de briller pendant 40 minutes et 54 secondes dimanche avant que Frank Mahovlich ne parvienne à le déjouer. Chuck Lefley devait marquer quelques minutes plus tard, créant ainsi une égalité de 2-2, laquelle a persisté jusqu'à la fin de la rencontre.

Trois pour Cesare

Les North Stars du Minnesota ont été la dernière équipe à réussir trois blanchissages consécutifs. En 1967-68, Cesare Maniago avait en effet blanchi successivement les Kings de Los Angeles à deux reprises et les Golden Seals de la Californie en une occasion. Maniago n'avait pas accordé un but en 188 minutes et 38 secondes.

Ces blanchissages ont bien sûr permis aux Rangers de diminuer de 2.45 à 2.36 leur moyenne de buts alloués par rencontre. Ils ont de plus sept blanchissages, un sommet dans la ligue Nationale.

Les Rangers accusent néanmoins un retard de neuf buts sur le Canadien dans la course au trophée Vézina remis à l'équipe ayant accordé le moins de buts à l'adversaire au cours de la saison régulière.

Les gardiens
Buts dans filet désert entre parenthèses

	mj	bc	blan.	moy.
Plasse	700	25	0	2.14
Dryden	2.180	78	5	2.15
Thomas	480	18	1	2.25
Montréal (2)	**3,360**	**123**	**6**	**2.20**
McDuffe	60	1	0	1.00
Villemure	1.380	45	3	1.96
Giacomin	1.920	83	4	2.59
Rangers NY (3)	3,360	132	7	2.36
Dryden	1.780	70	3	2.46
Crozier	1.623	81	0	2.99
Farr	29	3	0	6.21
Buffalo (3)	**3,360**	**157**	**6**	**2.80**
Bouchard	1.464	65	2	2.66
Myre	2.016	98	2	2.92
Atlanta (1)	3.480	164	4	2.83
Esposito	2.340	100	3	2.56
G. Smith	1.020	58	0	3.41
Chicago (3)	**3,360**	**161**	**3**	**2.88**
Worsley	624	30	0	2.88
Maniago	1.716	83	4	2.90
Gilbert	1.020	50	2	2.94
Minn (1)	**3,360**	**164**	**6**	**2.93**
Brooks	410	18	1	2.63
Adams	780	39	1	3.00
Johnston	2,110	108	4	3.07
Boston (3)	**3,300**	**168**	**6**	**3.05**
R. Edwards	2.203	88	5	2.40
Brown	337	20	0	3.56
DeJordy	820	60	0	4.39
Detroit (4)	**3,360**	**172**	**5**	**3.07**
Johnson	583	26	0	2.68
Stephenson	1,740	88	1	3.03
Caron	977	54	0	3.32
St. Louis (2)	**3,300**	**170**	**1**	**3.09**
Vachon	2.220	114	2	3.08
G. Edwards	1,200	70	1	3.50
Los A (3)	**3,420**	**187**	**3**	**3.28**
Plante	1.584	82	1	3.11
McRae	120	7	0	3.50
Low	1.596	97	1	3.65
Plante-Low ont partagé 2 blanchissage				
Toronto (1)	**3,300**	**187**	**4**	**3.40**
Rutherford	2.000	105	1	3.15
Herron	967	55	2	3.41
Newton	393	28	0	4.27
Pitts (3)	**3,360**	**191**	**3**	**3.41**
Belhumeur	1.056	57	0	3.24
Favell	1.420	79	0	3.34
Taylor	944	60	0	3.81
Phila (3)	**3,420**	**199**	**0**	**3.49**
Meloche	2.513	174	0	4.15
M. Edwards	907	68	1	4.50
Cal (1)	**3,420**	**243**	**1**	**4.26**
Wilson	1.683	111	1	3.96
Dyck	897	65	0	4.35
Bullock	840	67	0	4.79
Van (5)	**3,420**	**248**	**1**	**4.35**
W. Smith	1.568	110	0	4.21
Desjardins	1.792	147	0	4.92
Gray	60	5	0	5.00
Islanders	**3,420**	**262**	**0**	**4.60**

Les pointeurs

	pj	b	p	pts	pem
Esposito, Boston	55	36	50	86	77
Mikita, Chicago	52	24	53	77	30
Clarke, Philadelphie	57	26	49	75	59
Hull, Chicago	56	31	40	71	25
Lemaire, Montréal	55	34	36	70	4
Martin, Chicago	56	22	48	70	17
Robert, Buffalo	55	33	36	69	50
Pappin, Chicago	54	31	38	69	68
Gilbert, Rangers NY	56	20	49	69	25
F. Mahovlich, Montréal	56	30	37	67	49
Ratelle, Rangers NY	56	28	39	67	8
MacLeish, Philadelphie	57	30	36	66	54
Dionne, Detroit	55	27	39	66	19
Perreault, Buffalo	56	21	45	66	6
Bucyk, Boston	55	27	38	65	6
Orr, Boston	41	15	49	64	75
Redmond, Detroit	55	37	26	63	16
Apps, Pittsburgh	55	23	37	60	14
Stanfield, Boston	55	15	45	60	8
Cournoyer, Montréal	49	28	30	58	16
Widing, Los Angeles	56	14	44	58	12
Martin, Buffalo	53	30	27	57	56
Hodge, Boston	51	27	30	57	41
Dornhoefer, Philadelphie	57	22	35	57	118
MacDonald, Pittsburgh	56	25	30	55	8

UN PARMI TANT D'AUTRES ! L'air un peu désabusé, Brian Glennie, sans doute le meilleur défenseur des Maple Leafs de Toronto, laisse sa fillette de 10 mois Rebecca Anne s'amuser avec le plâtre qui lui recouvre la jambe gauche. Glennie s'est déchiré des ligaments au genou, samedi dernier à Toronto lors d'un match contre les Kings de Los Angeles, et il ne reviendra plus au jeu cette saison. La fin de semaine a aussi été coûteuse aux Rangers de New York, qui ont perdu les services de Bruce McGregor et de Vic Hadfield, victimes de fractures lors du match nul de 2-2 contre le Canadien dimanche. Plusieurs autres équipes de la LNH accusent également de longues listes de combattants momentanément hors de combat. Serait-ce causé par un calendrier de plus en plus chargé et des voyages toujours plus longs et exténuants ? (Téléphoto PC)

Les athlètes québecois défavorisés

Jo Malléjac lance un cri d'alarme

QUEBEC (PC) – "Les jeux Olympiques? Je peux vous dire que ça ne m'impressionne pas du tout, surtout si on tient à faire des Olympiques un show pour un show. A ce moment-là, je me demande: "Qu'est-ce qu'on veut nous faire croire?"

C'est ce qu'a affirmé le directeur technique de la Fédération d'athlétisme du Québec, Jo Malléjac, qui assistait en fin de semaine à la seconde tranche de l'Omnium québécois d'athlétisme, au Pavillon de l'éducation physique et des sports de l'université Laval.

"Nous avons peut-être dépassé certaines espérances, mais ne vous y trompez pas, il n'y aura pas de champions québécois en 1976 avant qu'il y ait eu révolution au niveau des esprits et des institutions légales", a déclaré Malléjac au cours d'une entrevue.

Selon le directeur technique de la FAQ, il faudrait d'abord songer à former un socle d'élites plutôt que de songer à l'athlétisme d'élite.

Bateau fragile

"L'athlétisme québécois est bien en poupe, a-t-il poursuivi, mais c'est un bateau très fragile, car personne en haut lieu n'a compris le travail et les intentions de la fédération. A mon avis, c'est un défaut d'éducation.

"Peut-on concevoir qu'on n'ait pas de stade adéquat à Montréal? Comment peut-on admettre que des athlètes soient forcés de s'entraîner dans les allées des gradins du centre Paul-Sauvé? Ici à Québec, il y a le PEPS mais encore, il n'est accessible que sporadiquement en raison des besoins des étudiants."

En plus du matériel qui fait largement défaut, Malléjac a déclaré qu'il ne pouvait s'expliquer que les 5,000 athlètes licenciés du Québec ne puissent pratiquement jamais s'entraîner deux fois de suite au même endroit.

"On travaille dans les pires conditions, a-t-il précisé, et on nous demande tout bonnement de produire des champions. Vous voyez l'équivoque?"

Selon lui, c'est en 1976 que les responsables en pouvoir vont se réveiller.

"Nous, a-t-il conclu, nous continuons de penser pour la base, nous nous foutons des jeux de 1976."

Les sports à la pige

DAN SEKANOVICH, qui a brièvement porté l'uniforme des Alouettes et des Rough Riders d'Ottawa en 1955, vient d'être embauché comme adjoint par Marv Levy, le nouvel instructeur des Alouettes qui agissait lui-même comme adjoint de George Allen, le pilote des Redskins de Washington, jusqu'au récent match du Super Bowl. Sekanovieh, qui sera spécialiste des joueurs de ligne, occupait les mêmes fonctions avec l'équipe de l'Université du Kentucky. Levy a donc ainsi comblé l'un des deux postes d'adjoints qu'il se proposait de créer, en plus de retenir les services de Gene Gaines comme joueur-instructeur.

***

ILIE NASTASE, de Roumanie, qui s'est mérité plus de $200,000 en bourses l'an dernier quand il a remporté, entre autres, le titre des omniums des Etats-Unis et du Canada, est la principale tête d'affiche du Championnat canadien de tennis en salle, qui commence aujourd'hui à Toronto et qui prendra fin dimanche. Les principaux adversaires du bouillant Nastase seront les Espagnols Andres Gimeno et Manuel Orantes, l'Américain Clark Graebner et Ion Tiriac, son compatriote roumain et partenaire en double de la coupe Davis. Cinq Canadiens sont également inscrits à la compétition, dont les Montréalais Mike Belkin, joueur no 1 au Canada, et Pierre Lamarche.

***

C'EST UNE BOURSE TOTALE de $50,000, la 3ème plus forte au circuit, que se partageront les joueuses de golf qui participeront au tournoi féminin au Club de golf municipal de Montréal, du 12 au 17 juin prochain. La première bourse sera de $10,000. Voilà ce qu'a révélé hier le financier montréalais Jean-Louis Lévesque, l'un des commanditaires de Jocelyne Bourassa, de Shawinigan, la recrue par excellence l'an dernier.

***

LES BLESSURES affecteront plus particulièrement deux équipes de la section Est de la LNH au cours des prochaines semaines. Déjà éprouvés par la perte de Paul Henderson (séparation de l'épaule), le héros de la série Canada-URSS, et du défenseur Joe Lundrigan (pouce fracturé), les Maple Leafs de Toronto ont appris hier que Brian Glennie, leur meilleur défenseur, ne jouerait plus cette saison à cause de ligaments déchirés à un genou. Glennie en était à une 3ème blessure sérieuse cette année. A New York, lors d'un match nul de 2-2 contre le Canadien dimanche, les Rangers ont perdu les services de Bruce McGregor (cheville fracturée) et de Vic Hadfield (pouce fracturé) pour des périodes respectives de 5 et 2 semaines au moins. L'instructeur-gérant Emile Francis, dont l'équipe avait été sérieusement éprouvée par de nombreuses blessures au début de la saison, voit donc la malchance s'acharner de nouveau après une victoire d'accalmie où les Rangers avaient entrepris une série de victoires qui leur a permis de lutter avec le Canadien pour la première position.

***

QUATRE RECORDS provinciaux en salle ont été établis, avant-hier à l'université Laval de Québec, à l'occasion de la 2ème tranche de l'Omnium québécois d'athlétisme. L'un des records a été réédité par le quatuor québécois composé de Marie et Johnne Marceau, Louise Lamarre et Danielle Joly, qui a couru les 4 fois 200 mètres, catégorie cadette, en 1:51.2 minute, 2.2 secondes de moins que l'ancien record.

***

L'OLYMPIQUE DE MONTREAL a participé hier à la séance de repêchage de joueurs universitaires américains, en même temps que les autres formations de la ligue Nord-américaine de soccer. L'Olympique a ainsi réclamé cinq joueurs, faisant de Bill Straub, un défenseur de l'équipe de l'Université de la Pennsylvanie, son choix initial. Il a aussi réclamé Ken Chartier, un centre-arrière de l'Université de New-Hampshire, ainsi que le centre-avant Rodney Hoover, qui a accumulé 100 buts durant sa carrière au collège Evangel de Springfield (Missouri).

***

CANADIAN ARENA, propriétaire du Forum, accuse, dans son dernier rapport intérimaire aux actionnaires pour les six derniers mois de l'année 1972, un bénéfice net de $692,466, soit 68 cents par action ordinaire, à comparer à $666,422 et 65 cents pour la période équivalente de 1971. Le président Jacques Courtois attribue ces résultats à "des revenus additionnels des droits de radio-TV et à une augmentation du nombre de spectacles. Canadien Arena compte actuellement 1,025,000 actions ordinaires en circulation. Ses revenus bruts pour les 6 derniers mois se chiffrent à $5,814,948, contre $4,607,553 pour la même période l'année précédente.

***

MARGARET COURT-SMITH, la célèbre joueuse de tennis australienne et mère de famille qui a effectué un retour au jeu l'an dernier, a maintenant gagné $25,000 cette année avec quatre victoires en autant d'essais, au circuit féminin Virginia Slims. Avant-hier, elle a empoché $7,000 grâce à une victoire de 4-6, 6-1 et 7-5 sur sa compatriote Kerry Melville, en finale du tournoi de Miami.

***

L'EQUIPE DE SOCCER qui représentera le Canada au championnat junior des Amériques Nord et Centrale, à compter de dimanche prochain au Mexique, est actuellement à Guadalajara afin d'y parfaire son entraînement. L'équipe est formée d'étudiants âgés de 15 à 18 ans et venant des diverses provinces canadiennes.

Ron Ward toujours 1er

SANTA ANA, Californie (PA) – Avec encore sept semaines à faire, Danny Lawson des Blazers de Philadelphie et Ron Ward des Raiders de New York approchent très rapidement de sommets que peu de joueurs au hockey professionnel ont atteint en une saison. En effet Lawson convoite le total de 50 buts en une saison tandis que Ward signera sous peu une saison de plus de 100 points si aucune blessure ne vient entraver ses succès.

La semaine dernière, Lawson a enfilé deux buts pour porter son total à 42, un sommet dans l'association Mondiale, tandis que Ward a haussé son total de points à 88 composés de 39 buts et 49 passes.

Tom Webster des Whalers de la Nouvelle-Angleterre a également compté deux fois la semaine dernière pour porter à 40 son total de buts.

Ward, originaire de Cornwall, devance par la marge de cinq points André Lacroix des Blazers et Terry Caffery des Whalers.

Pointeurs

	b	p	pts
Ward, New York	39	49	88
Lacroix, Philadelphie	36	47	83
Caffery, N.-Angleterre	33	50	83
Webster, N.-Angleterre	40	39	79
Lawwon, Philadelphie	42	33	75
Bordeleau, Winnipeg	37	35	72
Labossière, Houston	26	46	72
Beaudin, Winnipeg	25	46	71
Carleton, Ottawa	31	38	69
Tremblay, Québec	11	58	69

Au bridge duplicata

Voici les noms des gagnants de la dernière séance de bridge duplicata au cerlce Visitation: Nord-Sud. Michel Boileau et Jean-Marie Hay (1ers). Jeanine Bourbeau et Thérèse Sabourin (2èmes). Alain Giard et François Bouchard (3èmes); Est-Ouest, Dr et Mme Robert Hélie (1ers). Gilberte Duranleau et Samuel Boucher (2èmes). Serge Ethier et Roy Marchand (3èmes).

Aux Loisirs du Bon-Pasteur de Laval, les gagnants furent: Nord-Sud. Mmes Léger et Perreault (1ères). J. et G. Pauzé (2èmes); Est-Ouest. Jean Vaillancourt et Bernard Beausoleil (1ers). Cécile Sainte-Marie et Mme Dominic Grosso (2èmes).

Le cercle Visitation se réunit chaque mardi soir à 8h. au sous-sol de la caisse du Sault-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa), tandis que les Loisirs du Bon-Pasteur tiennent leur séance hebdomadaire le mercredi soir, au 395 boul. des Prairies (Laval-des-Rapides), tous deux sous la direction de Robert Billette. Les nouveaux membres y sont toujours les bienvenus.

Un "lockout" au baseball?

Le conflit s'envenime

NEW YORK (PA) – Dénonçant ce qu'il a qualifié de tactique illégale de la part des propriétaires qui brandissent le spectre d'un "lockout", Marvin Miller, directeur exécutif de l'Association des joueurs de baseball, a révélé hier que les représentants des joueurs de chacune des équipes du baseball majeur se réuniront vendredi dans le but d'étudier la dernière offre de la partie patronale.

Miller a également confié que les représentants des joueurs porteront probablement la question à l'attention de tous les joueurs au cours d'une assemblée générale. Une telle démarche exigera environ trois semaines, ce qui signifierait un "lockout" le 1er mars.

En faisant leur dernière offre jeudi, les propriétaires avaient également annoncé qu'aucun camp d'entraînement ne serait ouvert avant que le différend ne soit réglé. L'entraînement des lanceurs et des receveurs devait en principe débuter demain. Miller a cependant précisé que selon les contrats des joueurs, l'entraînement ne débutait pas avant le 1er mars.

"Présentement, nous n'avons qu'une menace de "lockout" de la part des propriétaires, a révélé Miller. Mais cette menace est illégale parce que dans le contexte actuel, les propriétaires ne négocient pas de bonne foi."

"Nous pouvons bien sûr avoir recours au Bureau national des relations de travail si les propriétaires imposent un "lockout", a expliqué Miller.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	56	36	7	13	230	123	85
RANGERS NY	56	38	13	5	226	132	81
BOSTON	55	34	16	5	231	168	73
DETROIT	56	29	20	7	188	171	65
BUFFALO	56	28	20	8	196	157	64
TORONTO	55	18	30	7	169	187	43
VANCOUVER	57	15	35	7	162	248	37
ISLANDERS NY	57	7	45	5	113	262	19
Ouest							
CHICAGO	56	33	17	6	215	161	72
MINNESOTA	56	25	24	8	174	164	58
PHILADELPHIE	57	25	23	9	201	201	58
ST.LOUIS	55	23	22	10	165	170	56
ATLANTA	58	23	26	9	152	164	55
LOS ANGELES	57	23	27	7	169	187	53
PITTSBURGH	56	22	28	6	186	191	50
CALIFORNIE	57	9	36	12	152	243	30

Dimanche
Montréal 2, Rangers NY 2
Ninnesota 6, Vancouver 3
Boston 2, Los Angeles 0
Détroit 5, Buffalo 2
Chicago 7, Philadelphie 2
Atlanta 3, Californie 1
Ce soir
Islanders NY à Philadelphie
Vancouver à Boston
Los Angeles à St-Louis
Demain
Rangers NY à Montréal
Buffalo à Toronto
Islanders NY à Chicago
Détroit à Los Angeles
Vancouver à Pittsburgh
St-Louis à Minnesota
Atlanta à Californie

ASSOCIATION MONDIALE

Est

CLEVELAND	56	34	20	2	204	163	70
N.-ANGLETERRE	57	32	23	2	233	191	66
NEW YORK	59	27	31	1	236	242	55
QUEBEC	55	24	27	4	196	217	52
PHILADELPHIE	55	24	31	0	199	233	48
OTTAWA	58	21	33	4	204	246	46
Ouest							
WINNIPEG	59	33	23	3	215	183	69
HOUSTON	55	28	23	4	210	188	60
MINNESOTA	58	27	28	3	187	205	57
LOS ANGELES	56	26	26	4	194	191	56
ALBERTA	55	27	26	2	193	186	56
CHICAGO	55	21	33	1	177	203	43

Dimanche
Winnipeg 3, Los Angeles 0
Philadelphie 6, Cleveland 1
New York 3, Ottawa 2
Alberta 7, Minnesota 1
N.-Angleterre 2, Québec 2
Hier soir
New York à Cleveland
Ce soir
Houston à Alberta
N.-Angleterre à Philadelphie
Chicago à Los Angeles
Winnipeg à Minnesota
Demain
Ottawa à Québec
Cleveland à Philadelphie
Dimanche soir-nuit
Jets 3, Sharks 0
1ère période
Aucun but.
Punitions: Hornung W 0:30. Cuddie W 6:21. Gilmore LA 10:20. Heiskala LA 13:12. Zanussi W 18:48.
2ème période
1 – WINNIPEG: Johnson (13)
McConald, Cuddie. 3:05
2 – WINNIPEG: Johnson (14)
Sutherland, McDonald. 16:34
Aucune punition.
3ème période
3 – WINNIPEG: Hull (32)
. . . . . 13:06
Punitions: Swenson W 10:49. Odrowski LA 12:43. McDonald W 17:10.
Lancers par

Winnipeg	5	8	6 – 19
Los Angeles	12	6	13 – 31

Gardiens: Daley (W); Gardner (LA).
Assistance – 9,887.

LIGUE AMERICAINE

Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ECOSSE	55	29	14	12	215	141	70
BOSTON	56	28	20	8	192	187	64
ROCHESTER	53	24	20	9	173	189	57
PROVIDENCE	54	20	23	11	181	186	51
SPRINGFIELD	55	15	26	14	208	242	44
NEW HAVEN	55	13	31	11	185	246	37
Ouest							
CINCINNATI	60	41	15	4	257	167	86
HERSHEY	56	29	16	11	236	168	69
VIRGINIA	53	26	15	12	189	168	64
RICHMOND	59	21	28	8	193	219	50
JACKSONVILLE	55	18	30	7	183	213	43
BALTIMORE	53	9	35	9	151	246	27

Dimanche
Hershey à N.-Ecosse, remise
Boston 5, Providence 5
New Haven 4, Richmond 1
Rochester 3, Cincinnati 0
Ce soir
Hershey à N.-Ecosse

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	49	38	7	4	353	175	80
CORNWALL	53	37	15	1	290	211	75
SHAWINIGAN	50	27	21	2	230	210	56
SOREL	51	26	22	3	303	300	55
SHERBROOKE	50	23	25	2	219	243	48
LAVAL	52	23	28	1	242	308	47
MONTREAL	48	18	28	2	206	234	38
T-RIVIERES	49	15	32	2	230	270	32
DR'VILLE	50	10	39	1	231	366	21

Dimanche
Sorel 18, Laval 5
Québec 4, Shawinigan 4
Sherbrooke 7, Drummondville 4
Montréal 5, Cornwall 3
Hier soir
Trois-Rivières à Laval
Ce soir
Sorel à Trois-Rivières
Montréal à Québec

Ligue Majeure de l'Ontario

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	49	36	6	7	313	156	79
PETERBORO	46	31	10	5	230	164	67
OTTAWA	47	30	11	6	276	182	66
LONDON	46	24	16	6	254	189	54
ST. CATHARINES	45	18	18	9	214	215	45
OSHAWA	48	18	23	7	223	244	43
SUDBURY	46	12	25	9	190	263	33
HAMILTON	46	12	27	7	196	264	31
KITCHENER	46	10	31	5	180	277	25
S. STE-MARIE	47	7	33	7	179	293	23

Dimanche
Toronto 11, Ottawa 2
Hamilton 4, St-Catharines 4
Peterborough 4, Oshawa 2
S. Ste-Marie 5, Kitchener 4
London à Sudbury

Nous nous sommes ralliés aux 'Oiseaux de Nuit'. Afin d'accommoder nos départements de vente et location toujours grandissants, nous offrons maintenant, à tous nos clients, un service unique: chez BOULEVARD DODGE, nous resterons ouverts tous les soirs de semaine jusqu'aux petites heures du matin... spécialement pour vous! Ce service exceptionnel accommodera les propriétaires de voitures et camions d'usage commercial, les opérateurs de taxi et tous les vendeurs sur la route; en fait, ce service est excellent pour tous ceux qui doivent utiliser leur véhicule tous les jours et qui ne peuvent se permettre de perdre une pleine journée de travail parce que leur auto est au garage pour réparations. Des mécaniciens sont en devoir tous les soirs pour régler vos problèmes automobiles.

CHRYSLER LEASING SYSTEM

BOULEVARD DODGE ★ CHRYSLER

330 Crémazie, à l'ouest de St-Laurent. 389-7871

$1.95

voilà ce que coûte l'équipement d'hiver d'une Renault.

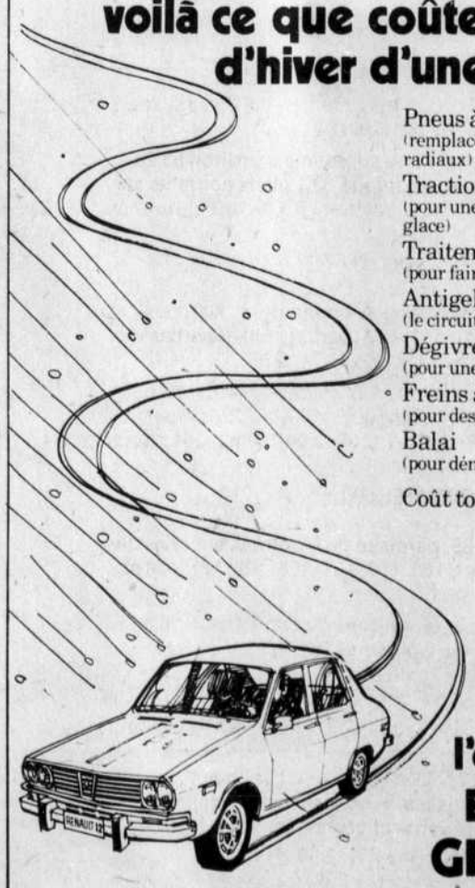

Pneus à neige (remplacés avantageusement par les pneus radiaux)	$0.00
Traction avant (pour une adhérence totale sur la neige et la glace)	$0.00
Traitement antirouille (pour faire face aux intempéries)	$0.00
Antigel (le circuit hermétique évite son remplacement)	$0.00
Dégivreur électrique de vitre arrière (pour une meilleure visibilité)	$0.00
Freins à disque (pour des arrêts sûrs et équilibrés)	$0.00
Balai (pour déneiger le pare-brise)	$1.95
Coût total	$1.95

Equipement d'hiver pour une Renault: $1.95! Combien coûte celui de votre voiture?

Profitez de la neige pour venir faire l'essai d'une Renault. Et participez à notre GRAND CONCOURS

"AUTO-NEIGE ET SPORTS D'HIVER"

Une semaine de ski en Europe pour deux

Voyage aller-retour offert par les "Voyages Transatlantiques" et Europ-Auto. Et pour la durée du séjour, Renault Canada met une voiture à votre disposition.

La voiture concours présentée au Salon de l'Auto sera chez:

J. P. Gauthier Auto Inc. 3995, rue Bannantyne Verdun, 769-4545 **du 5 au 9 mars**	**Concordia Auto Ltée** 4450, Boul. Lévesque, Laval, 661-0660
Renault Ste-Catherine, 1824, ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, 937-9551	**Au Grand Salon (1968) Ltée** 5300 est, rue Sherbrooke Montréal, 254-9971 **du 12 fév. au 16 fév.**

montréal

Hausse des banques

Tous les compartiments sauf les services publics ont progressé hier à la Bourse de Montréal où l'activité était modérée.

Le nombre des transactions à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne s'est élevé à 1.07 million d'actions comparativement à 1.59 million d'actions vendredi.

Les baisses l'ont toutefois emporté sur les hausses par 164 contre 122 alors que 89 valeurs demeuraient inchangées.

L'industrielle la plus active a été Commercial Holding, à la hausse de 50 cents à $2.90 en 32,200 actions. La mine la plus active a été New Insco Mines, à la baisse de 29 cents à $1.33 en 143,000 actions. Crédit Foncier a monté de 3 à $104; TD realty, de 1 1-4 à $32 1-2 et Canada Permanent Mortgage, de 1 à $23 tandis que Falconbridge Nickel baissait de 3 1-4 à $68 1-2.

A la Bourse Canadienne, Devil's Elbow Mines est restée inchangée à 9 cents en 52,700 actions transigées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	6371	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Alta Gas T	700	$17½	17¼	17½	+ ½
Alcan	1401	$25¼	25⅛	25¼	— ¼
Algoma St	3326	$15¾	15¼	15¾	+ ½
Aquitaine	2800	$29⅛	29	29	— ¼
Argus C pr	425	$14⅛	14	14	
Astral	600	170	170	170	
Atl Sugar	1230	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Bank Mtl	5653	$20⅜	20⅜	20½	+ ⅛
Bank NS	1315	$36	35¾	36	+ ⅛
Banq CN	5935	$17⅜	17¼	17¼	— ⅜
Bq Deprg	136	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
Bq Pv Can	760	$16½	16⅜	16½	
Bell Canad	8569	$44	43⅝	44	— ⅛
Bell A pr	38	$50½	50½	50½	+ ⅜
Bell B pr	200	$52	52	52	
Bombrder	2450	$6¼	6	6	— ¼
Border C	800	410	400	405	+5
BP Can	2160	$20¼	20	20⅛	— ⅛
Brascan	1236	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
BC Forest	125	$31	31	31	+ ½
Brinco	101	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Bruck B	400	$6½	6¼	6¼	— ¼
CAE Ind	200	$10⅜	10¼	10⅜	
Calgary P	½??	1¼—¼	28	28	
Campeau	3570	$9¾	9⅜	9¾	+ ¼
Can Cem L	105	$61	61	61	
CD Sugar	150	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
C Packrs	300	$24¼	24¼	24¼	
Can Perm	100	$23	23	23	+1
CSL pr	100	$5	5	5	— ⅛
Cdn Brew	2426	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Cdn Cable	500	$18¾	18½	18¾	+1
Cble w	1000	515	515	515	+20
C Hydro	500	$13¼	13	13	— ¼
C Hydro pr	200	$15	15	15	
C Im	1825	$31⅞	31½	31⅝	+ ¼
CIL	200	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
C Int Pw	600	$12½	12½	12½	— ¼
CI Pow pr	100	$12½	12½	12½	— ⅛
C Javlin	1600	720	710	710	—15
C Marconi	2200	470	465	465	—10
CPI pr	5065	$29¾	29¼	29½	
CP Inve w	4700	280	275	275	—10
Cdn Salt	300	$17	17	17	
C Vickers	200	$14	14	14	+ ¼
Canron	1250	$25¼	24⅞	25¼	— ¼
CPLtd	7555	$17⅞	17⅜	17¾	— ⅛
CPL 3 p	300	$9¼	9¼	9¼	— ¼
CP A p	100	$10¾	10¾	10¾	
Celanese	2290	425	420	420	+5
Cent Dyn	4200	120	120	120	+5
Cominco	3001	$28½	28¼	28½	+ ¼
Con Bath	2526	$19	18¾	19	+ ⅛
C Text	200	415	410	415	+5
Cons Gas	1590	$17¾	17½	17½	
Con Glass	100	$15	15	15	+ ¼
Copind	400	225	225	225	—30
Corpex	725	$14½	14¼	14¼	
Cr Fonc	400	$104	103¾	104	+3
Cr Zell A	201	$21½	21½	21½	
Dalmy a	750	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅜
Distl Seag	5050	$41½	41⅛	41⅛	+ ⅛
Dome Pete	1400	$47¾	47½	47¾	+ ¾
Dofasco	14840	$27¼	27	27	— ⅛
Dom Store	951	$15⅞	15¾	15¾	
D Textile	2031	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Domtar	5431	$19¾	19½	19¾	+ ¼
Donohue	400	$9	8⅞	9	+ ¼
Donohue Pr	120	$18½	18½	18½	— ½
Drumcall A	500	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Du Pont	10551	$32	32	32	
E Pr Air	1060	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Fairview	1600	$17	16¾	17	+ ⅛
Fal Nck	3661	$66½	66½	66½	—3¼
FM Trst	300	$8½	8½	8½	+ ⅛
Fin Coll	1534	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Francana	250	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Fraser	350	$19⅞	19½	19½	+ ½
Gaz Metr	400	495	495	495	+10
Genstar L	2089	$17⅝	17¼	17⅜	+ ⅜
Glengair	3050	175	170	170	—5
GB Cl Spr	200	$31	31	31	+ ½
Green A L	1800	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Grey Cmp	2300	500	150	150	+5
Guar Trst	1801	$14¼	14¼	14¼	— ⅜
Gulf Can	525	$36¾	36½	36¾	+ ⅛
Hand An	100	475	475	475	+25
Home A	3750	$42¾	42½	42¾	
Huds Bay	576	$23	22⅞	23	— ¼
H Bay Co	600	$20½	20⅛	20⅛	— ¼
HB Oil Gas	580	$52¼	52	52¼	+ ¼
Husky Oil	2990	$22¼	22	22¼	+ ⅜
Husky E w	800	940	935	935	+25
IAC	2320	$19¼	19⅛	19¼	+ ¼
Imp Oil	6247	$47¼	46⅞	47	— ⅛
Imasco Ltd	814	$31	30¾	30¾	— ⅛
Imsco A	300	445	445	445	—5
Int Nickel	4161	$33	32⅝	33	+ ¼
Int Util	3841	$23	22⅝	23	+ ¼
Intpr Pipe	435	$29½	29¼	29½	
Inv Grp A	2700	$12¼	12	12	— ¼
Jamaica	1500	35	35	35	+4
Keen	100	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
Labatt pr	420	$30	30	30	+ ¼
Lacroix	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Lau Fin	3323	$12⅝	12⅜	12⅝	+ ¼
Lau F 125	150	$16½	16½	16½	—1
Lau Fn 140	150	$19	19	19	
Lob Co B	100	$6	6	6	
Logistec C	625	$7⅛	7	7	
MB Ltd	1476	$29	28⅜	29	+ ¾
Maislin	550	$13⅛	12⅝	13⅛	+ ⅛
Maritime	426	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Mrtm a	500	$10⅜	10½	10½	+ ⅛
Markboro	1000	$9¾	9¾	9¾	
Mass Fer	3757	$20¾	20⅛	20¾	+ ½
Melchers	200	$8⅛	8	8	— ¼
Mercanti	3570	$25⅞	25½	25½	— ¼
Met Stores	160	$24½	24½	24½	— ¼
Micc Inv	100	$33	33	33	+ ½
Micrsyst	1708	$14⅛	13¾	14	— ⅜
Molson A	600	$29⅜	29⅜	29⅜	— ¼
Molson B	626	$29	29	29	
Mnt Trst	6400	$22½	21⅜	21⅜	— ⅛
Moore	101	$51½	51½	51½	+ ½
MPG Inv	300	$6	6	6	+1
Multi Ac	3200	$12¼	12	12¼	+ ¼
N Sea Pr	850	$12	11½	12	+ ¾
Noranda	587	$47¼	47	47¼	
Nordair	200	$5⅝	5½	5½	— ⅜
Nor Ctl G	2200	$11¼	11⅛	11¼	
N W Sp	100	$6	6	6	— ¼
Oshawa A	1200	$11⅛	11	11	+ ⅛
Pac Pete	200	$41¾	41¾	41¾	
Pancan	225	$17	17	17	— ¼
Pan Ocean	900	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Peopl St	950	$21¾	21	21	— ¼
Phillips Cb	100	$13½	13½	13½	+ ⅛
Popular	1175	250	240	250	
Pow Corp	401	$13	12¾	12¾	— ½
Pow C 5 pr	200	$14	14	14	
Price Com	17389	$15⅞	15⅝	15⅞	— ⅛
Provigo	485	$10	10	10	
Qebcor	3075	$12¾	12¼	12¾	+ ⅛
QSP Ltd	1000	$12¾	12½	12½	— ⅜
Que Tel	2246	$18	17⅞	18	+ ¼
Rapid D	1900	$13⅜	13	13⅛	— ⅜
Reed shaw	625	$11½	11½	11½	
Reitman	525	$14¼	14¼	14¼	—1¾
Reitman A	2000	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Rio Algom	763	$21½	21¼	21¼	— ¼
Rolland	810	$8¼	8⅛	8⅛	
Ronald Fd	200	$24½	24½	24½	
Rothm B p	600	$20½	20½	20½	+ ¼
Royal Bank	884	$35¼	34⅞	35¼	+ ½
Royal Trst	275	$53⅞	53¼	53¼	— ½
St L Cem A	251	$52½	52¼	52½	+ ½
Scot Lasal	500	$5	5	5	+ ⅛
Shell Can	425	$57½	57¼	57¼	— ¼
Simpsons	901	$32¼	32	32¼	+ ¾
Simpsons S	650	$50	49¾	50	+ ½
Southam	700	$30	30	30	
Steel Can	6062	$34	33½	33⅜	— ¼
Steinbg A	302	$28¾	28⅜	28⅜	
Sup Elec	1300	250	250	250	+10
Tele C	1760	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Texaco	151	$66½	66¼	66¼	— ¼
Thom Nes	18000	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Tor Dm Bk	382	$33½	33¼	33½	+ ⅜
TD Rlt un	1260	$32½	32	32½	+1¼
Traders A	1200	$20	19⅞	20	
Tr Can PL	8201	$41	40¾	41	— ⅛
Tr C C pr	600	$51	51	51	— ⅜
Trans Mt	350	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅜
Treco	1300	$5¾	5½	5½	— ⅛
Trizec Crp	10900	$20	19⅝	20	+ ⅜
Trizec w	2000	62	62	62	+7
Unican Sec	100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Unigesco a	1000	310	305	305	
Unigesco b	4133	250	245	245	—5
UAP In A	400	$25	25	25	+ ¼
Velcro	700	$12¼	11⅞	12¼	
VS Serv	1000	$10⅛	10⅛	10b1	- 1
Villager	200	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Walk GW	3551	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
Warn Her	200	$8	8	8	— ¼
Webb Knp	3000	40	38	38	—5
Weldwod	450	$16	16	16	
Westcst	390	$22¾	22¾	22¾	
Wstburne	100	$16	16	16	+ ¼
Weston	1041	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Zellers	2056	$18¾	18½	18⅜	+ ⅛
Zodiac	900	400	395	400	+10

Les indices de Montréal

	Industr.	Serv.publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+0.38	−0.44	+2.33	+0.39	+1.73
Clôture	249.13	161.86	274.09	234.92	115.33
Sem. dern.	246.73	160.50	268.34	232.40	112.29
Mois dern.	254.42	161.23	283.09	239.32	107.27
1972 haut	247.92	167.87	286.40	234.30	101.97
1972 bas	187.56	150.88	227.56	186.08	81.22

Château vers Chicago
vol quotidien
Départ: 13:35
Retour: 16:20
AIR FRANCE
L'ART ET LE PLAISIR DU VOYAGE

Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de
M. Stanley R. Smith
au poste de vice-président exécutif
et de
M. Maurice Fougère
au poste de vice-président

Voici la liste des membres des conseils exécutif et d'administration de la compagnie:

Conseil exécutif:

Dominik Dlouhy	Président
Stanley R. Smith	Vice-président exécutif
W. Lloyd Garrett	Vice-président
Maurice Fougère	Vice-président
André Larocque	Trésorier
Guillaume Geoffrion	Secrétaire

Conseil d'administration:

Dominik Dlouhy	John Pasztor
Maurice Fougère	Daniel Paulson
W. Lloyd Garrett	Murray Savage
Guillaume Geoffrion	Stanley R. Smith
André Larocque	Marcel Tremblay

Maison Placements Canada Inc.
Membres de
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
La Bourse de Montréal

1130, Place du Canada, Montréal, Québec
11 King Street West, Toronto, Ontario

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Amb Db	1500	120	115	120	
Ang P H	200	$16⅜	16	16⅜	— ⅛
Aquabl	2300	440	425	425	
Belg Stand	13250	$12	11⅝	12	+ ¼
Berncam	7510	$9⅛	8¾	9	
Bio Vita	200	$6	6	6	
C Secur A	100	60	60	60	
Cantol	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Cine	25485	$12½	12¼	12½	+ ¼
AIS	10450	229	210	229	—1
Ajax Min	2000	21	21	21	—4
Albany	100000	125	125	125	—5
All Rox	1500	70	70	70	
Am Eagle	8750	100	100	100	+2
Amigo	700	7	7	7	—2
Amos	5000	10	10	10	
Arno	6000	7	7	7	
Atl Tung	8000	18	16	17	—1½
Avilla	39500	57	52	56	+1
Basic Res	6300	270	260	265	+5
Baker Tic	7000	42	42	42	
Beauce Pl	5000	1	1	1	
Bellechs	2000	17	17	17	+1
Bluewtr	400	240	210	240	+30
Burnt Hill	2000	14	13	14	
Cabot	2000	100	100	100	—1
Cadillac Ex	6700	115	109	115	+8
Caliper	18950	22	20	21	+2
Candex	2500	12	11½	12	+2
Can Keeley	2000	5	5	5	+1½
Canuc M	1100	22	22	22	+3
Capri	1000	24	24	24	—1
Clero	16000	10	8	8	
Con Dev	4500	90	84	90	+5
C Mogadr	500	15	15	15	
Con Prop	8000	16	16	16	—1
C Tch	6750	78	73	78	
C Tower	700	50	50	50	+10
Cop Man	2000	10	10	10	—4
Credo Min	2000	12	12	12	—2
Dassan	2000	5½	5½	5½	+ ½
Dauphin	11000	7	7	7	
Devils El	52700	9½	8	9	
Ducros	1000	45	45	45	
Dumgmi	6000	25	25	25	+1
Dumont	3600	37	36	36	—3
Duvan	1300	2½	2½	2½	+ ½
Dynco	23004	59	55	55	—1
Dyn Mn	500	40	40	40	+2
East Sull	500	275	275	275	
Emb Pet	2000	55	55	55	
Fairway	300	205	195	195	—15
Falinger	12550	450	440	440	—10
Fannex	1328	40	39	40	—1
Fidelity	10000	2	2	2	
First Dren	1000	19½	19½	19½	+ ½
Flint Rk	2200	34	32	32	—2
Gaspe Q	4000	66	65	65	
Goldex	1600	270	250	250	— 5
Gold Hk	19000	19	12	15½	—4½
G E Res	5500	8	7½	7½	
GL Nickl	2700	270	265	265	—4
Gr Coast	5800	495	475	490	+15
Hanson Mns	600	15	15	15	—2
Invictus	10300	102	100	102	
Jamtown	1000	65	65	65	—5
Kallio	500	45	45	45	—10
Kal Res	1500	66	65	66	—1
Kontiki	3500	14½	14½	14½	
Ladubor	4400	113	108	113	+3
Lederic	1100	790	780	790	
Louanna	6500	6	5½	6	
Lynx CEx	7700	135	116	116	—14
Mdonld M	3000	28	27	27	—1
MacLan	4400	260	258	260	
Mal Hygd	800	215	200	215	+5
Maybrun	3000	12	12	12	+1
Mid Ind	4700	41	40	41	
Mija Mines	1000	8	8	8	
Min Ore	23000	3	2	2	—1
Miro	2000	3	3	3	
Mistango	2500	8	8	8	
Mt eagle	5000	56	54	55	—3
Mt Laur U	1400	121	120	121	+1
Mt Jamie	2000	9	9	9	
M Pleas	900	30	30	30	—1
Muscoch	92000	46	39	40½	—5½
Nw Hosco	1500	57	54	57	+1
N Insco	143000	163	125	133	—29
NA Asb	12500	15½	14½	15½	
NA Rare	5200	32	31	32	
Norse	2000	28	25	28	
NQN Min	4000	28	27	28	+2
Panaca	85000	44	40	43	+3
Pat Silv	2000	4	4	4	
Pitt Gold	3000	3½	3½	3½	
Pr Potash	2000	3	3	3	+ ½
Probe Mn	1700	35	34	34	
Proto Ex	3566	70	65	6	—5
Que Expl	4000	68	68	68	—2
Que Uran	1000	9	9	9	—2
Queenstn	1000	25	25	25	+5
Roy Agas	3601	48	43	43	—2
St L Col	2600	150	145	150	
St Lucie	12000	22½	22	22	
Sapawe	1500	2½	2½	2½	+ ½
Scope	1000	17	17	17	+2
Siebans Oil	100	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅜
Sil Stack	5000	12	12	12	—1
Slocan	1300	230	226	228	—4
S Dufault	13000	20	19	19	—1
Stafrd	29000	46	40	45	—2
Tagami	5000	9	9	9	— ½
Timrod	4700	24	23	24	+2
Transtere	12500	33	31	33	+1
Troilus min	6000	25	24	24	—2
Twent C	6800	130	125	130	+5
Viewpt	200	109	109	109	—1
Viking Res	1000	915	910	915	—10
W Q Mn	23000	5	5	5	—2
West Hill	4500	31	30	30	—3
Wrightbr	3500	31	30	31	
Zinat Mines	500	6	6	6	—1

Transports urbains

En décembre dernier, 57 réseaux de transport urbain ont transporté 88,321,750 passagers payants (sans compter ceux qui ont utilisé une correspondance), soit 1.0% de moins qu'un an auparavant (89,241,953). Leurs véhicules ont parcouru 21,904,979 milles, contre 22,083,928 un an plus tôt, et leurs recettes d'exploitation sont montées de 1.8% à 21,472,625 (21,089,857 un an plus tôt).

Consommation, production et stocks de caoutchouc

En décembre dernier, la production de caoutchouc a diminué pour se chiffrer à 36,976,000 livres, contre 38,551,000 en 1971. La consommation de caoutchouc en décembre 1972 a été de 47,494,000 livres, contre 44,846,000 en 1971.

new york

L'optimisme renaît

Les cours ont poursuivi leur redressement hier après la hausse de la dernière séance de la semaine dernière. Le meilleur ton du marché s'est manifesté dès l'ouverture et une heure après le début, l'indice des industrielles avait déjà gagné 7 points. Le pessimisme de ces dernières semaines semble commencer à se dissiper. Une de ses principales causes, la crise que traverse le dollar, parait être envisagée avec plus de calme que ces jours derniers, de nombreux spéculateurs estimant que la solution qui y sera trouvée pourrait aider l'économie américaine. Les cours ont terminé à leur plus haut niveau de la journée et les gains enregistrés dépassent souvent plus d'un point.

Aux pétroles, Atlantic Richfield perd 8 7-8 à la suite de la décision d'un tribunal qui a eu pour effet d'interdire la construction de l'oléoduc de l'Alaska.

Les hausses l'ont nettement emporté sur les baisses par 1,087 contre 404 alors que seulement 295 valeurs demeuraient inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In 2.40	78	13	44	42⅞	44 + 1⅛
Adrso .60	223	12	26¼	25¼	25⅞ + ⅞
Admrl	141	7	14⅜	13¾	13⅜ — ¼
Alcan .80	75	14	25⅜	25⅛	25¼ — ⅛
Alleg C .28e	14	11	11⅞	11⅝	11⅞ + ⅛
Allis C .20e	111	15	11⅛	10¾	11 + ⅛
Alcoa 1.80	33	11	51	50¾	50⅞ — ⅜
A Hess .30r	197	33	43¾	42⅛	42½ — 1⅛
A Airl	1165	g	20¾	20⅛	20¾ + ⅛
A Brnd 2.38	95	9	42⅞	41⅞	42⅛ + ⅛
Am Can2.20	218	10	31⅜	30⅞	31 — ⅛
A Cyan 1.25	482	14	30½	29¼	30⅜ + 1⅜
AHom 1.77	236	38	125⅛	123¼	124¾ + 2
Am Mot	385	10	8⅛	7⅞	7⅞ — ⅛
A Smelt 1.20	589	11	21½	20¼	21⅜ + 1¼
Am SoAf .70	59		50¾	c50¼	50⅜ + ⅛
Am Std .40	67	10	12	11⅝	11⅜ — ⅛
AT T 2.80	968	11	51¾	51	51¾ + ⅛
Ampex	111		6½	6	6 — ⅜
Anacon .25e	376	11	23¼	22⅞	23
Armco 1	165	9	22	21⅝	21⅞ + ⅛
Arm C .80	274	16	25⅜	24¾	25⅜ + ⅜
Atl Rich 2	3617	20	71½	68	68 — 8⅞
Avco	96	6	14⅛	13⅞	14
Avnet .30	85	8	11½	11	11¼ + ¼
Avon 1.40	198	62	135	133⅜	134½ + 2¾
Babck .55	110	14	27	26⅜	26¾ + ¼
Bath .20	52	10	29	28	28 — ¾
Beech .66	29	11	20½	20⅛	20⅛ — ¼
Bell H .65	101	14	41⅛	40	41⅛ + 1⅛
Ben F 1.10	148	11	43¾	42½	43¼ + ¾
Beth St 1.40a	423	8	26⅝	26¼	26½ + ⅜
Boeing .40	127	21	23⅜	22⅝	22⅞ — ⅜
Boise C	288		10	9⅞	10
Bordn 1.20	33	13	28⅞	28½	28⅜ — ⅛
Brg Wr 1.35	54	10	32½	31⅞	32¼ + ⅛
Bos Ed 2.44	37	10	36⅜	35⅞	36¼ + ⅛
BristM 1.20	217	26	69½	67¼	69½ + 2½
Brnswk .24	268	15	29⅞	29	29¾ + ½
Bucy 1.20	47	12	28¼	27⅜	27⅞ — ⅛
Burl In 1.40	968	16	32¾	32	32¾ + 1⅛
Burrghs .64	224	49	233⅞	229⅜	233 + 3⅞
Callahn M	38	35	11⅜	11⅜	11⅜
Cmp S 1.18	39	16	32⅛	31⅝	31⅞ — ⅛
Cdn Br	8	20	5⅞	5⅞	5⅞
Cdn Pac .70e	60	16	18⅛	18	18⅛ + ⅛
Cat Tr 1.40	126	17	64⅞	63⅜	64⅞ + 1⅞
Celanese 2	138	9	33⅜	33	33⅛ — ⅜
ChesOh 3.35e	4	7	49⅞	49½	49⅞ + ⅜
Chris Cft	42		5⅜	5¼	5¼ — ⅛
Chrslr 1	778	9	38¾	38⅜	38¾ + ½
Cit Fn 2	256	11	45⅜	45	45⅜ + ⅜
Cit Sv 2.20	295	13	51¾	50⅜	50¾
Clark E 1.50	140	15	50½	48¾	50½ + 1¾
Clark O .40	34	20	24⅛	23¾	24⅛ + ⅜
Clorox .52	413	40	46⅜	45¼	45¾ + ¼
Coca C 1.64	164	47	147½	144½	147 + 2¾
CBS 1.46	165	17	49	48⅛	49 + ½
Com Sol .40	63	27	18¼	17⅜	18¼ + 1⅛
Comsat .56	146	22	56¾	53¾	56¾ + 2¾
ConEd 1.80	193	11	24⅞	24⅜	24¾
Con C 1.60	298	10	28⅛	27½	28 + ⅛
Cont Data	460	13	52⅛	51⅜	51¾ + ⅜
Cop Rng	72		21	20½	21 + ⅜
CPC Int 1.77	82	11	31¾	31	31¼ + ¼
CraneCo .80a	64	8	20¼	19⅜	20⅛
Cr Zell 1.20	112	14	26¾	26½	26½ + 1
Curt Wr	2543	45	33⅞	30	31⅛ — ⅞
Dartl .30b	233	18	43⅞	43¼	43½ + ⅜
Deere 1.08	625	12	46⅜	45	46⅜ + 1⅜
DennMf .70	343	10	32⅞	32¼	32½ + ⅛
DxtrCp.25	134	20	19¾	19½	19¾
DgtlEquip	294	64	103½	101	102½ + 1¾
Disney	406	71	104¼	102⅜	102½ — 1½
Dome .80a	22	28	78¼	77½	78¼ + ½
Dow C 1.80	179	25	105	104	104¾ + 2¼
duPon 5.45e	120	21	179¼	177¼	178¾ + 2⅜
East K 1.08a	482	47	145¾	143¼	145¼ + 3⅜
Eatn 1.50a	71	10	38⅛	37½	37⅞ — ½
EG G .10	308	29	17½	16⅜	16⅞ + 1⅛
El PasNG 1	159	7	18⅛	17¾	18
Eltra 1.28	14	10	33⅜	33⅜	33⅜ — ½
ESB In 1.28	28	11	30⅛	29⅜	29¾ — ⅛
Essex I 1.20	50	12	49	48⅛	49 + ⅞
Ethyl .90	33	7	29¼	29	29⅛ + ⅛
ExCel .80	31	17	20¼	19⅜	19¾
Exxon 3.80e	626	13	93⅜	92½	92⅞ — ⅜
Fairch	494	39	63⅜	61¾	62½ — ⅞
Firest .86	161	9	24	23½	23½ + ⅛
FMC Cp .85	144	10	21	20⅜	20⅞ + ⅝
Ford 2.80	313	8	70½	70	70
Frueh 1.70	85	10	30⅝	30⅜	30

toronto

Légère remontée

Les cotes ont effacé les pertes subies en début de séance hier à la Bourse de Toronto où le marché a clôturé légèrement à la hausse à la suite d'une séance modérément active.

Certains analystes ont attribué la tendance à la hausse à une augmentation des bénéfices et des dividendes annoncées dans certains rapports d'entreprises.

Les hausses l'ont légèrement emporté sur les baisses par 265 contre 262 alors que 272 titres demeuraient inchangés.

Le nombre des transactions s'est élevé à 2.61 millions d'actions d'une valeur de $23.60 millions comparativement à 3.36 millions d'actions d'une valeur de $32.83 millions vendredi.

Les banques, les chimiques, les grands magasins et les biens immobiliers étaient parmi les compartiments qui ont affiché les gains les plus solides tandis que les breuvages, les communications, les raffineries et les matériaux de construction étaient à la baisse.

Canadian Bonanza Pete a monté de 50 cents à $2.84 après que la compagnie eut annoncé qu'un puits de la Lousiane, dans lequel elle détient un intérêt de 30 pour cent, pourrait avoir une valeur commerciale.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes		Haut	Bas	Ferm.	Ch.
	Industrielles				
7328	Abitibi	$11⅜	11¼	11⅜	+ ¼
850	Acklands	$13	12⅞	13	— ⅛
25	Acklands p	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
500	Acres Ltd	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
65	Acres A pr	$46¼	46¼	46¼	
1500	Acres wt	475	465	470	— 5
3450	A.G.F.M	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
4100	Agra Ind	$13	12¼	12⅞	
1100	Ahed M	340	305	305	—40
4668	Alta Gas A	$17½	17¼	17½	+ ¼
185	Alta Gas p	$73¼	73¼	73¼	
z4	Alta G D p	$186	186	186	
6120	Alcan	$25⅜	25¼	25¼	— ⅛
1039	Alcan pr	$25¼	25¼	25¼	— ¼
1020	Algo Cent	$12¼	11½	11½	— ½
26320	Algma	$15¾	15⅛	15¾	+ ½
9500	Allarco Dv	$8¾	8⅜	8⅜	+ ⅛
800	Alliance B	$9	8¾	8⅞	— ⅛
2850	Alpa Ind	$14¼	13⅞	14	+ ⅛
340	Alumin pr	$19¼	19¼	19¼	— ¼
375	Almin 2p	$36	35½	36	+ ½
710	Andres W	$48¾	48¼	48¼	— ¼
1300	Anglo-cn	$8⅛	8	8	
1060	Anglo-c pr	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
360	Ang CT 4½	$30⅛	30	30	+ 1
50	Ang CT 315	$41¾	41¾	41¾	— ¾
2905	Aquitaine	$29⅛	29	29	— ⅛
z75	Argus	$18½	18½	18½	
150	Args 250 p	$34½	34½	34½	+ 1
30	Args 260 p	$34	34	34	
250	Argus B pr	$35⅛	35	35	— ½
600	Argus C pr	$14¼	14	14	
600	Asbestos	$19½	19¼	19½	+ ½
2300	Ashland C	$15⅞	15¾	15¾	
150	Atco Ind	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ¼
3750	Atl Sugar	$6¾	6⅜	6¾	+ ¼
200	Atl Sug w	120	120	120	—10
700	Auto El	$10⅛	10	10	
1500	Auto Hard	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
1425	Ba Boy	$19⅝	19¼	19½	+ ⅛
7092	Bank Mtl	$20⅝	20⅜	20½	
2988	Bank N S	$36	35⅝	36	+ ⅜
2450	B Cdn Nat	$17½	17¼	17¼	— ⅜
25	Barbr-Ell	$40	40	40	+ 3
200	Bartaco	380	380	380	+10
200	Bathst p	$13⅜	13½	13½	— ⅛
400	Baton B	$13¼	13⅛	13¼	+ ¼
200	Bay Mills	$7½	7½	7½	
100	Beavr Eng	$6⅞	6⅞	6⅞	
z5	Becker B p	$9	9	9	
400	Belding L	$9½	9½	9½	
10063	Bell Can	$44	43¾	44	— ⅛
370	Bell A pr	$50⅞	50⅜	50⅜	— ¼
650	Bell B pr	$52¼	51⅞	52	
200	Biltmore	$5⅛	5	5⅛	+62
200	Black P	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
3200	Block Bros	315	310	310	
1285	Bombrdier	$6⅛	5⅜	5⅜	— ⅜
12652	Bovis C	245	235	240	+ 5
683	Bow Valy	$46¼	45¾	46	— ¼
5891	BP Can	$20¼	20	20¼	
25	BP Can A	$71	71	71	+ 2
14279	Bral R	310	285	300	+25
29732	Brama	$5⅜	5	5⅜	+ ⅜
4100	Bramal w	355	340	355	+ 5
5879	Brascan	$20¼	20	20¼	+ ¼
570	Bright	$24	23⅞	24	+ ½
825	Brinco	$5⅝	5½	5½	
600	BC Forest	$31¼	30½	31¼	+ 1
260	BC Pack A	$33	33	33	
750	BC Sugar	$21¾	21½	21¾	+ ½
349	BC Phone	$57½	57	57	— ½
z50	BCPh 4.84	$16½	16½	16½	
z50	BCPh 6.80	$23	23	23	
200	BCP 7.04 p	$23⅝	23⅜	23⅜	+ ¼
700	Budd Auto	$17	16⅞	17	
700	Budd A w	$11⅜	11	11	— ⅜
6400	Burns Fds	$19	18¾	18¾	
792	Cad Dev	$12	11¾	11⅞	+ ⅛
300	Cad Dev b p	$22	22	22	— ⅛
957	CAE Ind	$10⅞	10¾	10¾	+ ⅛
3215	Calgary P	$28¼	28	28¼	+ ¼
z10	Calgry P p	$73½	73½	73½	
1200	Calvrt Dle	240	235	235	
250	Cambridg	$14	13¾	14	
2720	Campeau	$9¾	9⅜	9¾	+ ¼
800	CD Sugar	$29⅞	29¾	29⅞	— ⅛
606	Can Cem L	$61	60½	61	— ¼
z35	C Cem L p	$18¾	18¾	18¾	
150	Can Malt	$31	30¾	31	+ ½
720	Can Malt p	90	90	90	— 1
775	C Packrs	$25	24¼	25	+ ¾
800	Can Perm	$23¼	22½	23¼	+ 1
3082	Cdn Brew	$5⅞	5¾	5⅞	
200	C Brew Ap	$29⅜	29⅜	29⅜	
1645	C Cablesy	$18¾	18½	18½	
4300	C Cable w	515	510	510	— 1
500	Cdn Can A	$9	9	9	
3400	C Curtis	99	93	95	+ 3
220	Cdn Equty	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅛
z20	C Found	340	340	340	
z5	C Found pr	$10⅝	10⅝	10⅝	
z1	CGE	$30	30	30	
275	CGE pr	$30½	30	30½	+ ½
z1	CG Invest	$83	83	83	
950	C Hydr	$13¼	13	13	— ¼
8670	C Imp Bank	$32	31½	31⅝	+ ⅜
2745	C Ind Gas	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
830	CIL	$17	16¼	17	+ ½
1100	C Interurb	425	390	425	+50
1100	C Intrurb p	$11	10⅞	11	+ ¼
600	C Manoir	415	405	405	
350	C Marconi	475	470	470	— 5
850	C Ocdental	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
6951	CP Inve pr	$29¾	29¼	29½	+ ⅛
11040	CPIn w	285	275	280	
17081	CP Ltd	$17⅞	17¾	17⅞	
2200	CPL A p	$10⅞	10⅝	10⅝	— ¼
600	CPL $3. pr	$9¼	9¼	9¼	— ¼
140	C Renol A p	$9	9	9	— ⅛
600	Cdn Salt	$17	17	17	— ¼
1669	Cdn Tire A	$62	61½	62	+ ½
1000	C Utilties	$13⅛	12⅞	12⅞	— ¼
25	C Util 5 pr	$68¾	68¾	68¾	
800	C Util w	475	470	475	
100	C Vickers	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
310	Canron	$25	25	25	+ ⅛

Ventes		Haut	Bas	Ferm.	Ch.
7900	Capit Div	73	69	71	
1050	Cara	$9⅝	9½	9½	— ⅛
400	Carma D	$7½	7½	7½	
200	Carrier JD	$7⅛	7⅛	7⅛	
400	Cassidy L	$6½	6⅜	6½	+ ¼
100	Cassidy p	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
5020	CC Yachts	$5⅜	5⅛	5¾	+ ¼
300	CDP Com	100	100	100	—30
2300	Celanese	425	420	425	+ 5
300	Celanes 1 p	$11	10¾	10¾	— ¼
z50	Celan 175 p	$20½	20½	20½	
1100	CFCN	$10¼	10	10¼	+ ¼
2400	Chrysler	$38¾	38⅜	38½	+ ½
1000	CHUM	$11¼	11¼	11¼	
800	CHUM B	$13	13	13	
4825	Columbia	245	225	245	— 5
10250	Col Cl p	$7⅛	6¾	6¾	— ⅛
3255	Cominco	$28½	28¼	28½	+ ¼
450	C Holiday I	$13¼	13¼	13¼	
100	Compro	465	465	465	—10
980	Computel	$13½	13¼	13½	+ ⅛
900	Comtech	500	55	495	495	— 5
400	Conduits	360	360	360	+30
1015	Conn Chm	$7	7	7	
2515	Conn Bath	$19	18½	19	
1200	Con Bath p	$21	20¾	20¾	— ⅛
500	Con Bath w	55	55	55	— 5
900	C Bath 68 w	900	710	710	710	
13200	C Bldg	305	300	300	
400	Con Textile	415	410	410	
1385	Con Distrb	$32½	32⅛	32¼	
8771	Cons Gas	$17¾	16⅜	17½	— ⅛
65	Con Gas A	$84	84	84	
285	Con Glass	$15	14⅞	15	
500	Control F	280	280	280	—10
125	Cooper C	$16½	16½	16½	+ ⅜
z50	Corby B	$23	23	23	
6868	Cornat Ind	325	315	320	+ 5
300	Coronatn	180	180	180	+10
300	Cornwall R W	430	430	430	
z78	Crain R L	$13¾	13¼	13⅜	
6250	Crestbrk	$7¾	7¼	7½	+ ¼
z1	Crwn Trst	$20½	20½	20½	
860	Crush Intl	$16	16	16	
z46	Cygnus A	$7¾	7¼	7¼	
z54	Cygnus B	$7¾	7½	7½	
900	Dalmy A	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅛
1500	Dawson D	$7⅞	7¾	7¾	
4700	Distl Seag	$41½	41⅛	41⅛	— ¼
2900	Doman I	$18	17¾	17⅞	— ⅛
4585	Dome Pete	$47⅞	47	47¾	+ ⅜
1700	D Bridge	$34	33	33	— ½
100	D Citrus	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
9157	Dofasco	$27⅜	26⅞	26⅞	— ¼
1000	Dom Glass	$13	13	13	
2225	Dom Store	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅛
3340	Domtar	$19⅝	19½	19⅝	+ ⅛
220	Domtar pr	$15	15	15	+ ¼
1435	D Textie	$9¾	9½	9½	
z50	DRG Ltd	$8⅞	8⅞	8⅞	
1100	Dr Mc C A	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
260	Du Pont	$32	32	32	+ ⅛
850	Dustbane	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
550	Dylex Ltd	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
1725	Dylex L A	$11½	11⅜	11½	— ¼
58470	Dylex B r	1400	83	76	76	— 5
100	Estn Can S	$20½	20½	20½	— ¼
180	Estn Prov	$5⅞	5⅞	5⅞	
z1	Econ Inv	$15½	15½	15½	
732	E-L Fin	$13	12⅞	13	+ ⅛
750	E-L Fin p	$15½	15½	15½	+ ½
1223	E-L Fin w	545	530	530	—10
1000	Electro K	285	275	275	—25
1900	Electro ltd	$18⅛	17½	17¾	— ¼
z25	Exquite pr	$7	7	7	
1100	Fairview	$17¼	17	17	+ ¼
2435	Falcon	$67	67	67	— 1
200	Farm Mer	$8½	8½	8½	
300	Fed Diver	100	100	100	
2100	Fed Grain	$9⅛	9	9⅛	
750	Fed Pion	$30	29	29½	— ½
200	Fidelty M S	$11½	11½	11½	
400	Fields S	$21¼	21¼	21¼	
700	Finning T	$14	14	14	+ ⅛
800	F City Fin	$20¾	20¼	20¾	— ¼
400	F City F wt	$11½	11¼	11½	
1900	Fleet Mfg	190	185	190	+ 5
z30	Fleetw'd	$16¾	16¾	16¾	
1300	Foodex S	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
270	Ford Cnda	$104½	103½	104½	+ ½
z50	F Seasons	$8½	8½	8½	
200	F Season w	485	485	485	—15
300	Fraser	$20	19½	20	
1595	Fruehauf	$14¾	14½	14⅜	— ⅛
1000	Gaz Metr	485	485	485	—10
50	Gaz 5½ p	$69	69	69	— 1
140	Gaz M 63w	25	25	25	
50	Gen Distrb	$32¾	32¾	32¾	
298	GMC	$74½	74½	74½	
1600	Genstar L	$17½	17⅜	17½	+ ⅜
960	Gnstar L w	590	585	590	
1000	Gerin 1st p	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
500	Gesco Dis	$9¼	9	9	— ¼
175	Glendale	$12½	12½	12½	— ⅛
1950	Glengair	175	175	175	
3200	Gleng B p	330	325	330	+ 5
200	Gleng U	$6⅛	6⅛	6⅛	
550	Gold Crest	$9⅛	9	9	— ⅛
10	Goodyer	$270	270	270	+10
175	Godyear p	$38	38	38	
200	G Mckay A	$7¼	7¼	7¼	
3100	Graft G	$37¼	36¾	37¼	+ ¼
930	GL Paper	$20½	20¼	20¼	— ¼
200	GL Pap w	475	475	475	+ 5
780	GL Power	$26½	26½	26½	— ¼
435	GN Capital	$9¾	9⅜	9⅜	
1970	Gt West S	$6½	6¼	6½	
100	Greb I B	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
3500	Green A L	$5¼	5¼	5¼	
2280	Grey G	$8	7¾	7⅞	
830	Greyhnd	$21¾	21⅜	21¾	+ ¼
100	GSW Cl A	$20	20	20	+ ½
3650	Guar Trst	$14½	14⅛	14⅛	— ½
3250	Gulf Can	$36¾	36½	36½	— ⅜
100	Halifax D	195	195	195	— 5
4625	Hambro C	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛

Ventes		Haut	Bas	Ferm.	Ch.
1100	H Group	$14¼	14	14¼	+ ¼
250	Ham Tr	$17¾	17½	17¾	+ ⅛
100	Hand Chm	435	435	435	+10
200	Hnd C A pr	$5¼	5	5¼	+75
585	Hardee	110	110	110	— 5
425	Hard Crp A	$27	26¾	26⅞	— ⅛
410	Harlequin	$13¾	13¾	13¾	
1400	Harris J S	375	370	370	
1200	Harveys F	145	140	145	+ 5
4410	Hawker S	420	415	415	
35	Hawker pr	$65½	65½	65½	
2080	Hays Dna	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
600	Hedway C	480	475	475	
3975	Home A	$43	42½	43	+ ⅛
425	Home B	$39¾	39¾	39¾	— ⅜
3300	Horne Pit	485	480	480	—15
300	H Bramor	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
850	Hoden DH	$7⅞	7½	7⅞	+ ⅛
10522	Hudson	$20⅞	20⅛	20⅛	— ¼
750	HB Oil Gas	$52¼	51¾	52¼	— ⅛
z40	Hughs-O p	$20⅛	20⅛	20⅛	
4257	Huron Eri	$33½	33	33¼	+ ¼
12951	Husky	$22¼	21⅜	22¼	+ ⅜
1700	Husky D w	835	825	825	
432	Husky E w	940	930	940	+15
300	Hy's Ltd	460	460	460	— 5
4685	IAC	$19¼	19⅛	19¼	+ ⅛
100	IAC 4½ p	$69	69	69	
800	IAC w	780	775	780	+ 5
3080	Imasco	$31	30¾	30⅞	
z16	Imasco A p	435	435	435	
600	Imp Gen	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
7280	Imp Oil	$47¼	46⅞	47	— ⅛
815	Indal Can	$15¾	15½	15½	— ⅜
z54	Indusmin	$11¾	11¼	11¾	
350	Ind Adhes	$16¼	16¼	16¼	
2000	Inglis	$20¾	20½	20½	
525	Inland Gas	$13	12¾	12¾	+ ¼
5900	Inter-City	$12	12	12	
150	Inter C B p	$19½	19½	19½	
3600	Inter C A w	775	770	775	+25
2050	Inter C B w	785	775	785	+30
1201	Intrmetco	495	490	495	+15
138	IBM	$449	445	449	+13
23953	Inco	$33⅛	32¾	33⅛	+ ½
11059	I Util	$23	22⅜	23	+ ¼
400	Interpool	$17¼	17¼	17¼	
1402	Intpr Pipe	$29½	29¼	29⅜	— ¼
2125	Int Pipe w	$12⅜	12¼	12¼	— ¼
1852	Ipsco	$16¾	16½	16⅝	+ ¼
320	Inv Group	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
1735	Inv Grp A	$12¼	12	12⅛	— ⅛
650	Inv Grp 5 p	$25⅜	25	25⅜	+ ⅛
850	Irwin Toy	$14	13½	14	— ½
400	ITL Ind	230	225	225	
500	Ivaco Ind	$24¼	24¼	24¼	
3600	IWC Com	345	345	345	
500	Kaiser Re	220	220	220	—10
1225	Kaps Tran	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
4250	Keen Ind	$12⅜	12¼	12¼	+ ⅛
1125	Keeprite B	$17	17	17	
300	Kelly D A	$8⅛	8	8	
300	Kelsey H	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
3675	Koffler	$18	17¾	18	+ ½
2000	Koffler w	850	820	850	+30
3680	Labatt	$30	29⅞	30	
2850	Labatt pr	$30	29¾	29¾	— ¼
725	Laidlaw M	$16¾	16¾	16¾	+ ⅛
1900	LOnt Cem	375	365	375	+ 5
339	Laura Sec	$13½	13⅜	13½	
3236	Lau Fin	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
200	Lau Fn 140	$19	19	19	
25	Lau F 2.00	$26	26	26	
3580	Leigh Inst	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
200	Leons Frn	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
100	Levy A pr	$6	6	6	
250	Lincoln Tr	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
800	Lob Co A	$6¼	6	6	— ⅛
800	Lob Co B	$6⅛	6	6	— ¼
44	Lob Co pr	$30⅝	30⅜	30⅜	
z30	Lob G B pr	$20⅛	19¾	20⅛	
625	Loeb M	$5¼	5	5	— ⅜
1100	Maclarn A	$22¼	22	22	— ¼
500	Maclarn B	$24¼	24¼	24¼	— ½
500	Mclan H A	$15	15	15	— ½
670	MH Cable	$17¼	17	17¼	— ⅜
8705	MB Ltd	$29	28¼	29	+ ⅜
500	Magna El	$8¾	8½	8½	— ¼
100	Magnason	$16¼	16¼	16¼	
1618	Magnetcs	120	110	115	— 5
125	Maislin I	$13	13	13	
130	M Lf Gard	$29½	28¾	29½	+ ½
100	M Lf Mills	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
160	Maritime	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
1821	Markboro	$10	9⅝	10	+ ¼
750	Markel F	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
16060	Mas-F	$20¾	20⅛	20¾	+ ½
1500	McGraw H	$7⅜	7½	7½	— ¼
2956	McLaghln	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
650	McLagn w	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅛
1100	MEPC	$9¾	9¾	9¾	
100	MEPC p	100	20	20	+ 1
5500	MEPC w	425	410	415	+15
900	Melton R E	400	400	400	—10
520	Mercantil	$25¾	25¾	25¾	
2500	Met Stores	$25	24½	25	
500	MICC	$33	32½	32½	
10797	Micsys	$14½	13½	13⅞	— ⅜
2329	Micrsys w	825	780	810	—20
z52	Milt Group	$5⅛	470	5⅛	
1550	Moffat	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
3635	Molson A	$29⅞	29½	29⅜	+ ⅛
275	Molson B	$29	29	29	
700	Mon Inv	$8⅛	8	8	
1960	Mnt Trst	$22	21¾	22	+ ½
5265	Moore	$52	51¼	52	+ 1
300	Morse A	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅜
100	MG Inv p	$15	15	15	— ½
1600	MTS Inter	84	81	83	
400	Murphy	$10	9¾	10	
1100	Murritt P	410	400	410	+10
850	NaChrs I	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
2150	Nat Sea A	$12	11⅜	12	+ ½
2100	Nat Trust	$12	11¾	11¾	— ¼
185	N B Cook	$50	48⅞	50	+1½
400	Neonex	265	265	265	
12850	NB Tel	$14½	14½	14½	
z10	NB Tel	$14½	14½	14½	
1500	N Provid D	32	32	32	+ 1
100	Nfld Tel A	$20¼	20¼	20¼	— ½
50	Nia Wire	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
1920	Nia Wire B	$28½	28	28½	+ ½
1300	Noma Ind	$9	9	9	
3532	Noranda	$47¼	47	47⅛	— ⅛
610	Nordair L	$5¾	5½	5½	— ⅜
12384	NCtrl G	$11½	11⅛	11½	+ ⅛
370	Nor Ctl B p	$24⅝	24⅜	24⅜	— ⅛
925	Nor Ct 150 p	$25¼	25	25	
1200	Nor Ctl w	460	450	460	
z60	Nor Tar pr	$21¼	21¼	21¼	
1000	NSi Mark	435	430	430	—20
505	NWL Fin	275	275	275	
1700	Ocdentl Pt	$13⅜	11⅜	11⅜	
500	Oil Patch	470	470	470	
10400	Okan	$15¼	14⅞	15	
775	Ontario Tr	11	11	11	
570	OSF Ind	$11⅛	11¼	11¼	
585	Oshawa A	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
900	Oshawa w	100	100	100	
z50	Overland	$9	9	9	
7000	Overlnd 2 p	425	390	425	—25
1820	Pac Pete	$41¾	41½	41¾	+ ⅜
1550	Pac West A	$11½	11¼	11½	+ ½
450	Pac WA A p	450	445¾	45⅝	+ ⅛
1700	Pancana I	280	275	275	— 5
1025	Paulin	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
200	Peel Elder	$26	25⅞	25⅞	— ⅛
1300	Pembin A	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
1000	Penningtn	$12⅜	12	12	
1230	P Dept S	$21½	21	21⅛	+ ⅛
100	Petrofina	$31¼	31¼	31¼	+ ¼
1150	Phillips Cb	$13⅜	13½	13½	
z50	Pitt Eng C	$10⅜	10⅜	10⅜	
1567	Pow Corp	$13	12¾	12¾	— ½
100	Pow Crp pr	$31¾	31¾	31¾	— ¼
500	Pow C 5 pr	$14¼	14	14¼	+ ¼
450	Pre Cable	$19	18¾	18¾	— ¼
1000	Prem Iron	195	195	195	— 5
11352	Price Co	$15⅞	15⅜	15¾	— ⅛
900	Q Brdcast	$5⅞	5⅞	5⅞	
1240	Que Tel	$18	17¾	17¾	— ⅛
225	Quinte C	200	200	200	
425	Quinte A	200	200	200	
1415	Rank Org	$23¾	23½	23¾	
2550	Rapid Dta	$13⅜	12⅞	12⅞	— ⅜
700	Realty C A	$7⅛	6¾	6¾	— ½
200	Realty C w	375	375	375	— 5
367	Reed Oslr	$11½	11½	11½	+ ⅛
z50	Reichhold	$22½	22½	22½	
200	Reitman	$14¼	14¼	14¼	
2400	Reitman A	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
3540	Revelstk	$9¼	9	9	— ¼
300	Rileys D	195	195	195	
610	R Little	$6	6	6	
500	Rolland	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
500	Ronald Fd	$24¾	24½	24½	
z55	Rothman	$17	16¾	17	
200	Rothmn w	200	450	450	
365	Rothm 2p	$20¼	20¼	20¼	
10275	Roy Bk	$35¾	34¾	35⅜	+ ⅜
325	Royal Trst	$53⅞	53¼	53½	— ⅜
2100	Russel A	$12	11¾	11¾	— ¼
50	StL Cem A	$52½	52½	52½	+ ½
100	StL Corp	$20	20	20	+ 1
z5	StL Corp p	$63½	63½	63½	
36200	St Maur	125	120	125	
125	Sayvette	$5⅜	5⅜	5⅜	
1825	Schneid b p	$14	14	14	
500	Scintrex	235	230	230	— 5
1500	Scot York	$7	6⅞	6⅞	
z50	Scot Mis pr	$15¼	15¼	15¼	
200	Scotts	$21	20¾	21	+ ¼
z50	Seaway pr	$5¼	5¼	5¼	
3500	Secur Cap	75	71	75	+ 3
2210	Selkirk A	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅜
1220	Shell Can	$57½	57¼	57¼	— ¼
500	Shepherd	$6½	6½	6½	
300	Shore To S	355	355	355	+ 5
300	Shully's	330	325	330	+ 5
450	Silverwd A	$15¾	15¾	15¾	— ¼

Hausse des prix

Les prix sur le marché canadien des obligations étaient plus élevés hier alors que la demande était modérée.

Les obligations à courts termes étaient à la hausse d'environ cinq cents. Les obligations à moyens et à longs termes et les obligations d'entreprises ont monté d'environ 1-8 de point.

L'argent au jour le jour était disponible

Crise monétaire

Vers une décision internationale?

d'après l'AFP

Aucune décision spectaculaire n'a marqué hier une crise monétaire dont la gravité est illustrée par la fermeture des marchés des changes. Et pourtant, les informations qui proviennent des diverses capitales intéressées semblent au moins faire ressortir une tendance: les pays européens et le Japon devront de nouveau faire un effort pour tenter de remettre à flot un dollar en train de couler.

Autre fait nouveau: il semblait hier que les quatre grands pays européens intéressés (Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne) avaient, pour la première fois dans de telles circonstances, décidé de maintenir un front commun face à un problème qu'ils considèrent être celui du dollar.

Lors des deux précédentes crises, l'unité européenne avait éclaté immédiatement.

La décision n'avait toutefois été prise qu'à quatre alors que le Marché commun compte neuf membres. Les pays du Benelux se sont tout de suite élevées contre cette procédure qui semble les mettre devant un fait accompli.

La Commission de Bruxelles qui s'est réunie hier en fin d'après-midi n'a toutefois pas estimé souhaitable de demander une réunion du conseil des ministres de la Communauté, estimant, apprenait-on de bonne source, que l'attitude des européens pourrait dépendre des difficiles tractations en cours entre les Etats-Unis et le Japon.

M. Paul Volcker, sous-secrétaire américain au trésor, est en effet à Bonn ou il s'entretient alternativement avec l'envoyé spécial du gouvernement japonais, M. Takashi Hosomi, et les autorités allemandes.

Ces tractations revêtent d'autant plus d'importance quelles réunissent les trois grands acteurs de la crise: les Etats-Unis, qui veulent en retirer un avantage, et le Japon et l'Allemagne qui devront payer le plus.

Une réunion à trois de cet ordre semblait indispensable car il est évident pour les observateurs que le Japon, premier visé depuis longtemps, ne fera de concessions aux Etats-Unis que proportionnellement à celles que l'Allemagne est prête à accepter.

Dans ce contexte, une solution internationale de la crise monétaire est plus probable qu'une solution européenne estiment les observateurs.

On souligne que les américains seraient très désireux de lier une éventuelle dévaluation du dollar à une réévaluation des deux pays à balance commerciale fortement excédentaire que sont le Japon et l'Allemagne fédérale. Le réalignement monétaire de décembre 1971 à Washington pourrait servir de modèle à cette solution qualifiée de globale par les experts allemands par opposition à la solution européenne.

On cite même les chiffres: une réévaluation de 5% du dm et de 10% du yen par rapport au dollar. La monnaie américaine serait également dévaluée de quelques pour cent.

La seconde solution serait pour Bonn un flottement commun des monnaies de la C.E.E., cette solution, qui recueille les faveurs des experts, des instituts économiques et d'un certain nombre de commentateurs de grands journaux allemands semble maintenant avoir peu de chances d'être retenue. Certains observateurs à Bonn estiment en effet qu'il sera très difficile de trouver un dénominateur commun pour les neuf membres du Marché commun. Ils émettent aussi la crainte qu'une solution européenne provoque des mesures de rétorsion aux Etats-Unis sous la forme de surtaxes commerciales ou de contingentements des importations.

Une telle épreuve de force entre l'Europe et les Etats-Unis, poursuit-on à Bonn, pourrait enfin avoir des conséquences graves sur les relations politiques entre Washington et Bonn, notamment à propos de la présence des forces américaines en Europe.

Du côté de Washington, comme toutes les capitales concernées par la crise monétaire, on s'attend à un aboutissement prochain des négociations en cours. On ne dispose d'aucun élément nouveau dans la capitale américaine, mais l'impression continue de prévaloir que l'on s'achemine vers une solution multinationale, incluant peut-être une dévaluation du dollar.

L'administration Nixon, fidèle à la consigne générale, est restée silencieuse hier. Déposant devant le congrès, le directeur des conseillers économiques de la Maison-Blanche s'est refusé à aborder les problèmes du dollar. Ce serait le plus mauvais jour pour le faire s'est contenté de dire M. Stein en faisant référence aux importantes négociations en cours.

L'impression qui prévaut est qu'une conférence formelle des ministres des finances semblable à celle de décembre 1971 n'est pas nécessaire pour parvenir à un accord si un terrain d'entente peut être trouvé entre les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne au cours des multiples négociations actuelles. On rappelle d'ailleurs que M. Paul Volcker, envoyé spécial du président Nixon a tout pouvoir pour négocier au nom des Etats-Unis.

Dans les milieux du FMI, qui a été pris de vitesse par la dernière crise, on s'attend à un réalignement monétaire de moindre envergure que celui de décembre 1971 où le dollar s'était vu donner un avantage de 10 pour cent en moyenne sur les autres principales monnaies. Bien que M. Pierre-Paul Schweitzer ait semble-t-il été tenu au courant des intentions américaines, le FMI n'a pas eu le temps de procéder comme il l'avait fait pendant l'automne 1971, à des calculs économétriques sur les pourcentages de réajustement souhaitable pour chaque monnaie. Le réalignement s'il intervient, serait donc plus fonction cette fois des facteurs politiques que de critères économiques.

En tout cas, tous semblent persuadés que cette nouvelle crise contraindra les grands pays à accélérer la réforme de fond du système monétaire international qui devra, selon eux, intervenir très rapidement.

Sur les marchés monétaires

Le dollar mis en veilleuse

d'après l'AFP

D'un commun accord toutes les trésoreries internationales ont décidé hier de fermer les marchés des changes pour une deuxième journée consécutive. Tant à Londres qu'à Bonn, les milieux politiques sont unanimes à déclarer que la spéculation contre le dollar doit être tuée dans l'oeuf.

En ce premier jour de fermeture des marchés des changes sur presque toutes les grandes places occidentales, les transactions sur le dollar entre banques ont été très restreintes et se sont effectuées à des cours généralement inférieurs à ceux de vendredi dernier.

Tous les cours pratiqués resultent d'opérations locales – l'arbitrage avec les places étrangères étant impossible – et reflètent l'inquiétude des opérateurs dans l'attente des décisions qui devraient être prises à l'échelon international face à la crise du dollar.

Le seul marché des changes européen qui soit resté ouvert est celui de Zurich où, de toute façon, aucune cotation des grandes devises, dont les marchés nationaux étaient fermés (deutschmark, livre sterling, franc français et lire), n'a été possible. Le cours du dollar dans les transactions entre banques après être tombé à 3.51 fs, s'est relevé par la suite à 3.550-3.5625 fs.

Aux guichets des banques suisses, le dollar a accusé une nouvelle baisse à 3.40 fs contre 3.50 fs hier, mais les touristes peuvent changer leurs devises sans limitation de montant.

Le dollar, qui n'accusait encore qu'une décote de 2.2-0/0 à Francfort dans les opérations entre banques par rapport à son cours plancher de 3.15 dm, a vu cette décote passer à 3.3-0/0 dans l'après midi, son cours tombant à 3.050 dm. aux guichets des banques d'Allemagne fédérale, cette décote était même de 5-0/0 et l'on n'obtenait que 2.95 dm pour un dollar.

A Paris, le dollar qui s'était maintenu légèrement au-dessus de son plancher par rapport au franc, même au plus fort de la crise, sur le marché commercial, sans que la Banque de France ait dû intervenir, est tombé à 4.95-5 francs sur ce marché (cours plancher 5.0005 francs). A ce niveau, certaines banques se sont portées acheteuses de dollars, alors que le matin il était offert à 5 francs sans trouver de contrepartie. Le dollar financier, pour sa part, s'est échangé autour de 4.91 francs au lieu de 4.99 francs vendredi dernier. Aux guichets des banques françaises, les dollars s'échangeaient pratiquement sans limitation, au cours de vendredi, soit 4.90 francs à l'achat et 5.15 francs à la vente.

Au Pays-Bas et en Belgique cependant, les sommes que les touristes peuvent échanger aux guichets des banques et dans les bureaux de change sont limitées à la contrevaleur de 10,000 FB (1,143 FF) en Belgique où le dollar s'échange entre 42 et 43 FB au lieu de 43.81 FB vendredi sur le marché officiel, et à 300 dollars aux Pays Bas, où la devise américaine se traite à 3.05/3.15 florins (cours plancher 3.1720).

La livre sterling accuse également une baisse sensible dans les transactions après les rumeurs du week-end concernant une dévaluation imminente de la monnaie britannique. A Londres, les taux de change des banques et bureaux de change font apparaître une baisse de la livre, sauf par rapport au dollar vis-à-vis duquel les cours du sterling se maintiennent à leurs niveaux de vendredi: 2.38 dollars acheteur, 2.40 vendeur. Le change de devises est limité à 100 livres par personne.

■ cours du dollar

MONTREAL – Le dollar américain indiquait à la fermeture du marché des changes, lundi après-midi, une perte de 9-32 à $0.99 23-32 en devises canadiennes.

La livre sterling avait pris 2 13-16 à $2.41 4-16.

■ L'argent

TORONTO – Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier l'argent canadien à 2.145 l'once de Troyes.

$443,000,000

Voici ce que la BEI a prêté à 5,200 entreprises du Québec

À ce jour, 5,200 entreprises du Québec ont emprunté de la BEI une somme de $443,000,000 dans le but d'établir, moderniser ou agrandir leurs entreprises.

La BEI—Banque d'expansion industrielle—une filiale de la Banque du Canada, consent des prêts à terme, partout au Canada, aux petites et moyennes entreprises qui ne peuvent obtenir ailleurs l'aide nécessaire à des termes et conditions raisonnables.

Si vous avez besoin d'un prêt à terme dans un but commercial sérieux, communiquez avec une succursale de la BEI.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE bei

Demandez un exemplaire gratuit de notre brochure.

Bureau régional: 800, carré Victoria, Montréal, P.Q.

Succursales: Rimouski • Chicoutimi • Québec • Trois-Rivières • Sherbrooke • Longueuil • Montréal (2) • Rouyn-Noranda • Ottawa

quelques jours encore

pour vous prévaloir des avantages fiscaux que vous accorde la loi de l'impôt sur le revenu.

après le 1er MARS 1973 il sera trop tard pour 1972

Souscrivez un contrat d'épargne-retraite enregistrable.
DIMINUEZ vos impôts de 1972 et
AUGMENTEZ votre revenu à la retraite

Remplissez et postez sans tarder le coupon ci-dessous.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

vous offre:
- un large éventail de contrats
- un mode d'épargne efficace et flexible
- des rentes *garanties* avec possibilité de rentes *accrues*

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS
200, avenue des Commandeurs
Lévis, (Québec)

Sans obligation de ma part, j'aimerais connaître la façon de diminuer mes impôts tout en augmentant mon revenu à la retraite

NOM:

ADRESSE:

TÉL.: Bur. Rés.

INSCRIPTION DE DALMYS (CANADA) LIMITED A LA BOURSE DE MONTREAL

Les actions ordinaires classe "A" et classe "B" ont été inscrites à la Bourse de Montréal le jeudi 8 février 1973.
Les symboles au téléscripteur sont: "D Y C 'A" et "D Y C 'B".
La Compagnie a été fondée en 1939 sous la direction de feu Max Perlman avec l'ouverture de deux magasins dans la région de Montréal. Elle fait la vente au détail de vêtements prêts à porter et a 46 magasins dans les grandes villes du Canada.
Etaient présents sur le parquet de la Bourse de Montréal de g. à d.: MM. Pierre Duhamel, président de Dominion Securities (Québec) Ltée; Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne; F. Perlman, président de Dalmays (Canada Limited; et H.R. Lawson, vice-président de Dominion Securities Corporation Limited.

Si vous nous remettez $1,000 pour participer à notre Régime d'épargne-retraite, nous plaçons $1,000. Pas un sou de moins.

Tous les régimes enregistrés d'épargne-retraite vous donnent droit à un dégrèvement d'impôt. Mais certains coûtent plus que d'autres. En commission. En frais d'administration. Par conséquent, au départ, ils ne donnent pas tous le même rendement.

Chaque dollar placé dans un régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Tout de suite. Pour vous bâtir une pension de retraite.

Nos représentants sont à salaire. Nous ne prélevons donc pas de commission sur vos versements. Nous plaçons et administrons nous-mêmes vos contributions. Seulement 0.75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes.

Si vous cessez de participer, vous ne payez pas de frais de retrait. De plus, vous pouvez placer ou transférer vos contributions dans l'un ou l'autre ou même les trois modes de placement que vous offrent nos régimes d'épargne-retraite.

Section garantie

Cette section garantit vos versements, en plus d'offrir un rendement intéressant. Peu importe les fluctuations de la Bourse. Le Montréal Trust vous le garantit.

Si vous recherchez un degré élevé de sécurité et un rendement élevé à long terme, la section "revenu" s'adresse à vous. Par ailleurs, la formule "valeur variable" est conçue en vue de la plus-value du capital à long terme.

Oui, les régimes du Montréal Trust offrent beaucoup de souplesse. Et peu importe la formule que vous choisissez, nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant total de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre compte.

Vous pouvez vous prévaloir au maximum du dégrèvement d'impôt en souscrivant au régime les sommes indiquées ci-dessous.

Revenu gagné	Contributions maximales pour dégrèvement d'impôt	Dégrèvement d'impôt*
$10,000	$ 2,000	$ 625
12,500	2,500	879
15,000	3,000	1,181
17,500	3,500	1,500
20,000	4,000	1,838
30,000	4,000	2,034
40,000	4,000	2,099
50,000	4,000	2,296

Ces chiffres sont valables pour un homme marié qui a à sa charge deux personnes de moins de 16 ans et qui ne cotise pas déjà à une caisse de retraite enregistrée à son travail.
Ceux qui cotisent déjà à une caisse de retraite à leur travail peuvent verser la différence entre les cotisations au régime de l'employeur et $2,500 ou 20% du revenu gagné (le montant le moins élevé des deux).
*Ces montants ne tiennent pas compte:
des contributions au Régime de rentes du Québec
des frais généraux admis en déduction
des cotisations à l'Assurance-chômage

MD-3

**Poster à: Brochure "Les régimes d'épargne-retraite"
Montréal Trust, 1, Place Ville-Marie
Montréal, Québec**

J'aimerais recevoir votre brochure sur les régimes d'épargne-retraite.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Zone ____ Tél. _____

Montréal Trust

Chaque dollar placé chez nous travaille pour vous.

Place Ville-Marie: M. Michel Girouard, 861-1681
Place Versailles: M. Jean-Yves Roy, 351-9580
Plaza Alexis-Nihon: M. Anthony Nucci, 935-3993
Fairview: M. Gilles Mercier, 695-5230
Côte-des-Neiges: M. Bob Grout, 735-2281